

## Fiche version

Paie

**BU HCM – Cegid HR Sprint** Niveau : Document Public Mise à jour : septembre 2021 Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID



## À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les évolutions, les corrections et les améliorations de l'application Cegid HR Sprint.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	Septembre 2021
Destinataires	Clients – Collaborateurs Cegid

### **Mentions légales**

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

### **Références du document**

Modifié le	Pour la version	Info	N° exe
Septembre 2021	Version 11 Edition 7 – MAJ septembre 2021	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.07
Juin 2021	Version 11 Edition 7 – MAJ juin 2021	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.07
Mai 2021	Version 11 Edition 7 – MAJ mai 2021	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.07
Avril 2021	Version 11 Edition 7 – MAJ avril 2021	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.07
Janvier 2021	Version 11 Edition 7 - MAJ janvier 2021 On Demand + Maj Avril On Premise	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.07
Décembre 2020	Version 11 Edition 7	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.07
Septembre 2020	Version 11 Edition 6 Patch 3	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.06
Juin 2020	Version 11 Edition 6 Patch 2	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.06
Mars 2020	Version 11 Edition 6 Patch 1	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.06
Janvier 2020	Version 11 Edition 6 hotfix 1	Améliorations / corrections	11.06
Décembre 2019	Version 11 Edition 6	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.06

## SOMMAIRE

Ré	férences du document3
SC	MMAIRE
1.	Installation et mises à jour11
	À lire avant installation11
	Nouveau contrôle à l'installation d'un patch11
	Accès aux nouvelles commandes ou nouveaux menus11
2.	Nouveau programme d'amélioration continue12
3.	Evolutions – Edition 7 – Màj septembre 2021 On Demand14
	Annulation identification bulletin stc14
	Identification et annulation d'un bulletin complémentaire en bulletin stc15
4.	Corrections de la version 11 Edition 7- Màj septembre 2021 On demand
5.	Evolutions – Edition 7 – Màj juin 202118
	DSN – Régénérer la DSN pour le même mois et même établissement avec DSN mensuelle A&R sans individu établi18 Procédure de régénération de la DSN mensuelle pour le même mois, même etablissement et le SIRET différent mais correct :
	Fiche salarié : ajout contrôle saisie zones « N° carte » et
	« Délivré par »20
	Zone N° carte:
	Zone Delivre par :
6.	Corrections de la version 11 Edition 7- Màj juin 202123
7.	Evolutions – Edition 7 – Màj Mai 202124
	DSN Fin de contrat24
	Activation de l'affichage du menu25

	Le traitement
	Actions connexes
8.	Corrections de la version 11 Edition 7- Màj Mai 202129
9.	Evolutions – Edition 7 – Màj Avril 202130
	DSN – Fonctionnaires détachés
	DSN - annule et remplace sans individu
	Procédure de génération de la DSN mensuelle Annule et remplace sans individu :
	DSN 2021 – Motif suspension paie
	DSN – Régularisation des bases de cotisation AGIRC - ARRCO .RXX
	Utilitaire : Création en masse des périodes de suspension35
	Activation de l'affichage du menu
	Le traitement
	Le journal des évènements42
	AEM V543
	Bulletin - prolongation CDD - calcul Base prime précarité44
	Gestion du Précompte IJSS : le maintien s'arrête en cours de mois45
	Préparation automatique avec process serveur47
	PAS : Régularisation du PAS - Bulletin complémentaire – Salarié sorti
	Contrat de travail52
10	Corrections de la version 11 Edition 7- Màj Avril 202153
11.	Evolutions – Edition 7 – Màj Janvier 2021 – On Demand & MAJ Avril 2021 On premise
	DSN – Historisation des champs Régime AT – régime maladie et régime vieillesse
	Saisie groupée - motif suspension55

12. Corrections de la version 11 Edition 7-Màj Janvier 2021	– On
Demand & Maj Avril 2021 On Premise	57
13. Evolutions – Version 11 Edition 7	58
DSN – Cahier technique 2021	58
URSSAF : cotisation à maille individuelle	58
Fiche Salarié	60
Niveau diplôme préparé par l'individu	60
Suspension du Contrat de travail	61
Annulation de la Suspension du Contrat de travail	63
Mode de paiement organisme MSA	66
Etablissement	67
Code convention collective applicable	67
Coordonnées bancaires spécifiques	68
Code caisse congés payés	70
Heures de chômage intempéries	71
Heures supplémentaires exonérées	73
Bulletin de décembre 2020	73
État JUSTIFICATIF des heures supplémentaires exonérés	74
Bulletin de janvier 2021	
Bloc 56 - Régularisation Prélèvement à la source	78
Nouvelle rubrique 56.015	78 79
Statut Booth	Q1
Statut Doetn	01
Paramétrage DSN CT 2021	82
DSN - Déclaration de la période de suspension (Bloc 65)	83
Motif suspension de type 602 (chômage sans ruptur	e de
contrat) payé le mois de déclaration	83

Motif suspension de type 602 (chômage sans rupture de contrat) payé un mois antérieur à la déclaration
Contrat de travail- Saisie motif de suspension
Saisie groupée - motif suspension 602 (chômage sans rupture de contrat)
MAJ salarié - Information Motif suspension paie91
DSN – Code emplois multiples93
Bulletins : contrôle sur le statut de retour DSN94
14. Corrections de la version 11 Edition 795
15. Evolutions – Version 11 Edition 6 Patch 396
Contrat de travail96
Sécurisation modification et/ou suppression du contrat de travail96
DSN - Bulletins97
Sécurisation modification bulletin97
Sécurisation suppression bulletin
DSN – Nouveau signalement "Amorçage données variables"99
DSN – Saisie cotisation établissement MSA100
DSN – Statut Boeth100
Gestion des droits d'accès – Filtrer les groupes d'utilisateur à afficher107
Documentations techniques108
Notes techniques
Fiches version
16. Corrections de la version 11 Edition 6 Patch 3110
17. Evolutions – Version 11 Edition 6 Patch 2111
DSN111

	DSN – récupération statut DSN	111
	Liste des statuts récupérés de DSN Link	112
	Mode de récupération du statut de la déclaration	112
	Import fichier DSN	113
	Population- Ajout contrôle	113
	Analyse et Synthèses - Ajout contrôles	114
	Activité RH	114
	PAIES	115
	Saisie par rubrique (rubriques périodiques) : Dupliquer les dates saisies	115
	Mise à jour salarié – Saisie groupée- information Aménagement temps de travail	116
	Rétroactivité cotisation Organisme Complémentaire (OC)	117
	Création de la rétroactivité et intégration dans le bulletin	117
	Simulation de la rétroactivité	119
	Paramétrage	120
	Nature variable Paie : "Maintien de salaire Jours"	120
18.	Corrections de la Version 11 Edition 6 Patch 2	123
19.	Evolutions – Version 11 Edition 6 Patch 1	124
	Performance	124
	DSN CT 2020 – Evolution journal de maintenance	124
	Fiche Salarié	124
	Prélèvement à la source - Edition état individuel PAS	125
	Traitement	125
	Personnalisation de l'état	126
	DSN – Déclarer la base exonérée du stagiaire	129
	Prérequis – paramétrage du stagiaire	129
	Profils du stagiaire	129
	DSN	130
	DSN - Cotisations CNBF	131
	Cotisations exonération CNBF	131
	Régularisations de cotisations CNBF	132

	Génération comptable - export POD to FOD/ export TRA1	33
	Précompte IJSS Maternité\Paternité1	35
	Partage de référentiel - bundle Plan de paie1	37
	Partage de référentiel – Menu Paie incomplet1	37
20.	Corrections de la Version 11 Edition 6 Patch 11	38
21.	Améliorations – Version 11 Edition 6 – Hotfix 11	39
	Bulletin de paie - Changement taux PAS personnalisé1	39
	Bulletin créé avec taux PAS personnalisé et taux PAS personnalisé n'a pas évolué Bulletin créé avec taux PAS personnalisé et nouveau taux PAS personnalisé dispon	139 iible 139
	Bulletin créé avec taux PAS barème et taux PAS personnalisé disponible	140
	Bulletin créé avec taux PAS barème et aucun taux PAS personnalisé n'est disponible	140
22.	Corrections de la Version 11 Edition 6 – Hotfix 11	41
23.	Evolutions – Version 11 Edition 61	42
	DSN CT 20201	42
	Norme du cahier technique conditionnée par le mois de déclaration	142
	Fiche salarié	143
	Contrat de travail	144
	Historisation des nouveaux champs	147
	DSN CT2020 - Activité IEG1	48
	Paramètres société – Activation de l'Activité IEG	148
	Contrat de travail	148
	Prélèvement à la source CT 20201	50
	Évolutions structurelles	150
	Régularisation Prélèvement à la source	153
	Etat Justificatif du prélèvement à la source	157
	Paramétrage – Affectation profils1	59
	Régularisations de cotisations MSA1	60
	Composing coolele NADE millégime 2010 CT V01V14 1	60

24.	Corrections de la Version 11 Edition 61	63
	Évolutions fonctionnelles DADS-U dans l'application CBRH	161
	Évolutions structurelles V01X14	161

### **1.** INSTALLATION ET MISES A JOUR

### À lire avant installation

Avant toute installation ou mise à jour de version, nous vous recommandons de vous reporter à la rubrique "A lire avant installation", accessible depuis la page d'accueil du support d'installation.

### Nouveau contrôle à l'installation d'un patch

Un contrôle est réalisé avant le lancement de l'installation d'un patch : l'édition correspondant au patch doit être impérativement installée pour pouvoir procéder à son installation.

Accès aux nouvelles commandes ou nouveaux menus

L'accès aux nouvelles fonctionnalités est, par défaut, refusé. Pour autoriser l'accès à une commande ou à un menu, vous devez paramétrer les droits d'accès dans le module Administration - menu Utilisateurs et accès - commande Gestion des droits d'accès.

Vous pouvez vous reporter dès maintenant à l'aide en ligne disponible dans le produit.

### 2. NOUVEAU PROGRAMME D'AMELIORATION CONTINUE

Nous avons le plaisir de vous annoncer avec cette version la mise en place d'un nouveau programme d'amélioration de nos produits. Ce programme doit nous permettre de mieux répondre à vos besoins en cartographiant les usages de nos produits et en identifiant la manière dont vous les utilisez afin de mieux orienter nos développements ou notre documentation et ainsi améliorer la productivité dans l'usage de nos produits.

Les éléments identifiés, susceptibles de nous être transmis, sont consultables dans l'application par les utilisateurs habilités via la fonction "Cegid Data Collect" accessible par les menus suivants :

"Administration/Outils - Outils - Cegid Data Collect" en Finances,

- "Administration Traitements Utilitaires" en RH
- "Administration Traitements" en MT&S

#### **Exemple de données collectées en Finances :**

Cegid Data collect							۵ ک	🕫 🏣 🛲 📰 🎔 🗞 🔻	0 -
🖌 Favoris	* # # # * * *	₩ 🚔			_			0	×
🕼 Installation	Standards Avancés	cône «	Autorisat	ion de	la				
👼 Société	Numéro de la version			Date de la collecte	01/01/1900	à 31/	12/2099		
🍇 Utilisateurs et accès	Code applicabl			Code de la requête		-			
🔑 Outils	Eittres						<b>v v</b>	Présentations Défaut	V
Modification de longueur des comptes	I Numéro de la version	Date de la collecte	Code de la requête	Valeur de type boolean	Valeur de type date	Valeur de type double	Valeur de type integer	Valeur de type chaine	
Contrôle des fichiers	11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de ventilations immobilisati				1 801		
Comore des richers	11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de financement				26		
Réparation des fichiers	11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de subvention				14		
Farmeric	11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de biens réellement utilisée				491		
Favoris	11.3.0.51	23/04/2017	[Compta] - Nb utilisateurs actifs				26		
Changement du mode de pointage	11.3.0.51	23/04/2017	[Compta] - Personnalisation des éta				46		
	11.3.0.51	23/04/2017	[Immos] - Nb utilisateurs actifs				26		

Vous pourrez alors constater qu'aucune donnée nominative n'est collectée.

Lors du premier accès à l'application, votre administrateur sera interrogé sur sa volonté de participer à ce programme d'amélioration par la question suivante :

Dans le cadre de notre programme d'amélioration continue de nos progiciels nous vous proposons de recueillir des informations relatives à l'usage de notre solution. A des fins de transparence, toutes les données collectées restent visualisables depuis un menu dédié (Cegid Data Collect) au sein de votre application. FABRICE PAILLARD, souhaitez-vous participer à notre programme d'amélioration continue ? Vous pourrez, le cas échéant, à tout moment revenir sur votre décision.



Le fait de participer à ce programme reste optionnel et non définitif. En effet, la réponse initiale apportée lors de la première utilisation du produit peut être revue ultérieurement et à tout moment en cliquant sur l'icône "Autorisation de la collecte" de l'écran des données recensées.

Cela fera apparaître l'écran suivant sur lequel il est possible de revenir sur l'option activée :



Espérant que vous accepterez de contribuer à ce programme.

### **B.** EVOLUTIONS – EDITION 7 – MAJ SEPTEMBRE 2021 ON DEMAND

Annulation identification bulletin stc

Accès module Administration > menu Traitements > commande Utilitaires > Identification bulletin stc

Cette version permet d'annuler l'identification des bulletins en solde de tout compte : passage du champ PPU\_BULLSOLDE de X à -.

Avec la version de mai 2021, il est possible d'identifier un bulletin solde de tout compte : module Administration > Utilitaires > Identification bulletin stc

Un nouveau champ est disponible : [Activer la suppression d'une identification stc].

Stand	ards (	Compléments Avancés				
Sal	arié	I	 Date de session paie	01/02/2021	à	28/02/2021
	Activer	la suppression d'une identification stc				

Pour annuler l'identification d'un bulletin dit « solde de tout compte » (PPU\_BULLSOLDE=X), vous devez :

- 1. Cocher « Activer la suppression d'une identification stc »
- 2. Indiquer le matricule du salarié
- 3. Renseigner que la session de paie
- 4. Appliquer les critères

● ● 計	_	3	
salarié 000000043 2 Cactiver la suppression d'une identification stc	Date de session paie	: 01/02/2021 à 28/02/2	4
Etablissement	Salarié	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
002	000000043	01/02/2021	28/02/2021

Enfin vous pouvez [I] [Annuler le bulletin stc].

Répondez Oui au message ci-dessous

?	Attention				
Attention ! Un s Confirmez-vous	Attention ! Un signalement Fin de contrat a pu être déjà généré pour ce bulletin. Confirmez-vous ?				
	<u>O</u> ui <u>N</u> on				

### Identification et annulation d'un bulletin complémentaire en bulletin stc

Accès module **Administration** > menu Traitements > commande Utilitaires > Identification bulletin stc

Cette version permet d'identifier et/ou annuler des **bulletins complémentaires** en bulletin solde de tout compte en vue d'effectuer des déclarations fin de contrat.

**CAPPEL** Depuis la version de juin 2021, il est possible d'identifier un bulletin (hors bulletin complémentaire), en bulletin solde de tout compte (voir le chapitre Le traitement)

Un nouveau champ est disponible : Bulletin complémentaire

🛃 🏭 🔠	#  #  #  #  #  #  #  #  #  #  #  #  #						
Standards Co	Standards Compléments Avancés						
Salarié	000000041			Date de session paie	01/01/2021	à	31/01/2021
Activer l	Activer la suppression d'une identification stc						

Pour identifier un bulletin complémentaire en bulletin « solde de tout compte » (champ PPU\_BULLSOLDE), vous devez :

- 1. Cocher « Bulletin complémentaire »
- 2. Indiquer le matricule du salarié
- 3. Renseigner que la session de paie
- 4. Appliquer les critères

# # # ↔ ♥			
Standards Compléments Avancés			
Salarié 0000000041 2	Date de session pa	e 01/01/2021 à 31/01/202	21
Activer la suppression d'une identification stc	Dependent complémentaire		4
Eiltres			Présentations Défaut
Etablissement	Salarié	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
> 001	000000041	01/01/2021	01/01/2021



Enfin vous pouvez

[Lancer le traitement].

S'il existe plusieurs bulletins complémentaires sur un même mois pour un même salarié, alors vous devez saisir les dates exactes du bulletin complémentaire (exemple du 01/01/2021 au 01/01/2021)

Date de session paie	01/01/2021	à	01/01/2021	

Sinon vous obtenez le message ci-dessous :

ø

X Attention	
Un seul bulletin peut être identifié en bulletin solde de tout compte. Vous devez limiter la période de session de paie.	
<u>о</u> к	

Comme pour les bulletins classiques, il est possible d'annuler l'identification d'un bulletin complémentaire en bulletin « solde de tout compte » (champ PPU\_BULLSOLDE = X) Pour cela vous devez :

- 1. Cocher les zones « Activer la suppression d'une identification stc » et « Bulletin complémentaire »
- 2. Indiquer le matricule du salarié
- 3. Renseigner que la session de paie
- 4. Appliquer les critères

### 4. Corrections de la version 11 Edition 7- Maj septembre 2021 On demand

Programme	Référence	Sujet
Congés Payés	PRB0070160	CP -Date validité ajustement CP Pris
Absences	PRB0089567	eRH : planning jour : message erreur cbp
Import	PRB0091111	DSN Import fichier - Traiter l'unité expression temps travail : cas du Forfait jour 40.011 = 20
Éditions	PRB0082710	Export EXCEL : Paie - Éditions - États - Soldes des jours RTT colonne dans Excel mal formatées
Dématérialisation RH	PRB0092743	Bulletin : l'option bulletin complémentaire ne fonctionne pas dans la génération de la distribution des bulletin digital Doc RH (Demat RH)
Analytique	PRB0087965	Analytique avec paramétrage décomposition ana auto + création section : l'affectation par défaut n'est pas correcte + la section analytique n'est pas créée
Analytique	PRB0084809	Certaines sections font apparaitre une virgule au lieu d'un point
Modèles Bulletins	PRB0093881	Liste des modèles bulletins différents entre menu Edition bulletins et menu salariés types
AEM	PRB0094363	Retour anomalie sur AEM
Bulletin	PRB0051120	Bulletin complémentaire écrasé si STC sur la même période
Génération comptable	PRB0088201	Génération comptable - compte auxiliarisé : la décomposition n'est pas systématique

### 5. EVOLUTIONS – EDITION 7 – MAJ JUIN 2021

### ff<

Les évolutions, qui n'ont pas d'Astérix en fin de titre de chapitre, sont livrées tant en version **On Premise juin 2021 que dans la Màj On Demand de juin 2021**.

Les évolutions qui ont un Astérix en fin de titre de chapitre sont livrées **seulement** dans la **Màj On Demand de juin 2021** et seront livrées dans la prochaine version On Premise dont la date prévisionnelle de diffusion est planifiée courant septembre 2021.

### DSN – Régénérer la DSN pour le même mois et même établissement avec DSN mensuelle A&R sans individu établi

Dans le cas où :

- l'URSSAF vous signale que votre DSN n'est pas acceptée car *le SIRET est erroné* (ou n'est plus actif) dans votre DSN mensuelle de type « 01-Déclaration normale » *envoyée et figée et*
- I'URSSAF vous demande de refaire une DSN mensuelle normale avec le SIRET correct et
- vous avez générez une DSN mensuelle de type « 05-Annule et remplace sans individu » avec le SIRET erroné.

Voir le chapitre <u>Procédure de génération de la DSN mensuelle Annule et remplace sans</u> <u>individu :</u>

Avec la version de juin 2021, si ces 3 conditions sont respectées, il vous est possible de régénérer une nouvelle DSN mensuelle de type « 01-Déclaration normale » pour le même établissement et le même mois, avec le SIRET *correct*.

#### Exemple :

 $\Box$ 

Début février 2021 pour l'établissement 050 : DSN mensuelle du mois de janvier 2021 générée et figée, et l'Urssaf vous signale que votre SIRET est incorrect. Une DSN annule et remplace sans individu est générée sur ce SIRET incorrect :

01/2021	MENSUELLE Siret : 32788811100082	Ref : 215361865094147 CDD-CDI Créé le 28 mai 2021 12:44	Annule et remplace sans individu (215361774094146) Fraction : 1/1 Dépôt : Général CT : P21V01 Envoi : 28 mai 2021 12:45 en Réel	
01/2021	MENSUELLE Siret : 32788811100082	Ref : 215361774094146 CDD-CDI Créé le 28 mai 2021 12:42	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Général CT : P21V01 Envoi : 28 mai 2021 12:43 en Réel	₩ ⊞ & # ≥ •••••

## Procédure de régénération de la DSN mensuelle pour le même mois, même etablissement et le SIRET différent mais correct :



- 1. Mettre à jour votre établissement avec le numéro SIRET correct et actif
- 2. Dans le menu DSN > commande Suivi des envois et période concernée Sélectionnez la ligne de la DSN normale concernée,
- 3. Cliquez sur le bouton [Régénération du fichier] pour recalculer la déclaration.
- 4. Le message ci-dessous apparait :

? Informations de l'envoi
Pour l'établissement 050 - CDD-CDI, vous avez déjà établi deux DSN mensuelles pour le mois de janvier 2021 : déclaration normale et déclaration annule et remplace sans individu. Si vous souhaitez régénérer une DSN MENSUELLE NORMALE pour le même établissement et la même periode, vous devrez produire une nouvelle déclaration mensuelle depuis le menu Génération Mensuelle. Confirmez-vous ?
<u>O</u> ui <u>N</u> on

- o Si vous cliquez sur « Non » : Retour à l'écran de sélection multi-critères
- Si vous cliquez sur « Oui » : les lignes de déclaration DSN normale et DSN annule et remplace sans individu sont supprimées, pour la période et l'établissement concernés.
- Dans le menu DSN > commande Génération mensuelle, sélectionnez la période (dans notre exemple : du 01/01/2021 au 31/01/2021 et votre établissement concerné
- Cliquez sur le bouton [Ouvrir] pour continuer le traitement.
   Dans Dsnlink votre DSN mensuelle sur le même établissement est générée avec le nouveau Siret.

01/2021	MENSUELLE Siret : 32788811100041	Ref : 215362253094148 CDD-CDI Créé le 28 mai 2021 12:50	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Général CT : P21V01 Envoi : 28 mai 2021 14:41 en Réel	₩ ⊞ & #	
01/2021	MENSUELLE Siret : 32788811100082	Ref : 215361865094147 CDD-CDI Créé le 28 mai 2021 12:44	Annule et remplace sans individu (215361774094146) Fraction : 1/1 Dépôt : Général CT : P21V01 Envol : 28 mai 2021 12:45 en Réel	× 20 ====	
01/2021	MENSUELLE Siret : 32788811100082	Ref : 215361774094146 CDD-CDI Créé le 28 mai 2021 12:42	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Général CT : P21V01 Envoi : 28 mai 2021 12:43 en Réel	₩ ⊞ & #	

### Fiche salarié : ajout contrôle saisie zones « N° carte » et « Délivré par »



Accès module **Paie** > menu Salariés > commande Salariés > onglet [Etat Civil]

Avec cette nouvelle version, un contrôle est réalisé à la validation de la saisie des zones « **N**° *carte* » et « *Délivré par* » afin ne pas saisir de caractères invalides.

Ces caractères invalides bloquent l'édition du registre du personnel.

### Zone N° carte:

Si cette zone :

- > Ne contient pas que des caractères alphanumériques
- > Contient un espace
  - Au début et/ou
  - A la fin et/ou
  - Dans le contenu

Un message bloquant s'affiche à la validation de la fiche salarié et le curseur se positionne sur la zone correspondante pour correction.

#### Exemple

La valeur suivante, avec un espace en début et dans le contenu, est saisie « 125 8951-4023 ».

Vous avez le message suivant :

Valider Valider Actions	Identité Etat Salarié	Emploi Affectation Emploi	Profils Autres Profils Profils	Contrat DADS PAS Rémunérations	<ul> <li>Zones libres</li> <li>Eléments dynamiques</li> <li>Eléments nationaux</li> <li>Zones libres</li> </ul>	
-Etat civil Nationalité	Britannique		-Carte de séjour	125 8951-4023		
Pays	ROYAUME-UNI	V	Delivre par Expire le	00 01 janv. 1900		
Département	🔀 🛛 Etat civil	- Salarié : 00000	00001 COLL	INS Phil		
N° Désactivation du contro Sécurité sociale Autre	La zone "N° - Doit compo - Ne doit pas - Ne doit pas	La zone "N° carte" est erronée : - Doit comporter uniquement des chiffres et des lettres - Ne doit pas commencer ou se terminer par un espace - Ne doit pas contenir d'espace				
-Familie Situation		<u>O</u> K				

Cliquez sur OK, le curseur se positionne sur la zone :

Valider X Quitter	* () *	Identité Etat civil	Emploi Affectation	Profils Autres profils	Contrat DADS PAS	<ul> <li>Zones libres</li> <li>Eléments dynamiques</li> <li>Eléments nationaux</li> </ul>
Actions	Fai	Salarié	Emploi	Profils	Rémunérations	Zones libres
Etat civil Nationalité	Britann	nique		-Carte de séjour N° carte	125 8951-4023	
Date de naissance		Délivré par				
Pays	ROYAL	JME-UNI	•	Expire le	01 janv. 1900	
Département	99					

Modifiez la saisie en enlevant l'espace dans le contenu et le tiret et validez : la donnée est enregistrée.

### Zone Délivré par :

Si cette zone :

- > Ne contient pas que des caractères alphanumériques
- > Contient un espace
  - Au début et/ou
  - A la fin et/ou

Un message bloquant s'affiche à la validation de la fiche salarié et le curseur se positionne sur la zone correspondante.



**Exemple :** La valeur suivante, avec un espace au début, est saisie " Préfecture du Rhône".

Le message bloquant apparaît :



Cliquez sur OK, le curseur se positionne sur la zone :



Modifiez la saisie en enlevant l'espace en début et validez : la donnée est enregistrée.

### 6. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 7- MAJ JUIN 2021

Programme	Référence	Sujet
DSN	PRB0068654	DSN - Brut à zéro -alimenter balise < AffiliationsPrevoyance > (sous balise < Contrats > ) même si cotisations calculées à zéro
DSN *	-	DSN fin de contrat- Suivi des envois : traiter le cas de la modification de la date de fin de contrat
DSN (version Màj 06- 2021+Plan de paie de juin 2021)	PRB0089479	DSN – Régularisation retraite dans le bloc 78 <b>KB0031895</b> - comment régulariser une base assujettie (parution le 21/06/2021)

Les corrections qui ont un Astérix sont livrées **seulement** dans la **Màj On Demand de juin** diffusion est planifiée courant décembre 2021.

### 7. EVOLUTIONS – EDITION 7 – MAJ MAI 2021

### DSN Fin de contrat



Accès module **Paie** > menu DSN > commande Fin de contrat de travail

Cette nouvelle version permet de générer une DSN Fin de contrat dans le cas où la sortie d'un salarié, **date de fin de contrat non renseignée dans le contrat**, n'aurait pas été effectuée et que son dernier bulletin n'aurait pas été établi en tant que **bulletin solde de tout compte**.

#### Exemple :

Bulletin établi pour un salarié du 01/01/2021 au 31/01/2021 puis, intégré dans la DSN mensuelle de janvier 2021 dont la DSN est figée et le délai de déclaration de l'Annule et Remplace est dépassé.

Finalement, le salarié est sorti le 27/01/2021.

- La fin de contrat aurait dû être renseignée au 27/01/2021.
- Un bulletin STC aurait dû être créé du 01/01/2021au 27/01/2021.
- Un signalement FCT aurait dû être créé au 27/01/2021.

Pour pourvoir régulariser la situation, il faut :

- Modifier la date de sortie et la date de fin de contrat au 27/01/2021 par la commande MàJ salarié > Saisie groupée.
- Effectuer un bulletin de paie complémentaire du 01/02/2021 au 01/02/2021, avec rubrique régularisation .R au titre du salaire trop versé du **28/01/2021 au 31/01/2021** (en -) et la rubrique indemnité de rupture non versée (en +)

Néanmoins, lorsqu'on calculait la DSN Fin de contrat, on rencontrait le message suivant car aucun bulletin n'était considéré comme *bulletin solde de tout compte* :

i Echec au cours de l'envoi DSN.
Périmètre - Individuld : 0000006014 - Nature : FinContratTravail - Reference : F0000006014AC86
Code : DE000 Message : Une déclaration fin de contrat doit avoir un bulletin.
<u>0</u> ĸ



Ч

Un nouveau traitement est disponible, afin d'identifier le bulletin solde de tout compte et d'établir la DSN Fin de contrat.

### Activation de l'affichage du menu

Accès module **Administration** > menu Utilisateurs et accès > commande Gestion des droits d'accès

Cette commande vous permet d'accorder les droits d'accès à la nouvelle commande **Identification bulletin stc** en fonction des groupes d'utilisateurs.

Par défaut, elle est initialisée en accès refusé.

Vous devez Fermer et redémarrer votre application de paie afin de prendre en compte les modifications.

÷	🔻 🔒 🍈 🚔						
				Légende	Légende		
	Menu	Administration	n (49)	<b>•</b>	Accès autorisé		
	Groupes	< <tous>&gt;</tous>					
					Accès refusé		
	Menu		Administrateur ADM	Administrateur CEGID	Invité		
	+ Digital Doc RH						
	Inscription entre	eprise	•		•		
	Paramétrage						
	Suppression bu	lletins					
	Paramétrage Editiqu	ie					
	+ Utilitaires						
	Analyse du plar	n de paie	۲				
	Correction code	e stage formati					
	Réalignement historique salari						
	Réinitialisation historique par a			•			
	Cegid Data Colle	ect	•	۲			
	Identification bu	lletin stc		•	<b>&gt;</b>		

Cette commande sera disponible à partir de la commande Administration - menu Traitements – Utilitaires - **Identification bulletin stc** 

### Le traitement

Accès module **Administration** > menu Traitements > commande Utilitaires > **Identification bulletin stc** 

🐻 Traitements				
Journal évènements				
—Emplois mémos/photos				
-Export Solde CP				
Réaffectation				
■ Utilitaire Congés payés				
<ul> <li>Basculement en Euro</li> </ul>				
— Gestion des jobs				
■ Utilitaires				0.*
- Correction code stage formation				
Réalignement historique salarié	Statuards Complements Avances			
<ul> <li>Réinitialisation historique par ava</li> </ul>	Salarie		Date de session paie 01/01/2	J21 à 31/01/2021
— Cegid Data Collect	Eiltres			Présentations Défaut
Identification bulletin stc	Etablissement	Salarié	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
· Egalité F/H				

### Standards

Champ	Description
Salarié	Sélectionnez le salarié pour lequel vous souhaitez passer le dernier
	bulletin normal effectué en « Bulletin solde de tout compte ».
Date de session paie	Sélectionnez la période sur laquelle a été effectué le dernier bulletin

	▶ 難 芸 ま ▼ ♥ ♥			0 X
	Standards Compléments Avancés			
ľ	Salarié 0000006014		Date de session paie	21 à 31/01/2021
ľ	Eiltres			Présentations Défaut
	Etablissement	Salarié	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
	• 050	000006014	01/01/2021	31/01/2021

Dans cette liste seuls les bulletins qui ne sont pas topés en bulletins solde de tout compte apparaissent (champ PPU\_BULLSOLDE)

Le traitement identifiera le bulletin sélectionné en **bulletin solde de tout compte** (PPU\_BULLSOLDE = X). Ce traitement est irréversible.

### **Actions connexes**

Cliquez sur le bouton [Appliquer les critères] pour obtenir le bulletin souhaité selon les citères renseignés dans les onglets Standards et Avancés.

Cliquez sur le bouton [Lancer le traitement]. Le message suivant apparait vous pouvez confirmer ou pas le traitement :

?	Attention
Le bulletin sera Ce traitement p Confirmez-vous	i identifié en tant que bulletin solde de tout compte. ourra conditionner le Signalement Fin de contrat. ?
	<u>O</u> ui <u>N</u> on

Une fois le traitement terminer vous avez le message suivant :

i Attention					
Le bulletin a été soldé.					
<u>0</u> ĸ					

Cliquez sur Ok . Vous pouvez générer le signalement de fin de contrat pour le salarié.

Ce signalement de fin de contrat reprendra :

- Les rémunérations du dernier mois de contrat (même si date bulletin > date fin de contrat)
- Et les rémunérations du bulletin complémentaire suivant.

**Bulletin complémentaire du 01/02/2021 au 01/02/2021 :** avec une régularisation de salaire pour la période du 28 au 31/01/2021 et une régularisation concernant l'ICCP

С	<b>BULLETIN</b> DNSULTATION	Etablissement CDD- Salarié 0000 Date d'entrée 01/12 Date de naissance 14/02	-CDI 0006014 DUJARDIN JE. 2/2020 Date de sortie 2/1986	AN 27/01/2021 🔲 Soi	tie définitive	€ *3				
Du Edité	01/02/2021 - du 01/02/2021 -	au 01/02/2021 [ au 01/02/2021 [	Trentième forç     Bases forcées	é 1 / 28	5	Acquis modifiés	Acquis Suppl. Anc. 0,07 0,00 0,00			
Salair	res Bases de cotisation Co	otisations Retenues Prime	s Non Imposables Comme	ntaires Diagnostic Perf.	bulletin					
	Code	Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au	Origine
	0002 Salaire mensu	lei								Profil
	0002.R01 Rappel Salaire	e mensuel		-25,00			-450,00	28/01/2021	31/01/2021	Bulletin
	4300 Indemnité comp	pens, congés payés								Profil
4	4300.R01 Rappel Indemni	ité compens. congés pa					950,00	01/01/2021	27/01/2021	Bulletin

**DSN fin de contrat** au niveau Elements de paie **vous avez 2 blocs** qui reprennent les éléments de paie des 2 contrats (normal et complémentaire)

Indi	Individu : Eléments de paie							
<b>∦</b> ⊳	Liste de	es déclarations 🕨 Décla	aration 🕨 Individu 🕨 Eléments	de paie			🚔 Imprimer la page	
2	7/01/2021	FIN DU CONTRAT Siret : <b>32788811100082</b> dujardin jean	Ref : F0000006014AC86 CDD-CDI Créé le 18 mai 2021 09:08	Normale Fraction : 1/1 Dépôt :	Général CT	P21V01	₩ 🖉 📼	
2	Nom :	DUJARDIN	Prénom : JEAN	Nir : 18602	9035245	Matricule : 0000006014	1	
(Č	Paie Paie Contra Type :	: 01/02/2021 Net imp : 31/01/2021 Net imp at.du : 01/12/2020 au : 27 : 01 - contrat à durée indéte	iosable : 405,19 Montant Net iosable : 2212,38 Montant Net /01/2021 Numéro : 00001 irminée Dispositif politique : 99 - A	Versé : 390,81 Numé et Versé : 2133,85 Nur utres contrats	ro : 02 néro : 01	Nombre de blocs paie : 2		

27/01/2021 FIN DU CONTRAT Ref : F0000 Siret : 32788811100082 CDD-CDI dujardin jean Créé le 18	0006014AC86 Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Général CT : P21 mai 2021 09:08	V01 👑 🖉 📾
Nom : DUJARDIN Prén	om : JEAN Nir : 1860269035245	Matricule : 0000006014 🛛 🛤 🤨
Paie: 01/02/2021 Net imposable: 405	,19 Montant Net Versé : 390,81 Numéro : 02 💙 No	mbre de blocs paie : 2
Contrat du : 01/12/2020 au : 27/01/2021 Nu Type : 01 - contrat à durée indéterminée Disp	rméro : 00001 ositif politique : 99 - Autres contrats	
Rémunération Primes Activité	Autres éléments de revenu brut	
Rémunération S21.G00.51		
Date de début de période de paie	28/01/2021	S21.G00.51.001 Remuneration.DateDebut
Date de fin de période de paie	31/01/2021	S21.G00.51.002 Remuneration.DateFin
Туре	001 - Rémunération brute non plafonnée	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	0,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	-450,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Date de début de période de paie	01/01/2021	S21.G00.51.001 Remuneration.DateDebut
Date de fin de période de paie	27/01/2021	S21.G00.51.002 Remuneration.DateFin
Туре	001 - Rémunération brute non plafonnée	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	500,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	0,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant

### 8. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 7- MAJ MAI 2021

Programme	Référence	Sujet
Paie	PRB0087352	Exportation liste salariés dernières visites
Salarié	PRB0067373	Maj groupée éléments dynamiques pénibilité : impossible de saisir une valeur pour un code identique à date différente
Egalité Femmes/Hommes	PRB0089498	Égalité femme homme - Donnée "Présence - date d'entrée" erronée s'il existe plusieurs contrats sur la période
Egalité Femmes/Hommes	PRB0089056	Egalité Femme/Homme - Classification libre et Classification fixée non alimentée si pas d'enregistrement dans l'historique
DSN	PRB0087273	Saisie Code PCS 534a – msg « Le code complément PCS est erroné pour le code PCS »
DSN	PRB0077105	DSN fin de contrat - suivi des envois : données préavis, date DJTP modifiés non repris
DSN (version Màj 05- 2021+Plan de paie de juin 2021)	PRB0067936	DSN bulletin complémentaire- rubrique 53.003 : ne pas alimenter de mesure 40 Nombre de jours calendaires

### 9. EVOLUTIONS – EDITION 7 – MAJ AVRIL 2021

### DSN – Fonctionnaires détachés

### F

• Cette version permet de transmettre les données des fonctionnaires détachés dans la DSN.

Pour cette population de salariés, est transmis en DSN :

### -le type de contrat :

- FP1 [FP] Détachement d'un agent d'une Fonction Publique donnant lieu à pension (ECP) (valeur 20 en DSN)
- FP2 [FP] Détachement d'un agent d'une Fonction Publique ne donnant pas lieu à pension (ENCP) (valeur 21 en DSN)

#### -le type de détachement : (nouveau champ spécifique à cette population de salarié)

Libellé	DSN
[FP] Détachement auprès d'un parlementaire	01
[FP] Détachement sur un emploi de collaborateur cabinet	02
[FP] Détachement au titre de la coopération technique	03
[FP] Détachement sur un emploi fonctionnel	05
[FP] Détachement pour fonction élective ou mandat syndical	06
[FP] Détachement pour exercer un mandat de député	07
[FP] Détachement pour exercer un mandat de sénateur	08
[FP] Détachement (reclassement) pour difficultés opérationnelles	09
[FP] Détachement (reclassement) pour raison opérationnelle	10
[FP] Détachement auprès d'un organisme de droit privé, d'un EPIC ou d'un GIP	11
[FP] Détachement auprès d'un établissement public national	12
[FP] Détachement auprès collectivité ou établissement public territorial ou	13
hospitalier	
[FP] Détachement auprès de l'Etat	15

#### -un code régime vieillesse obligatoire spécifique à cette population de salarié

- 120 Retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) (valeur 120 en DSN)
- 121 Pensions civiles et militaires de retraite de l'Etat (SRE) (valeur 121 en DSN)

#### -transmis à un organisme DSN parmi :

- 913 SRE
- 914 CNRACL

### Mise en place dans l'application



Accès module Paie > menu Salariés > commande Salariés > Contrat de travail

#### - Onglet Caractéristiques

Le champ Type de contrat permet de sélectionner l'une des 2 valeurs ci-dessous pour les fonctionnaires détachés :

		-
Nouvelle valeur	[FP] Détachement d'un agent d'une Fonction Publique donnant lieu à pension (ECP)	▼
Date d'application	Convention volontaire associatif	
Date a application	Engagement de service civique	
Commentaire	[FP] Détachement d'un agent d'une Fonction Publique donnant lieu à pension (ECP)	
	[FP] Détachement d'un agent d'une Fonction Publique ne donnant pas lieu à pension (ENCP)	

Après sélection d'une valeur et validation de l'historique par avance, ce message NON bloquant s'affiche :



Vous devrez saisir un régime vieillesse obligatoire parmi l'un des trois codes acceptés en DSN pour les fonctionnaires détachés (fiche salarié onglet DADS, multi-régime coché).

 Après validation du contrat de travail, l'application se positionne dans l'onglet DSN Activité du contrat et le message BLOQUANT s'affiche :





Ce champ est obligatoire si le type de contrat est FP1 ou FP2. Le nouveau champ - obligatoirement historisé -est initialisé à la valeur <<Aucun>> par défaut. Choisissez l'une des valeurs disponibles dans la liste de sélection (cf paragraphe précédent).

### DSN - annule et remplace sans individu

口

## Accès module **Paie** > menu DSN > commande Suivi des envois

## Cette version permet de générer une DSN mensuelle de type « Annule et remplace sans individu ». La rubrique S20.G00.05.002 sera alimentée à la valeur 05.

Ce type de déclaration permet de remplacer une DSN mensuelle normale figée déposée avec un **SIRET erroné.** La génération de la DSN mensuelle de type « Annule et remplace sans individu doit être effectuée dans le respect du délai d'envoi d'une déclaration de type « Annule et remplace » : en règle générale, la veille à minuit de la date butoir de la DSN au 5 ou au 15.

Ce cas de figure peut survenir lorsque l'URSSAF avertit le client en retour que le SIRET de la DSN mensuelle figée est fermé ou erroné.

Il s'agit alors « d'annuler » la DSN mensuelle en respectant la date d'exigibilité du type « Annule et remplace » (1).

## Procédure de génération de la DSN mensuelle Annule et remplace sans individu :

Cliquez sur le nouveau bouton [Annule et remplace par une DSN sans individu] disponible en Suivi des envois :

🔶 🗘 🏕		0 >				
Etablissement / Sala	rié					
Etablissement	ETAB 🔍					
Siret ou MSA	32788811100033					
APE	6202A	6202A				
Salarié						
Déclaration						
Période de	01/12/2020 à 31/12/2020					
Type déclaration	Mensuelle					
Type envoi	Annule et remplace sans individu (AR néant)					
Emetteur	001					
Fraction	1					
Point de dépot	Régime général					

A l'activation du bouton [Annule et remplace par une DSN Néant], vous obtenez ce message d'information :

?	Informations de l'envoi					
Attention vous allez générer une DSN mensuelle de type "Annule et remplace sans individu" en remplacement de la DSN mensuelle précédente. Cette procédure est à utiliser dans le cas de changement de N° Siret après un dépôt de DSN mensuelle portant sur un Siret inactif. Voulez-vous continuer ?						
	<u>O</u> ui <u>N</u> on					

Dans DSNLink, la DSN sera de type annule et remplace sans individu

12/2020 MENSUELLE		Ref : 209574249091604	Annule et remplace sans individu (207161558089585)	NN FFF === #5 #5 253
15	Siret : 32788811100033	ETAB Créé le 22 mars 2021 15:04	Fraction : 1/1 Dépôt : Génèral CT : P20V01	

(1) Dans la pratique, la phase suivante à opérer par l'utilisateur sera de régénérer la DSN mensuelle pour le même mois et le SIRET différent mais correct.

### DSN 2021 – Motif suspension paie

Accès module Paie > menu Salariés > Salariés – Accès contrat de travail – onglet DSN

Cette version apporte le nouveau motif de suspension (S21.G00.65.001) : **610 - PTP (Projet de Transition Professionnelle)** 

Ancienne valeur			
Nouvelle valeur	< <aucun>&gt;&gt;</aucun>	T	
Date d'application	CIF (Congé individuel de formation) PTP (Projet de Transition Professionnelle)	*	
Commentaire	Congé de candidiat parlementaire ou élu à un mandat local Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse	- ii	

DSN – Régularisation des bases de cotisation AGIRC - ARRCO .RXX



Cette version apporte une amélioration au niveau de la gestion des signes de régularisation de cotisation AGIRC – ARRCO (.RXX) lorsque la régularisation porte uniquement sur la base.

### Utilitaire : Création en masse des périodes de suspension

Cette version apporte une évolution pour **créer des périodes de suspension en masse** par rapport à des absences déjà existantes.

Dans certains cas (paramétrage motifs absence erroné ou création absence via la saisie groupée ou import absences avant la version HR Sprint version 11 Edition 7), les périodes de suspension n'étaient pas créées en automatique lors de la création de l'absence.

Pour créer ces périodes de suspension en masse, un nouveau menu « Périodes suspension DSN/Absences » est disponible au niveau du module Administration.

7



### Activation de l'affichage du menu

Accès module **Administration** > menu Utilisateurs et accès > commande Gestion des droits d'accès

Cette commande vous permet d'accorder les droits d'accès au menu Périodes de suspension DSN/Absences.

🕂 🛛 🗋 🚔				
Menu Groupes	Administration	(49)	Légende	Accès autorisé Accès refusé
Menu		Direction générale	Administrateur CEGID	démonstration accès simple @RH
Traitements Export ASP				
Journal évènemer	nts		l l l l l l l l l l l l l l l l l l l	l l l l l l l l l l l l l l l l l l l
Emplois mémos/pl	hotos	•	Ŏ	Ŏ
Export Solde CP		•	•	•
+ Réaffectation				
Salarié		•	•	
Tables libres		•		
Organisme		•		
Recopie feuille EXCEL		•	•	•
Nouvel Etablissement		•	•	
Alignement lib	ellé bulletins / ru	•	•	•
Périodes susp	pension DSN / A	F	►	► E

Ce menu sera ensuite accessible au travers du module Administration > menu Traitements > commande Réaffectation.

#### Le traitement

Accès module **Administration** > menu Traitements > commande Réaffectation > Périodes suspension DSN / Absences


🧈 👬 🗄 🗁 💘 🔫 🗭 🙈	. 🐨				0 X
Standards Compléments Avancés					
Mois	Mars	V	Année	2021	•
Salarié		•••	Type d'absence	ACP;	A
Etablissement	<< Tous >>	V			
Exclure les salariés sortis			Arrêté à la date du	02/03/2021	
Nom commence par			Etat des mouvements		•

Standards	
Champ	Description
Mois	Sélectionnez le mois sur lequel vous souhaitez appliquer le traitement. Le mois de connexion est proposé par défaut. Vous pouvez le modifier. L'option [Tous] permet d'afficher tous les mois de l'année.
Année	Sélectionnez l'année sur laquelle vous souhaitez appliquer le traitement. L'année de connexion est proposée par défaut. L'option [Tous] permet de consulter toutes les années.
Salarié	Le cas échéant, renseignez le salarié pour lequel vous souhaitez afficher les absences.
Types d'absence	Avant de lancer le traitement, vous devez impérativement sélectionnez au moins un type d'absence dans la liste déroulante afin d'afficher les absences rattachées à ce type à réaffecter. Si aucun type n'est sélectionné le message suivant s'affiche :



Etablissement	Vous pouvez sélectionner un établissement de rattachement des salariés
Exclure les salariés sortis	Cette case à cocher, par défaut, est cochée afin d'exclure les salariés
	sortis.
Arrêté à la date du	La date du jour est renseignée par défaut. Vous pouvez modifier cette date, concernant l'exclusion des salariés sortis.
Etat des mouvements	Le cas échéant, sélectionnez dans la liste déroulante, l'état des absences des salariés.

L'ensemble des absences (hors congés payés) apparaissent dans cette liste.

Mois			Septemb	re	T	Année			2020			•
Salarié						Type d'abse	nce					
Etablisser	nent		<< Tous	>>	•							
Exdure le	s salariés sortis			V		Arrêté à la c	date du		17/02/2021			
Nom com	mence par					Etat des mo	uvements					V
Filtres												Présen
Etb	Matricule	Abs	Туре	Libellé	Jours	Heures	Etat	Début Abs	Fin Abs	▲ Motif Suspension	Indic	Contrat début
002	000000044	ACP	ABS	Activité parti 01/09/20 au 30/09/20	22,00	154,00	Validé	01/09/2020	30/09/2020		Ρ	01/03/2020
002	000000045	ACP	ABS	Activité parti 01/09/20 au 30/09/20	22,00	154,00	Validé	01/09/2020	30/09/2020		Р	01/03/2020
002	000000046	ACP	ABS	Activité parti 01/09/20 au 30/09/20	22,00	154,00	Validé	01/09/2020	30/09/2020		P	01/03/2020
002	000000047	AID	ABS	CONGES PROCHE 15/09/20 au 25/09/20	9,00	63,00	Validé	15/09/2020	25/09/2020		P	01/03/2020
002	000000048	AID	ABS	CONGES PROCHE 15/09/20 au 25/09/20	9,00	63.00	Validé	15/09/2020	25/09/2020		P	01/03/2020

#### **Actions connexes**

Cliquez sur le bouton [paramétrer la présentation] pour avoir la liste des colonnes et personnaliser la liste avec les différents champs. **Au minimum,** vous devez avoir les champs cidessous (visibles ou non visibles) dans la colonne « Afficher les colonnes suivantes » :

Aperçu avec le bouton Intitulés

Personnalisation des presenta	ations
<b>≧</b> •	0 X
Colonnes disponibles       Afficher les colonnes suivantes         Formule       Etablissement         Absence à découper       Salarié         Acceptation Cond. Fractionnement       Code Ressource         Activité       Matricule Salarié         adresse3       Affiliation au contrat collectif         Allocations Forfaitaires       Nom du salarié         Analytique Personnalisée       Nome d'heures         Ander code de Réglement       Nobre d'heures         Ander code de Réglement       Ander code de Réglement         Ander code de contrat de travail       Andre code de début Absence         Date de début Absence       Date fin Absence         Date de début desence       Dédatorion DSN         Autres Numero       Natres Dépenses         Avenant ou prolongation contrat       Base ou montant         Calendrier       Cate de sépour delivrée par         Cas de mise à disposition externe       Catégorie bian social         Catégorie duss       Simonie         Catégorie de service       Catégorie de service         Catégorie dus       Simonie         Catégorie de service       Simonie         Catégorie de service       Simonie         Catégorie de service       Simonie         Catégorie de servi	Image: Second structure       Tri         Image: Second structure       Image: Second structure         Décimales       0 ◆         Banc si nulle       Image: Second structure         Iglanc si nulle       Image: Second structure         Image: Affichage du libellé complet       Image: Second structure         Musicipation       Visible
Présentation priv	ée 🔨 🔨 🗸

### Aperçu avec le bouton Champs

	Personnalisation des présentations	
		0 X
Colonnes disponibles Formule PCL AFFILCTCOL PCL ANCIENNUM PCL CASDISPOEXT PCL CONDEMPLOI PCL CONDEMPLOI PCL CONDEMPLOI PCL COTTPSPART PCL CATEGORIESE PCL DATESIGNN PCL DATESIGNNUPTC PCL DNADATESIGNNCEA PCL DNADATESIGNNC	Afficher les colonnes suivantes         PCN_ETABLISSEMENT         PCN_EALARIE         PCN_ESSOURCE         PSA_SALARIE         PSA_SALARIE         PSA_IBLLE         PSA_IBLLE         PCN_TYPEMYT         PCN_ETATPOSTPAIE         PCN_DATEDEBUTABS         PCN_CODETAPE         PCI_DEBUTCONTRAT         PCI_DEBUT         PCN_CODETAPE         PCN_GOBTAPE         PCN_ODATEDEBUTABS         PCN_TOPENA         PCN_JENCONTRAT         PCI_DEBUTCONTRAT         PCN_ODORS         PCN_TYPECONGE	Tri         ▲ PCN_SALARIE         Décimales       0 ◆ Sép. Milliers         Largeur       63 ◆ 圖 圖 圖 圖         Itre       Etb         Affichage du libellé complet         ✓ yisble
	Présentation privée	<b>◆</b> ✓

Cliquez sur le bouton [Appliquer les critères] pour obtenir la liste des absences selon les citères renseignés dans les onglets Standards et Avancés.



Cliquez sur le bouton [Tout sélectionner] pour sélectionner l'ensemble des absences de la liste ou cliquez sur la [Barre d'espace] pour sélectionner les absences une par une. Les absences séléctionnées sont affichées en *caractère italique*.

Une fois les absences sélectionées, cliquez sur le bouton [Ouvrir] pour accéder à la fenêtre.



Cliquez sur le bouton [Lancer le traitement]

Un nouvel écran apparait. En fin de traitement, le logiciel indique le nombre d'absences traitées sur l'onglet [Caractéritique] et les erreurs rencontrées sur l'onglet [Gestion des erreurs ]

<b>@</b>	Lancement ou traitement de reallectaux	Ø 🗙
Caractéristiques	Gestion des Erreurs	
Lancement du trai Début du traiteme TRAITEMENT EN C Nombre d'absence Fin du traitement	tement de réaffectation nt à 17/02/2021 16:02:34 OURS (1/1) s traitées : 0 à :16:02:34	

Ci-dessous vous pouvez retrouver des exemples de messages ou erreurs rencontrées suite au lancement du traitement :

**Exemple 1 : sur l'onglet [Gestion des erreurs] : l'absence CSS n'a pas été traitée car aucun motif suspension n'est associé au niveau du motif absence.** 

Lancement du traitement de réaffectation	
🕞 🔮	0
Caractéristiques Gestion des Erreurs	
Salarie : 000000042 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000043 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000044 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000044 Type Abs : CSS Période : 12/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000044 Type Abs : CSS Période : 12/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000045 Type Abs : CSS Période : 12/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000045 Type Abs : CSS Période : 12/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000045 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000045 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000046 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000047 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000047 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 02/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000047 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 02/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000047 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 02/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension Salarie : 0000000047 Type Abs : CSS Période : 01/07/2020 au 05/07/2020 - le type "CSS" n'est pas associé à un motif de suspension	



Exemple 2 : sur l'onglet [Gestion des erreurs], absence, dont une période de suspension est déjà créée sur cette période mais avec un motif suspension différent

@ <sup>4</sup>	θX
Caractéristiques Gestion des Erreurs	
il existe déjà un motif associé (000000042) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000043) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000044) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000045) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000045) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000046) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000046) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000046) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000046) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif associé (000000046) aux dates d'absence (01/12/2020 - 15/12/2020)         il existe déjà un motif de suspension (000000047) aux dates d'absence (14/12/2020 - 15/12/2020)	

*Exemple 3 : sur l'onglet [Caractéristiques], absence, dont la période de suspension est déjà créée sur la période* 

Lancement du traitement de réaffectation
🗈 🛷
Caractéristiques Gestion des Erreurs
Lancement du traitement de réaffectation Début du traitement à 25/02/2021 15:39:24 TRAITEMENT EN COURS (8/8) Salarie : 000000002 Type Abs : SAB Période : 01/02/2021 au 05/02/2021 - Période de suspension liée à l'absence déjà existante Salarie : 000000040 Type Abs : SAB Période : 01/02/2021 au 05/02/2021 - Période de suspension liée à l'absence déjà existante Nombre d'absences traitées : 0 Fin du traitement à :15:39:26

**Exemple 4 : sur l'onglet [Caractéristiques], absence, dont la période de suspension est créée lors du traitement** 

۵ 🔮		
Caractéristiques	Gestion des Erreurs	
Lancement du trai Début du traiteme TRAITEMENT EN (	tement de réaffectation nt à 25/02/2021 16:11:49 :OURS (48/48)	
Salarie : 0000000 Salarie : 0000000 Salarie : 0000000 Salarie : 0000000 Salarie : 0000000 Salarie : 0000000	102 Type Abs : ACP Période : 15/02/2021 au 17/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse 140 Type Abs : ACP Période : 22/02/2021 au 23/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse 140 Type Abs : ACP Période : 15/02/2021 au 17/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse 141 Type Abs : ACP Période : 22/02/2021 au 23/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse 141 Type Abs : ACP Période : 22/02/2021 au 23/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse 141 Type Abs : ACP Période : 15/02/2021 au 23/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse 142 Type Abs : ACP Période : 22/02/2021 au 23/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse	ence ence ence ence ence ence
Salarie : 0000000 Salarie : 0000000 Salarie : 0000000	)42 Type Abs : ACP Période : 15/02/2021 au 17/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse )43 Type Abs : ACP Période : 22/02/2021 au 23/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse )43 Type Abs : ACP Période : 15/02/2021 au 17/02/2021 - Création de la période de suspension associée à l'abse	ence ence



Il est possible d'exporter la liste des messages ou erreurs.

Cliquer sur le bouton [Exporter la liste] et choisissez le chemin de d'export afin de sauvegarder le fichier.

Lancement du traitement de réaffectation		
🕞 😻	0	×
Caractéristiques Gestion des Erreurs Exportation du rapport		
Choix du chemin d'export		
C:\Users\VIRIEUX\AppData\Local\CEGID		
Lancer l'exportation le rapport		

Le journal des évènements

Accès module **Administration** > menu Traitements > commande journal évènements

Le traitement est historisé dans le journal des évènements sous la famille d'évènement « Absences et congés payés ».

Standards Avancés					
Famille d'évènement	Absences et congés payés	Evènement	<tous></tous>		
Date de	02/03/2021	à	02/03/2021		
Utilisateur	<tous></tous>	Antériorité des mo	difications du plan de paie au 25/02/2021		
Filtres				▼ 1	Présent
Type d'évènement	Evènement	Date	Utilisateur	Bloc-note	
Absences et congés payés		02/03/2021 08:51:54		Lancement du traitement de réaffectation.	OK
Absences et congés payés		02/03/2021 08:51:55		Salarie : 0000000042 Type Abs : CSS Pér	ко
Absences et congés payés		02/03/2021 08:52:19		Lancement du traitement de réaffectation.	ок
Absences et congés payés		02/03/2021 08:52:19		Salarie : 0000000048 Type Abs : EF1 Péri	ко
Absences et congés payés		02/03/2021 09:06:36	-	Lancement du traitement de réaffectation.	ок
Absences et congés payés		02/03/2021 09:06:36		Salarie : 000000048 Type Abs : EF1 Péri	ко
Absences et congés payés		02/03/2021 17:22:19		Lancement du traitement de réaffectation.	ок
Absences et congés payés		02/03/2021 17:22:19		Salarie : 0000000042 Type Abs : CSS Pér	ко

Ч

### AEM V5

Module Paie> menu Salariés > commande Intermittents

Cette nouvelle version permet la génération de l'AEM au format V5.

Les utilisateurs des AEM au format V4 passent automatiquement à la norme V5 après installation de la mise à jour d'avril 2021.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la Note Technique <u>AEM Spectacle</u>

### Bulletin - prolongation CDD - calcul Base prime précarité

Accès module **Paie** > menu Salariés > commande Salarié > Compléments – Contrats – Rupture de contrat

Accès module **Gestion R.H**> menu Contrats > Rupture de contrat

Cette version apporte une évolution sur le calcul du bulletin des contrats à durée déterminée (Contrat à durée déterminée, Contrat à durée déterminée objet défini et Contrat à durée déterminée des séniors), dans le cadre de la gestion de prolongation sur le contrat suivant.

Afin de pouvoir prolonger un contrat à durée déterminée, vous avez la possibilité de cocher la case « Avenant ou prolongation sur le contrat suivant » sur le contrat initial (module **Paie** > menu Salariés > commande Salarié > Compléments – Contrats – Rupture de contrat).

Le calcul de la prime de précarité se fera alors sur le dernier contrat à durée déterminée, et la base de la prime précarité sera égale au cumul 18-base de précarité correspond aux différents CDD prolongés.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la <u>KB0031032</u> – Prime de Précarité –Gestion de la prolongation sur le contrat suivant et pour plus d'informations sur la Gestion des CDD et CDI vous pouvez consulter la <u>KB0031367</u> – modalités de gestion du contrat CDD.

### Gestion du Précompte IJSS : le maintien s'arrête en cours de mois

Accès module **Paramètres** > menu Dossier > commande Paramètres société item IJSS et maintien – Précompte IJSS

Depuis la version HR Sprint 11 ED02 patch 6, dans le cadre d'une absence avec IJSS, il est possible, lors du calcul du bulletin avec maintien à zéro ou sans règles de maintien associées sur le mois, de désactiver le règlement IJSS provenant du précompte.

Pour désactiver le précompte, cochez la case « Désactivation du précompte si maintien à zéro » :

Précompte IJSS	Désactivation du précompte si maintien à 0	1
Méthode de calcul du salaire journalier - maladie	1/91.25 des 3 derniers mois	<b>-</b>
Méthode de calcul du salaire journalier - AT	1/30.42 du dernier mois	•
Méthode de calcul du salaire journalier - maternité / paternité	1/91.25 des 3 derniers mois	•
Salaire journalier - maladie	01	
Salaire journalier - AT	01	***
Salaire journalier - maternité / paternité	01	***

口

• Cette nouvelle version apporte une évolution au niveau de la gestion du précompte des IJSS, dans le cas où, le salarié a une absence pour laquelle le maintien s'arrête en cours de mois (avec x jours non maintenus). Lors du calcul bulletin, seules remonteront, sur le bulletin, les IJSS en lien avec le nombre de jours maintenus,

## R<

Pour gérer ce cas, il faut **aussi** que la case « Désactivation du précompte si maintien à zéro » soit cochée.



#### **Exemple** :

Salarié ayant un arrêt maladie du 1<sup>er</sup> au 30/04/2020, dans le cadre d'une prolongation d'arrêt, avec un maintien calculé automatiquement de **5 jours à 75 %** et 25 jours à 0 %, dans un établissement ayant opté pour la subrogation de salaire.

Lors de la saisie de l'absence le précompte ci-dessous est calculé par rapport au nombre de jours d'absences soit 30 jours.

Al	bsence du salarié : 000000008 MAL_TIM MARIE	
🔒 🛽 🔻 🕒 💈 🕼 🛢	• =	0 X
-Caractéristiques		
Salarié 000000008	MAL_TIM MARIE	
Date d'entrée 16/02/2009		
20/02/2003		
Prolongation d'absence	Date d'arrêt initial 02/03/2020	
Absences Suivi USS Précomp	ite USS	
Mois Salaires mens	suels bruts Plafond mensuel	
1	2275,05 2770,96	
2	1261 2770,96	
12	2282,14 2770,96	
Total 5818,	19 8312,88	
Base journalière (5818,19/91,2	25) 63,76	
Base		
IJSS Brute (63,76/2)	31,88	
LISS Nette (31.88*(1-0.067))	29.74	
1555 ACtic (51,00 (1 0,007))		
Nb jours à indemniser	30	
Mt IJSS Brute	956,4	
Mt IJSS Nette	892,2	
		* 🗸

### Bulletin de paie avril 2020 :

Salaires Bases de cotisatio	on   Cotisations   Retenues   Primes Non Imposables   Commentaires   Diagnostic   Perf. bulletin				
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0004	Salaire horaire	151,67	15,00000		2 275,05
3081	Absence maladie Heures	151,67	15,0000		2 275,05
3081.1	Abs Maladie He 01/04/20 au 30/04/20				
3210	Absence congés payés				
3212	Absence heures congés payés				
<u>37Y8</u>	Nb de jours calendaires à saisir				
<u>37Z4</u>	Prorata Plafond calculé	1,00			
4021	Avantage en nature logement				
4030	Retenue USS				159,40
4030.1	USS du 01/04/2020 au 30/04/2020				
4150	Maintien garantie sur net				284,38
4150.1	01/04 au 05/04 5 jours à 75,00%				
4150.2	06/04 au 30/04 25 jours à 0,00%				
4152	Garantie de salaire				-36,61
4152.1	Garantie du salaire -36,61				
4270	Indemnité congés payés				
4300	Indemnité compens. congés payés				
8250	USS Maladies subrogées				153,34
8250.1	USS du 01/04/2020 au 30/04/2020				
8810	Trantiàme coloulé	30.00			
Salaires   Bases de cotisat	ion Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin				
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
8210	Avance USS				148,70
8210.1	USS du 01/04/2020 au 30/04/2020				



Lors du calcul bulletin, le précompte est proratisé en corrélation avec le nombre de jours maintenus soit 5 jours :

Mt Ijss Brutes : 31.88 \* 5 = 159.40

Mt ljss nettes : 29.74 \* 5 = 148.70

Mt ljss subrogées : (159.40) - (0.038\*(159.4) = 153.34

Pour en savoir plus sur le précompte IJSS, vous pouvez consulter le Note technique : <u>CNT IJSS</u>

#### Préparation automatique avec process serveur

ļ

Accès module Paie > menu Paie > Préparation automatique > Préparation automatique

Cette nouvelle version apporte une amélioration au niveau des messages d'erreur retournés lors du calcul préparation automatique avec process serveur. En effet ces messages sont plus explicites.

3 cas peuvent être rencontrés :

• Pour une erreur réseau (coupure réseau), le message renvoyé sera :

(	Erreur du traitement
	Une erreur survenue lors de la communication avec le serveur (coupure réseau) mais le traitement est toujours en cours.
	<u>o</u> ĸ

• Pour une erreur infra (problème de communication avec le process serveur), le message renvoyé sera :

Erreur du traitement
Une erreur survenue lors de la communication avec le serveur : échec au lancement du process serveur. Merci de relancer le traitement
<u>o</u> ĸ

• Pour une erreur métier, le message renvoyé indiquera le salarié en erreur ainsi que l'étape du calcul à l'origine de l'erreur

Calcul des paies
* O X
Caractéristiques Gestion des Erreurs
Une exception a été levée lors de la préparation de la paie Une erreur s'est produite lors du traitement du salari <mark>é 0620000137</mark> Etape du calcul : Gestion des Modules Complémentaires <mark>: CP, Gestion des Absences, Saisie par rubrique</mark> Erreur : '0-8' n'est pas une valeur en virgule flottante correcte

### PAS : Régularisation du PAS - Bulletin complémentaire – Salarié sorti



Cette nouvelle version amène la possibilité d'intégrer une régularisation du PAS *dans un bulletin complémentaire*, pour un salarié ayant une date de sortie renseignée dans la fiche Salarié. Cette date de sortie doit être inférieure à la date du début du bulletin complémentaire.

La régularisation peut porter sur la rémunération nette fiscale, le taux, le montant de l'IJSS subrogée imposable ou RNF sans PAS.

#### Exemple :

Pour un salarié sorti le 30 janvier 2021, le bulletin de janvier 2021 a été calculé avec un montant de Rémunération nette fiscale de 7489.75 au lieu de 6000.

• Saisissez la date d'intégration dans le bulletin : 01/02/2021

La date proposée par défaut est pour notre exemple le 28/02/2021.

• Saisissez le montant de la RNF qui aurait dû être calculé : 6000.

L'écart est calculé automatiquement avec un type d'erreur : 01 Rectification sur RNF Ecart : 6000 – 7489.75 = -1489.75\* taux 20.00 = = -297,95 montant de la régularisation PAS.

		Modification rég	ularisations du PAS :		
🏛 🚔					0 X
Caractéristiques					
Salarié 000000	0320 CDD_	TROIS TERTIO		DSN Cas particulier	CDD -2 Mois barème 🛛 🔻
A intégrer dans le bull	etin au 01/02/2021		égrée dans le bulletin	le 01/01/1900	
Intégré dans le bulleti	n du 01/01/1900	au 01	1/01/1900		
-Bulletin : informations	relatives au PAS				
Date de début	01/01/2021	Date de fin	15/01/2021	Période de l'erreur	: Janvier 2021
Cotisation PAS	99P0	Impôt revenu prélevé à	la source	Taux	20,00
		RNF	7 489,7	75 Montant du PAS	1 371,75
Part non imposable	0,00	Montant soumis au PAS	6 858,7	75	
-Régularisation					
Saisissez la différen	ce de montant des IJSS.	Saisissez les valeurs qui	auraient du être appliqué	ées pour les régularisations de P	RNF et de taux.
OIJ Subrogées	0,0	RNF	6 000,	00 ORNF sans PAS (	) Taux 0,00
Part non imposable	0,0	Montant soumis au PAS	5 369,	00	
Régularisation calcul	ée				
Type de l'erreur	01 - Rectification sur RNF	: 💌 RI	NF	-1 489,75	Taux 0,00
Part non imposable	0,00	м	ontant soumis au PAS	-1 489,75	
Le montant régularis	é du PAS a été calculé ave	: la formule suivante : Montan	t soumis au PAS(-1489,7	5) * Taux (20%) =	-297,95



#### Régularisation

			Consult	tation regi	larisations du PAS :					
<b>A</b>									0	×
Caractéristiques										
Salarié 000000	00320	CDD_TRC	DIS TERTIO			DSN Ca	as particulier	CDD -2 M	ois barème	$\overline{\mathbf{v}}$
A intégrer dans le bulle	etin au 01/02/202:	L		🗹 Inté	grée dans le bulletin	le	22/03/2021	L		
Intégré dans le bulleti	n du 01/02/2021	L		au 01	/02/2021					
Bulletin : informations	relatives au PAS —									_
Date de début	01/01/2021		Date de fin		15/01/2021	Pér	riode de l'erreu	ir : Janvier (	2021	
Cotisation PAS	99P0		Impôt revenu p	prélevé à la	a source	Tai	цх		20,00	)
			RNF		7 489,7	75 Mo	ntant du PAS		1 371,75	5
Part non imposable		0,00	Montant soumis	au PAS	6 858,7	75				
-Régularisation										
Saisissez la différen	ce de montant des l	USS.	Saisissez les va	aleurs qui a	uraient du être appliqué	ées pour les rég	gularisations de	e RNF et de	taux.	
OIJ Subrogées		0,00	RNF		6 000,	,00 ORNF	sans PAS	OTaux	0,00	)
Part non imposable		0,00	Montant soumi	s au PAS	5 369,	,00				
Régularisation calcul	ée									
Type de l'erreur	01 - Rectification	sur RNF	W	RN	IF		-1 489,75	Taux	0,00	
Part non imposable		0,00		Mo	ntant soumis au PAS		-1 489,75			
Le montant régularis	é du PAS a été calo	ulé avec la	formule suivante	: Montant	soumis au PAS(-1489,7	5) * Taux (20%	(o) =		-297,9	5

#### Bulletin de Paie complémentaire du 01/02/2021 au 01/02/2021 :

Brut Brut fiscal	0,00 Net imposable 0,00 Net à payer	0,00 297,95	Total heures Net à payer avant	it impôt sur le revenu	(	,00 <b>√</b> ,00 Payé le	Règlement mod	lifié L pa	r Mrement 🔻	·	<u> </u>
99P0.R01	Régul. Impôt prélevé à la source			-1 489,75	20,00		-297,95			01/01/2021	15/01/2021
99P0	Impôt revenu prélevé à la source			0,00	0,00		0,00				
9926	CSG taux supplémentaire 2018				1,70						
9774	Régularisation réduction retraite										
9772	Réduction retraite annuelle			9 174,52							
9770	Réduction générale retraite										
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi										
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle										
9760	Réduction générale Pôle Emploi										

Si la régularisation n'est pas intégrée dans un bulletin, vous pouvez la modifier en allant sur la commande « Modifications ». Dans notre exemple, seul le montant de la RNF de 6000,00 sera modifiable.

Si un bulletin complémentaire est déjà créé, lors de la création de la régularisation, dans notre exemple bulletin complémentaire déjà validé au 01/02/2021, il vous faudra supprimer d'abord ce bulletin complémentaire et le recréé au 01/02/2021 pour que la régularisation soit intégrée dans le bulletin complémentaire.

 $\overline{\mathbb{Z}}$ 

9



Dans le fonctionnement du bulletin complémentaire, l'application propose de créer un bulletin complémentaire au 1<sup>er</sup> jour de la période en cours, déclarée dans Exercices sociaux (module Paramètres, menu Dossier). Cependant il est possible de créer plusieurs bulletins complémentaires sur le même mois, en modifiant les dates de début et de fin de période.

Mais seule la régularisation du PAS créée, avec pour date à intégrer dans le bulletin complémentaire, renseignée *au 1 er jour d'un mois supérieur au mois, de la date de sortie de la fiche salarié,* sera intégrée dans le bulletin complémentaire de la période de paie concernée.

Dans l'exemple précèdent, pour le salarié sorti au 15 janvier 2021, la régularisation sera intégrée dans le bulletin complémentaire si elle est créée :

- Avec une date à intégrer dans le bulletin supérieure à la date de sortie du salarié 15/01/2021 et à partir du mois de février 2021, au 1<sup>er</sup> février 2021 ou 1<sup>er</sup> mars 2021, etc.
- Et sur une période de paie pour laquelle il n'y a pas de bulletin normal déjà calculer.

*Il ne sera pas possible de créer la régularisation PAS à la date du 25/01/2021* par exemple, pour ce salarié sorti au 15/01/2021, *car il y a déjà un bulletin normal de créer* (solde de tout compte au 15/01/2021).

Le message suivant vous informe sur les actions à faire selon les cas :

<b>1</b> Modification régularisations du PAS :	
ll existe un bulletin à la date de validité de la régularisation. Vous devez changer la date de validité ou supprimer le bulletin pour valider votre sais	ie.
<u>0</u> K	

R<

Pour en savoir plus sur les régularisations du PAS, vous pouvez consulter la <u>CNT- PAS</u> <u>GENERALITES</u>

### Contrat de travail

Accès module Paie > menu Salariés > Salariés – Accès contrat de travail

Cette nouvelle version amène un nouveau champ dans le contrat de travail, onglet « rupture de contrat » : *Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée*.

ter a constante		-		7			
Fin de travail ef	lectif	31 déc.	. 2021				
Motif non préca	rité	ł.					V
Motif fin de contrat Rupture d'un commun accord pour entrée en PAP				V			
Modalité de fin (	fin CDD d'usage Non application du circuit dérogatoire						•
Maintien de l'aff	liation du sala	rié au co	ntrat collectif			< <aucun>&gt;</aucun>	V
	de préavis lér	galement	dû et pour lequel une	indemn	té aurait été versée		0
Nombre de mois							

Ce nouveau champ sera utilisé uniquement pour la génération de la déclaration FCTU qui sera disponible dans une future version.

Ce champ est initialisé à 0 et n'est visible que dans le cas où le motif de contrat est :

- "026 rupture pour motif économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle CSP"
- "114 Rupture d'un commun accord pour Entrée en PAP".

Dans ces 2 cas, si aucun montant n'est renseigné, on obtient alors le message ci-dessous, non bloquant :

1	Contrats de travail Paie & GRH : 0000000020 POUTIMOM VERA		
	Le montant de l'indemnité doit être renseigné pour le motif de rupture renseigné.		
	<u>о</u> к		

## 10. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 7- MAJ AVRIL 2021

Programme	Référence	Sujet
Bulletin	PRB0076149	Bulletin - prolongation CDD - calcul prime précarité -coche prolongation ou avenant
Salarié	PBI000000103311	Date de naissance sans les / - msg à la connexion du dossier : ' ' n'est pas une date correcte
Bulletin	PRB0077260	L'absence Activité partielle fermeture diminue le nombre de 30e et impacte les CP acquis
Bulletin	PRB0084047	Saisie bulletin : ne pas charger les absences/IJSS à intégrer lorsque le bulletin est à l'état « Clôturé »
Bulletin	PRB0070947	Préparation automatique Paie aux contrats – « avenant ou prolongation sur le contrat suivant » - Bulletin- date sortie erronée
Paie	PRB0081961	Saisie de commande Tickets restaurants- Colonne «Quantité» tronquée
Égalité Femme homme	PRB0088735	Nombre de jours de présence erroné quand présence de bulletin complémentaire
Égalité Femme homme	PRB0088764	Salaire de référence-prendre en compte le sens (positif ou négatif) de la rubrique lors du calcul de l'indicateur salaire de référence
Génération Comptable	PRB0089010	Génération comptable : une erreur est survenue lors lancement du process server si table STRUCRSE alimentée
Génération comptable	PRB0087951	Écritures comptable - Msg de type "Access vio" lors de la génération des écritures dotation CP et RTT avec paramètre société Intégration des OD = Export TRA
Génération Comptable	PRB0084079	Dotations provisions CP et RTT-Calcul taux journalier= jours maintien



Génération Comptable	PRB0069327	Génération comptable - Envoi OD de paie automatique en SAAS : aucune écriture ne correspond aux critères
Paie	PRB0065114	Erreur affichage dans la saisie commande Tickets restaurants
Paie	PRB0077674	Préparation automatique Bulletins complémentaires avec PS : la date de règlement renseigné dans la fiche Établissement n'est pas reprise
Contrat de travail	PRB0086834	Mettre à jour le contrôle sur le motif rupture contrat si intitulé contrat est CDI de chantier
Paie	PRB0089858	Grille de saisie par rubrique -Total affiché erroné si montant négatif dans la colonne
Masse Salariale (CGS)	PRB0083737	Onglet application : la Multi-sélection retourne une seule valeur
Contrat de travail	PRB0089374	Gestion RH - module gestion RH - Gestion des contrats - documents : erreur SQL si filtre sur une zone de l'onglet compléments
DSN	PRB0087350	Gestion de la case « Avenant ou prolongation sur contrat suivant » pour que le n° contrat soit tracé dans la DSN (CF <u>KB0031367</u> – modalités de gestion du
Génération Comptable	PRB0082584	On Premise uniquement : fichier TRA introuvable après une génération effectuée à partir d'un poste W10 Build 2002 et supérieur

11. EVOLUTIONS – EDITION 7 – MAJ JANVIER 2021 – ON DEMAND & MAJ AVRIL 2021 ON PREMISE

DSN – Historisation des champs Régime AT – régime maladie et régime vieillesse



Accès module Paie > menu Salariés > commande Salariés > onglet N4DS

## F,

• Cette nouvelle version historise par défaut les champs de l'onglet N4DS : régime AT régime maladie et régime vieillesse en vue de générer en DSN, les éventuelles blocs changement

- "Régime obligatoire risque AT" alimente la rubrique 40.039 et le bloc changement 41.059
- "Régime obligatoire risque maladie" alimente la rubrique 40.018 et le bloc changement 41.052
- "Régime obligatoire risque vieillesse" alimente la rubrique 40.020 et le **bloc** changement 41.053.

### Saisie groupée - motif suspension

Accès module Paie > menu Salariés > Absences > Saisie groupée des absences> saisie groupée

Accès module Paie > menu Salariés > Absences > Saisie groupée des absences> saisie individuelle Accès module Paie > menu Import/Export > Fichier import > Import rubrique de paie

La version ED7 apportait une évolution au niveau de la saisie d'absence liées à un motif **602** (chômage sans rupture) à partir de :

- la saisie groupée des absences
- la saisie individuelle des absences (saisie manuelle ou via un fichier excel)
- l'import rubrique de paie de type MAB

Avec cette version, cette évolution est disponible pour **tous types de motifs suspension** (congé sabbatique, congé proche aidant...)



En effet lors de la saisie et validation de l'absence liée à un motif suspension (via la saisie groupée des absences, la saisie individuelle des absences ou l'import rubrique de paie de type MAB), le motif suspension sera automatiquement créé dans la fiche contrat pour la période d'absence.

## 12. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 7-MAJ JANVIER 2021 – ON DEMAND & MAJ AVRIL 2021 ON PREMISE

Programme	Référence	Sujet
Salarié	PRB0083825	Fiche salarié - Mail professionnel - Permettre que les caractères - et @ se suivent
DSN	PRB0085360	DSN Motif suspension activité partielle ne remonte pas en DSN pour salarié avec date de sortie (apprenti par exemple)

## 13. EVOLUTIONS – VERSION 11 EDITION 7

### DSN – Cahier technique 2021

### URSSAF : cotisation à maille individuelle

À compter de la version de norme P21V01, la déclaration DSN mensuelle donne lieu à des **cotisations à maille individuelle à destination des caisses URSSAF et de la MSA** avec renseignement du code de cotisation individuelle et du **taux de cotisation**.

Dans la DSN mensuelle, pour chaque bloc 81 "Cotisation individuelle" à destination des caisses URSSAF et de la MSA, à l'exception des réductions et des cotisations forfaitaires, la nouvelle rubrique 81.007 "Taux de cotisation" est renseignée.

L'application Paie traite déjà à maille individuelle les cotisations de la MSA dans le bloc 81. Une évolution est réalisée pour traiter le cas des cotisations URSSAF. Pour cela, l'accès au code de cotisation individuelle a été ajouté dans la cotisation URSSAF – onglet [DSN].

Dans un premier temps, les cotisations "Transport" (ou mobilité) du plan de paie Cegid sont mises à jour pour la déclaration de janvier 2021 : affectation au code de cotisation individuelle 081 Versement transport ou 082 Versement transport additionnel. Par la suite, c'est l'ensemble des cotisations URSSAF qui seront affectées à un code de cotisation individuelle.

Si vous avez personnalisé en prédéfini Standard ou Dossier une cotisation affectée à l'organisme **URSSAF**, vous devrez alimenter le code de cotisation individuelle accessible dans l'onglet [DSN].

Exemple :

	Cotisations	: 4940 Versement Mobilité				
🔒 🏛 🕒	🗞 👯 🍓 🌚 🚍 🖶 🗙	🖮 📍 🚔				
Caractéristique	Caractéristiques Calcul Etats DSN					
Prédéfini	CEGID	Code 4940				
Libellé	Versement Mobilité					
Nature	Cotisation	Thème Divers FNAL / Transport				
Nom court	Mobilité	Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois				
Organisme	URSSAF	Rubrique imprimable sur le bulletin				
Activité	<toutes></toutes>	Critère d'application				

	Cotisations : 4940 Versement Mobilité					
🔒 🏛 🕒 🗞 🛠 🍓 🛱	🚔 🍬 🖮 🖍 🚔	0	×			
Caractéristiques Calcul Etats DSN	Caractéristiques Calcul Etats DSN					
Composant base assujettie URSSAF	< <aucun>&gt;</aucun>		•			
Autre composant base assujettie	< <aucun>&gt;</aucun>		•			
Code cotisation individuelle	081 - Versement transport		▼			
Code cotisation imputable à l'établissement	< <aucun>&gt;</aucun>		T			

### Dans la DSN, le bloc 81 sera alimenté dans les Éléments de paie pour les cotisations URSSAF :

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Cotisations in	Cotisations individuelle \$21.600.81						
Référence du c	téférence du contrat de Prévoyance HUMA-SANTE						
Code organisme de Prévoyance		P103 APRI/	1030 - HUMANIS PREVOYANCE (fusionnant PRI/IONIS/NOVALIS/TAITBOUT/CAPAVES prévoyance)				
Code option re	tenue par le salarié	HUM	AOPT2				
Code populatio	n de rattachement	HUM	APOP2				
Code de cotisa	tion	059 - pour l	059 - Cotisation individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle pour la période et l'affiliation concernées		S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation		tion
Montant d'assie	ette				S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette		
Montant de cot	isation	65,00	65,00		S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration		
Code INSEE of	ommune		S21.G00.81.005 (			05 CotisationIndividuelle.CodeINSEE	Ecommune
Taux de cotisation					S21.G00.81.00	)7 CotisationIndividuelle.TauxCotisa	tion
Identifiant Organisme de Protection Sociale		n Sociale 79484	650100011 - Urssa	f Rhône-Alpes	S21.G00.81.00	)2 CotisationIndividuelle.IdentifiantO	ps
Code de cotisa	tion	<mark>081 -</mark>	Versement mobilité		S21.G00.81.00	1 CotisationIndividuelle.CodeCotisa	tion
Montant d'assie	ette	3547,	18		S21.G00.81.00	3 CotisationIndividuelle.MontantAss	iette
Montant de cot	isation	63,85	63,85		S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExonera		ductionExoneration
Code INSEE of	ommune	69389	69389		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune		
Taux de cotisation 1		1,80			S21.G00.81.00	7 CotisationIndividuelle. TauxCotisa	tion

Pour en savoir plus, reportez-vous à la fiche dsn-info 2398

Fiche Salarié

Accès module **Paie** > menu Salariés > commande Salariés

### Niveau diplôme préparé par l'individu

Cette nouvelle version apporte un nouveau champ "Niveau de diplôme préparé par l'individu". Il est accessible dans l'onglet [Affectation] de la fiche Salarié.

		Identité	- Salarié : 000		
🔒 前 🖨 💆 💻	🚖 🗒 (	68 🖡 🔻 🚢 🔻 🦂	· 🖴		
Identité Etat Civil Emplo	i Affectation	Profils Autres Profile	s Contrat D		
Convention collective Idem Etablissement 💌 001 📟 carrière et					
Emploi - Classement conv	entionnel —				
Nomenclature PCS 46	51f	Hit Maîtrise et technici	ens administra		
Libellé emploi	284 ==	- COORD PROJET SP	ECIALITES AR		
Qualification	011 -	<ul> <li>Agent de maîtrise</li> </ul>			
Coefficient	280 -	- 280			
Indice	007 -	- 7			
Niveau	061 -	Niveau 6 Echelon 1			
Niveau de formation		10			
Niveau diplôme préparé					
✓ Pris dans l'effectif	Pour	1,00			
Edition sur le bulletin					
Organisme à editer	Idem Etablis	sement 💌 URSSAF D	E PARIS		

Ce nouveau champ peut être historisé (Cf Historisation des nouveaux champs).

Ce champ peut être renseigné pour tous les salariés mais il est **obligatoire** si l'intitulé du contrat de travail du salarié est un **contrat d'apprentissage**.

Champ	Description
Niveau de diplôme	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.30.025



#### préparé

Niveau de diplôme suivi par l'individu en contrat d'apprentissage

- 01 Formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire
- 02 Formation durée maximale d'un an après le collège
- 03 Niveau de formation équivalent CAP ou au BEP
- 04 –Formation niveau BAC (général, technologique, professionnel), brevet technicien, brevet professionnel)
- 05 Formation niveau BAC+2 : licence 2, BTS, DUT, etc.
- 06 Formation niveau BAC+3 et BAC+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc.
- 07 Formation de niveau BAC+5 et plus : master 2, doctorat, diplômes d'école, etc.
- 08 Formation niveau bac+8 : doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc.

### Suspension du Contrat de travail

Accès module Paie > Salariés >Contrat de travail > Onglet [DSN] >Champ Motif de suspension

Accès module Gestion RH> Gestion des contrats >Contrats>Onglet [DSN]>Champ Motif de suspension

Afin d'être conforme au cahier technique **CT3 Phase 3 2021**, dans le cadre d'une suspension de contrat de travail pour motif « Congé de proche aidant », le nouveau champ "Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée" est ajouté.

Champ	Description
Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.65.005
	Ce champ est seulement à renseigner pour une suspension dont le motif est "650- Congé de proche aidant". Cette suspension peut être fractionnée en demi-journées.
	Ce nouveau champ est historisé par défaut à la date de début
	de contrat de travail (Cf Historisation des nouveaux champs).

#### Exemple

Absence Congé proche Aidant (motif de suspension 650 – Congé de proche aidant) du 04/01/2021 matin au 29/01/2021 matin.



#### Motif d'absence

	Motif d'absences : AID CONGE PROCHE AIDANT					
🔒 💼 📍 🚔						
Caractéristiques	Compléments					
Prédéfini	Standard 🔍	Motif d'absence	AID			
Libellé	CONGE PROCHE AIDANT	Abrégé	CONGE PROCHE AID			
Type d'absence	Congé divers non rémunéré (4DS-A)		▼			
Motif suspension DSN Congé de proche aidant			•			
Gestion d'une ligne de commentaire dans le bulletin		Attestation liée	<< Aucune >>			
		Découpage au	itomatique des absences			

Il est possible de saisir des journées entières ou des demi-journées comme dans notre exemple.

Absence saisi	2			
	Absence du salarié : 000	0000187 nEblccl MAKRAM		
前 🔒 💈 🖬	🕨 🗏 🖆 🛗 📥	<b>0</b> X		
Caractéristiques Salarié 0 Date d'entrée 0	000000187 – nEbIccI MAKI 1/03/2018	RAM		
Prolongation d'abser	ce Date d'arrêt	initial 08/10/2020		
Absences				
CONGE PROCHE A	04/01/21 au 29/01/21			
Mouvement	AID CONGE PROCHE AIDANT			
Sens	-			
Du	04/01/2021 Au	29/01/2021		
Début de	Matinée 🛛 🔻 Fin de	Matinée		
Nb jours	19,5 Nb heures	136,5		
Découpage autom	atique des absences			
Date de validité	29/01/2021			
Indicateur	Actif 🔍			
Libellé	CONGE PROCHE A 04/01/21 au 2	9/01/21		
Suspension du cor	Suspension du contrat de travail Congé de proche aidant 💌			
Crée le 08/10	/2020 11:44:48 Modifié le	12/10/2020 18:20:30		
		<ul> <li>✓</li> </ul>		

Lors de la saisie de l'absence unitaire liée à un motif de suspension DSN, la création de la période de suspension et du nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée s'effectue automatiquement dans le contrat de travail :

#### Contrat travail – Onglet [DSN]

🙃 📅 🚔		ΘX	
Caractéristiques Eléments de salaire	Rupture du contrat DSN DSN activité		2/10/
Ancien nº de contrat de travail Ancien code SIRET du contrat	Date d'application du nouveau SIRET 01 janv. 1900		
Motif d'exclusion	<auan></auan>		Co 1/03
Régime Local	Non apolicable		
Délégation gestion du risque Temps partiel cotisant taux plein	Saisie de la zone : Motif de suspension DSN		
H # 🔒 🖗 🖴		0	K
Ancienne valeur 650	Nouveile valeur Libellé Congé de proche aidant	Date d'application 04/01/2021	1
		01/03/2018	
Fiche Andenne valeur Congé de pr Nouvelle valeur Congé de pr Date d'application 04/01/2021 Commentaire Ué à la sater		19,50	
		\$ <b>*</b> \	/

Si l'absence est saisie au travers de la Saisie groupée pour le code 650, alors le nombre de jours n'est pas renseigné. Il devra l'être dans le contrat de travail –DSN - Motif de suspension

### Annulation de la Suspension du Contrat de travail

Accès module Paie > Salariés >Contrat de travail > Onglet [DSN] >Champ Motif de suspension

Accès module Gestion RH> Gestion des contrats >Contrats>Onglet [DSN]>Champ Motif de suspension

Lorsqu'une suspension de l'exécution du contrat de travail de type 602 – chômage sans rupture de contrat, doit être annulée, il convient de faire une déclaration pour rectifier l'erreur initialement envoyée dans une DSN mensuelle figée.

#### Exemple

Absence activité partielle (motif de suspension 602 - Chômage sans rupture de contrat) du 04/01/2021 au 29/01/2021 envoyée dans la DSN mensuelle de janvier 2021 et annulation (ou modification) dans la DSN mensuelle de février 2021.

#### DSN mensuelle de janvier 2021 envoyée et figée

2	Nom : DUPOND		Prénor	n : Elle	Nir : 28010690	)35369	Matricule : 000000	0021	💻 🌀
	Contrat du : 26/1 Type : 01 - Contr	0/2020 au : at de travail à	Numéro durée indéterminé	: 00001 e Dispositif politique :	99 - Non concerné				1
	Contrat Arrêt	de travail	Fin de contrat	Autre suspension	Contrat complémentaire	Ayants droit	Institution retraite	Ancienneté	1
	utre suspension \$2	1.G00.65							
M	lotif de suspension		602 - chômage	sans rupture de contra	t \$21.G0	00.65.001 Contrats	SuspensionAutre.Motif		
D	ate de début de la su	spension	04/01/2021		\$21.G	0.65.002 Contrats	SuspensionAutre.Date	Debut	
D	ate de fin de la suspe	ension	29/01/2021		\$21.G0	0.65.003 Contrats	SuspensionAutre.Date	Fin	
FI	P - Position de détacl	nement			\$21.G0	0.65.004 Contrats	SuspensionAutre.FPPo	ositionDetachemen	t
N SL	lombre de jours ouvré uspension fractionnée	es de è			\$21.G	00.65.005 Contrats	SuspensionAutre.Nom	breJourOuvresSus	pensionFractionnee

Dans cet exemple, il est décidé d'annuler la période d'activité partielle du 04 au 29 janvier 2021 pour ce salarié, déclaré le mois précédent. L'annulation d'un motif de suspension se fait :

- par la saisie dans le contrat travail-Onglet [DSN] d'un nouveau motif de suspension, code 998 –Annulation, sur la période identique à l'absence.
- et par l'indication de la date de la DSN sur laquelle vous souhaitez intégrer cette annulation via le nouveau champ « A intégrer dans la DNS mensuelle au ». Dans l'exemple la date du 28/02/2021 est saisie afin que l'annulation de la suspension soit déclarée sur la DSN de février 2021.

<b>A</b> 👯 🚳 🕒	<b>A</b>								0 X
Nou	velle valeur			L	ibellé		Date d'ap	plication	
998		Annulation					04/01	/2021	
602		Chômage sa	ns rupture de contrat				04/01	/2021	
							26/10	/2020	
Fiche									
Ancienne valeur	Annulation								
Nouvelle valeur	Annulation						▼		
Date d'application	04/01/2021	au	29/01/2021		A intégrer dans la DSN mensuelle au	2 <mark>8/02/2021</mark>			
Commentaire	erreur								
	1							4	∛ ♠ ✓

Contrat travail – Onglet [DSN]



Si vous saisissez une **période d'absence** qui ne correspond pas à la période déjà saisie, alors vous obtenez ce message à la validation de la saisie :

Attention
Le motif 998 Annulation permet l'annulation d'une période de suspension déjà transmise dans une DSN mensuelle. La période à annuler doit être identique à la période déjà transmise.
<u>o</u> k

Si vous saisissez une date d'intégration dans la DSN mensuelle avec un mois d'intégration inférieur ou égal au mois de la période d'annulation (dans l'exemple le mois de janvier 2021), alors à la validation de la saisie, vous obtenez ce message :

ſ	Pale-GRH
	ois d'intégration dans la DSN mensuelle doit être doit être supérieur au mois de la période d'annulation. La DSN mensuelle dans laquelle sera intégrée l'annulation ne doit être ni en cours d'envoi, ni envoyée, ni . Voulez-vous continuer ?
L	Qui <u>N</u> on

Si vous répondez « Non » : saisissez une nouvelle date d'intégration conforme.

Si vous répondez « Oui », vous obtenez le message : « *Le mois d'intégration dans la DSN mensuelle doit être supérieur au mois de la période d'annulation. OK*»

Dans l'exemple, vous devez impérativement saisir une date supérieure au mois de janvier 2021. Exemple : saisie de la date du 28/02/2021.

Dans la DSN de février 2021 pour le salarié concerné, dans le contrat de travail - onglet Autre suspension, le motif de suspension « 998- annulation » est renseigné dans la rubrique S21.G00.65.001 :

#### DSN mensuelle de février 2021

2	Nom : DUPOND	Prénom : Elle	Nir : 28010690	35369	Matricule : 000000	0021	🛄 🔞
	Contrat du : 26/10/2020 au : Type : 01 - Contrat de travail à	Numéro : 00001 à durée indéterminée Dispositif politique	e : 99 - Non concerné				6
	Contrat Arrêt de travail	Fin de contrat Autre suspension	Contrat complémentaire	Ayants droit	Institution retraite	Ancienneté	
	utre suspension \$21.G00.65						
M	otif de suspension	998 - annulation	S21.G0	0.65.001 ContratS	uspensionAutre.Motif		
D	ate de début de la suspension	04/01/2021	S21.G0	0.65.002 ContratS	uspensionAutre.Datel	Debut	
D	ate de fin de la suspension	29/01/2021	S21.G0	0.65.003 ContratS	uspensionAutre.Datel	Fin	
F	P - Position de détachement		S21.G0	0.65.004 ContratS	uspensionAutre.FPPc	ositionDetachement	
N su	ombre de jours ouvrés de Ispension fractionnée		S21.G0	0.65.005 ContratS	uspensionAutre.Noml	breJourOuvresSusp	ensionFractionnee



### Mode de paiement organisme MSA

Accès module Paramètre > menu Dossier >Organismes et caisses

Cette nouvelle version intègre les évolutions liées au cahier technique **CT3 Phase 3 2021** notamment au niveau mode de paiement autorisé pour les organismes MSA.

Le mode de paiement chèque n'est plus autorisé à partir du CT3 Phase 3 2021.

Lors de la création d'un nouvel organisme dont la Nature organisme DSN est MSA, un contrôle est effectué pour ne plus proposer les modes de règlement "chèque", "TIP (réservé DSN)" et "prélèvement 03 DSN (ne pas utiliser CT3-2018)".

La liste des modes de paiement disponibles au niveau des organismes et caisses pour les organismes dont la Nature organisme DSN est MSA est filtrée et propose 4 modes de paiement.

-Paiement	
Mode de paiement	télérèglement EDI 🔹
Banque	< <aucun>&gt; télé-règlement de type A (réservé DSN)</aucun>
Titulaire du compte	virement télérèglement EDI
Identification OPS	UPS

Si vous revalidez un organisme dont la Nature organisme DSN est MSA et que le mode de paiement renseigné dans l'onglet Ducs-EDI est "chèque", ou "TIP (réservé DSN)" ou "Prélèvement 03 DSN (ne pas utiliser CT3-2018)", alors vous obtenez ce message :

>	Erreur	
	Le mode de règlement par chèque n'est pas autorisé pour cette nature de DSN (MSA).	
	<u>о</u> к	

ff<

Si l'organisme MSA est déjà créé dans votre dossier vous devez vérifier le mode de paiement et au besoin le mettre à jour.



### Etablissement

## Accès module Paramètre > menu Dossier >Établissement

#### **Code convention collective applicable**

Cette nouvelle version intègre les évolutions liées au cahier technique **CT3 Phase 3 2021** notamment les nouveaux segments :

- S20.G00.06.015 Entreprise Code convention collective applicable
- S20.G00.11.022 Établissement Code convention collective applicable

Un nouveau champ **Convention collective applicable** est disponible au niveau de l'établissement, bouton [Informations complémentaires sur le social] – onglet Caractéristiques.

Ce nouveau champ est alimenté automatiquement par la 1<sup>e</sup> convention collective.

Exemple :		
前 68 🌐 🗎 🏫 🚔		0 X
Caractéristiques Profils Congés Payé	és Règlements DADS Intermittents et MSA DSN	
Numéro MSA	Autre numéro	
Horaire de référence établissement	151,67	
% Prorata TVA	100,00 20/10/2020	
Organisme à editer sur bulletin	< <aucun>&gt;</aucun>	
Convention collective	431 3292 Hôtels, cafés, restaurants (convention nationale)	
Convention collective		
Convention collective		
Convention collective applicable	3292 Hôtels, cafés, restaurants (convention nationale)	•
Test au minimum(smic/conventionnel)	Elément National 🔍 0011 SMIC Horaire	

Il alimente les segments de la DSN **S20.G00.06.015** - Entreprise - Code convention collective applicable et **S20.G00.11.022** - Établissement - Code convention collective applicable.

Pour le segment **S20.G00.06.015** - Entreprise - Code convention collective applicable, c'est la convention collective applicable renseignée dans l'établissement "siège" qui sera reprise.

L'établissement siège est identifié dans les Paramètres société – onglet [N4DS] :

😑 – 🍓 Paramètres Société	N4DS		
<ul> <li>Paie</li> <li>Paramètres</li> <li>Salarié</li> </ul>	Norme 4DS	✓ Télétransmission DADS	Gestion des
<ul> <li>Caractéristiques</li> <li>Génération comptable</li> </ul>	Etablissement siège	ETABLISSEMENT MIXTE	T
R4DS	Etablissement déposant	ETABLISSEMENT MIXTE	•
SP Préférences	Numéro de client chez l'emetteur		
- Interface	Code routage décompte retraite	Destinataire domicile participant	•
- 🔏 Compléments	Tri Nº 1	Matricule	•
— 📾 DPAE dématérialisée	Tri Nº 2	Alphabétique	•
— 😯 IJSS _maintien	Nombre total de fractions	1	
- 🚘 Dématérialisation RH	N° agrément délivré par l'ANSP	L	
- 🕂 Absences - Congés Payés	Contrôle du NIR	Métropole	▼

### **Coordonnées bancaires spécifiques**

Cette nouvelle version intègre les évolutions liées au cahier technique **CT3 Phase 3 2021** pour le bloc 12 Coordonnées bancaires spécifiques.

Ce bloc permet à l'établissement de déclarer les coordonnées bancaires du compte sur lequel les organismes de protection sociale doivent effectuer les virements des aides attribuées dans le cadre de divers dispositifs.

Dans la version actuelle du CT DSN 2021, il est utilisé dans la DSN Amorçage des données variables pour l'événement déclencheur 01 Embauche effective de l'individu.

Un nouveau champ **Type paiement aide** est disponible au niveau de l'établissement, [Informations complémentaires sur le social] – onglet DSN

Ce nouveau champ est alimenté automatiquement avec les mêmes coordonnées bancaires que celles de l'item Charges sociales – onglet Règlements. Il permet d'alimenter le paiement de l'aide ASP par un compte bancaire et un seul.

Etablissement : 001 MONETABLISSEMENT		
(前 68 ⊞ 1998) 奔 🚔	0	×
Caractéristiques Profils Congés Payés Règlements DADS Intermittents et MSA Caisse congés payés DSN		
Point de dépôt Régime général		
Rémunération Expatrié au <aucun></aucun>		
Nature juridique du lieu de travail		
Siret centralisateur		
Quotité de travail de l'établissement		
Heures 151,67 Forfait heu 151,67		
Journée 21,67 Forfait jour 21,67		
-Fractions		
Nombre de fractions établissement		
Fractions utilisables dans l'établissement 1;		
Fraction par défaut		
Prélèvement à la source		
Nature du taux PAS         Barème mensuel métropole		
Type paiement aide		
Type Paiement aide ASP		
Compte bancaire MABANQUE Compte : 12345 00099 12345678901 18		
	•	$\checkmark$



### Code caisse congés payés

Accès module Paramètre > menu Dossier >Établissement

Cette nouvelle version intègre les évolutions liées au cahier technique CT3 Phase 3 2021 pour l'alimentation du segment **40.022 Code caisse professionnelle de congés payés.** 

Jusqu'au **CT2020** le segment **40.022 Code caisse professionnelle congés payés** est alimenté selon le type de caisse CP : code alphanumérique de 2 à 20 caractères.

- Caisse de congés BTP : segment alimenté par un code caisses CIBTP sur deux caractères (liste des valeurs autorisées disponibles sur <u>http://www.net-entreprises.fr</u> table CPCP). Dans l'application Paie : Établissement - Informations complémentaires sur le social onglet Caisse congés payés
- Caisse de congés spectacles : segment est alimenté avec le code 97
- Caisse de congés transport : segment est alimenté avec le code 98.

Évolutions du CT2021 : alimentation segment 40.022 code caisse professionnelle congés payés :

- Caisse congés payés "**Transport**" : le code 98 est interdit. Il est nécessaire de sélectionner dans la liste de choix le numéro caisse congés payés.
- Caisse congés payés "Spectacle" : rubrique 40.022 est la concaténation du code 97 suivi du n° affiliation + clé (Établissement - Informations complémentaires sur le social - onglet – [Intermittents et MSA] – champ "N° affiliation à la caisse des congés spectacle".
- Caisse congés payés "**Manutention portuaire**" : sélectionnez dans la liste de choix le numéro de caisse congés payés.
- Caisse congés payés "BTP" : pas de changement : alimentation identique CT2020.

### Heures de chômage intempéries

Accès module Paie > menu DSN >Génération mensuelle

En 2021, les heures de chômage intempéries sont identifiées en type **025** dans la rubrique 51.011.

Pour cela, le plan de paie applicable au 16/12/2020 doit avoir été téléchargé dans la base du dossier de paie.

#### **Exemple bulletin janvier 2021 :**

Bulletin de janvier 2021 avec heures chômage intempéries au titre de janvier 2021 et rappel de chômage intempéries au titre du mois de novembre 2020.

Salaires	Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin								
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au		
0004	Salaire horaire	151,67	23,34000		3 539,98				
1982	Heures suppl 25 % mens								
3270	Absence carence intempéries								
3300	Absence intempéries	105,00	23,34001		2 450,70				
3300.1	Chômage intemp 04/01/21 au 22/01/21								
3300.2	Rappel chomage intempéries 11/2020								
3300.R0	1 Rappel Absence intempéries	28,00	23,34000		653,52	01/11/2020	30/11/2020		
<u>37Y8</u>	Nb de jours calendaires à saisir								
<u>37Z4</u>	Prorata Plafond calculé	1,00							
4212	Allocation compl. intempéries								
4214	Allocation compl. intempéries	105,00	75,00	23,34	1 838,03				
4214.R0	Rappel Allocation compl. intempérie	28,00	75,00	23,34	490,14	01/11/2020	30/11/2020		

Rubrique **3300** : identifie l'absence chômage intempéries au titre de janvier 2021

Rubrique **3300.R01** : identifie le rappel d'absence chômage intempéries au titre de novembre 2020.

Rubrique **4214** : identifie les Heures de chômage intempéries en janvier 2021 (DSN type 025). Rubrique **4214.R01** : identifie un **rappel** Heures de chômage intempéries en novembre 2020 (DSN type 025).

Le **rappel** de chômage intempéries porté sur un bulletin de 2021 et relatif à la période **2020** doit être de type **025** (et non 014 selon le CT2020). Pour cela, vous devez utiliser la rubrique de rémunération 4214 du plan de paie de décembre 2020 et insérer une ligne de régularisation affecté à la période 2020.

### DSN janvier 2021 :

#### DSN janvier 2021 : Rémunération – période 01/01/2021 au 31/01/2021 :

-		
Date de début de période de paie	01/01/2021	S21.G00.51.001
Date de fin de période de paie	31/01/2021	S21.G00.51.002
Туре	001 - Rémunération brute non plafonnée	S21.G00.51.011
Montant	669,16	S21.G00.51.013
Туре	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage	S21.G00.51.011
Montant	435,76	S21.G00.51.013
Туре	003 - Salaire rétabli – reconstitué	S21.G00.51.011
Montant	3780,00	S21.G00.51.013
Туре	010 - Salaire de base	S21.G00.51.011
Montant	3540,00,	S21.G00.51.013
Туре	012 - Heures d'équivalence	S21.G00.51.011
Nombre d'heures	0,00	S21.G00.51.012
Montant	0,00	S21.G00.51.013
Туре	013 - Heures d'habillage, déshabillage, pause	S21.G00.51.011
Nombre d'heures	0,00	S21.G00.51.012
Montant	0,00	S21.G00.51.013
Туре	017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires	S21.G00.51.011
Nombre d'heures	0,00	S21.G00.51.012
Montant	0,00	S21.G00.51.013
Туре	018 - Heures supplémentaires structurelles	S21.G00.51.011
Nombre d'heures	0.00	S21.G00.51.012
Montant	0.00	S21.G00.51.013
Туре	020 - Heures affectées à un travail d'aide à domicile de publics fragiles	S21.G00.51.011
Nombre d'heures	0,00	S21.G00.51.012
Montant	0,00	S21.G00.51.013
Туре	025 - Heures correspondant à du chômage intempéries	S21.G00.51.011
Nombre d'heures	105,00	S21.G00.51.012
Montant	1838,03	S21.G00.51.013

#### DSN janvier 2021 : Rémunération – période 01/11/2020 au 30/11/2020 (rappel) :

Date de début de période de paie	01/11/2020		S21.G00.51.001
Date de fin de période de paie	30/11/2020		S21.G00.51.002
Туре	001 - Rémunération brute non plafonnée		S21.G00.51.011
Montant	0,00		S21.G00.51.013
Туре	002 - Salaire	brut soumis à contributions d'Assurance chômage	S21.G00.51.011
Montant	0,00		S21.G00.51.013
Туре	003 - Salaire	rétabli – reconstitué	S21.G00.51.011
Montant	0,00		S21.G00.51.013
Туре	025 - Heures	correspondant à du chômage intempéries	S21.G00.51.011
Nombre d'heures	28,00		S21.G00.51.012
Montant	490,14		S21.G00.51.013

Pour en savoir plus, reportez-vous à la fiche dsn-info n° 2334
### Heures supplémentaires exonérées

En 2021, les heures supplémentaires exonérées versées à partir de 2021 sont identifiées en type **026** dans la rubrique 51.011.

Pour cela, le plan de paie applicable au 16/12/2020 doit avoir été téléchargé dans la base du dossier de paie.

### Bulletin de décembre 2020

Pour permettre au salarié de comprendre les montants présents sur sa déclaration de revenus et les corriger si nécessaire, la DGFiP souhaite promouvoir l'affichage du montant annuel net des **heures supplémentaires exonérées réalisées et versées au cours de l'année 2020**. Celui-ci est déterminé de la même manière que par la DGFIP, c'est-à-dire en montant net imposable selon la méthode de conversion d'un montant brut en montant net imposable (1).

(1) Montant net = Montant brut \* (1 - (0.9825\*0.068))

0.9825 correspond à l'assiette de la CSG (98.25% du montant brut) ; 0.068 correspond au taux de CSG déductible (6.8%). Cette formule ne prend pas en compte les cotisations sociales et contributions salariales non couvertes par la réduction de cotisations sociales. La formule suit ainsi la logique d'un seuil unique à 5 358 € en équivalent brut. Le seuil n'inclut pas en effet les cotisations non couvertes.

Ainsi, la rubrique 8160 "Montant HS exonérées net 2020 " sera automatiquement intégrée sur le bulletin de décembre 2020 de tout salarié affecté au profil particulier de thème "Exo heures supplémentaires" (profil particulier 368 "Gestion des Heures Sup +20 salariés", par exemple) et ayant eu des heures supplémentaires exonérées payées courant 2020.

La rubrique 8100 "Heures suppl non imposables" permet d'effectuer le déclaratif dans la DSN CT 2020.



2050

2110

2118

<u>37Y8</u>

37Z4

4021

4282

8100 8160

8162

8200

Heures complémentaires 25%

Heures complémentaires 10%

Nb de jours calendaires à saisir

Avantage en nature logement

Montant HS exonérées net 2020

Heures suppl non imposables

DSN Montant net HS exonérées 2020

Prorata Plafond calculé

Prime de précarité Heures suppl non imposat

Hrs complémentaires au delà 10ème

#### Exemple bulletin décembre 2020 : Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin Code Taux Coefficient 0004 Salaire horaire 151 67 16,78000 2 545,02 2016 Heures supplémentaires 25 % Heures supplémentaires 50% 2018 2020 Heures complémentaires 2022 Heures supplémentaires 10 % 8100 8160 : 2024 Heures supplémentaires 20 % 251,70 2026 Heures supplémentaires 25 % Rubrique déclarative DSN des Rubrique informative des HS Heures supplémentaires 50% 2028 HS EXO réalisées et payées EXO réalisées et payées en 2020 2030 Heures complémentaires 2032 Heures supplémentaires 25% Non Exo dans le mois, y compris les 2034 Heures supplémentaires 50% Non Exo • Base = montant BRUT des HS rappels 2036 Heures complémentaires Non Exo EXO payées de janvier à 2038 Heures supplémentaires 20% Non Exo = montant brut des HS EXO décembre 2020, y compris 2040 Heures supplémentaires 10 % Non Exo décembre 2020 2042 Hres compltaires Non Exo Majo.10% réglées sur le mois de paie 2044 Hres compltaires Non Exo Majo.25% • Montant = montant NET des

Rubrique déclenchée

seulement en 2020

1.00

1 149.42

### État JUSTIFICATIF des heures supplémentaires exonérés

0.93319

Accès module Paie > menu Éditions > État libre > HS EXO 2020

Cet état permet de produire par salarié et par période, les heures supplémentaires exonérées en montant BRUT et en montant NET.

HS EXO (1)

31/12/2020

31/12/2020

01/12/2020

01/01/2020

072.6

Le montant NET pourra alimenter la rubrique 8162.R01 dans le bulletin de janvier 2021 pour effectuer le rattrapage déclaratif dans la DSN de janvier 2021.

Pour la catégorie de salariés qui ne cotiserait pas à la CSG/CRDS, seul le montant BRUT devra alimenter la rubrique 8162.R01 dans le bulletin de janvier 2021 salarié apprenti, par exemple).

### Bulletin de janvier 2021

Le bulletin de **janvier 2021** doit mentionner :

• Un rattrapage déclaratif DSN des heures supplémentaires exonérées réalisées et versées au cours de l'année 2020.

Pour cela, insérez une ligne de régularisation de la rubrique 8162 pour la période du 07/01/2020 au 07/12/2020.

La **valorisation exacte des dates** du **07/01/2020 au 07/12/2020** permettra à la DGFiP de distinguer les heures supplémentaires exonérées réalisées en 2019 et 2020 et versées en **2020** (prises en compte pour les revenus 2020 sur la déclaration de revenus envoyée au printemps 2021) de celles réalisées en 2020 et 2021 et versées en **2021** (prises en compte l'année suivante pour les revenus 2021 sur la déclaration de revenus envoyée au printemps 2022).

Cette période du 07/01/2020 au 07/12/2020 est unique, même dans le cas où le salarié est entré en cours d'année 2020.

Il est admis que ce rattrapage déclaratif ne soit pas mis en œuvre dans le cas d'un salarié qui a quitté son entreprise en cours d'année 2020.

• Les heures supplémentaires exonérées réalisées au cours de l'année 2020 mais versées en janvier 2021.

Pour cela, insérez une ligne de régularisation de la rubrique de rémunération d'heure supplémentaire ou complémentaire pour la période concernée (exemple : 01/12/2020 au 31/12/2020 si concerne les HS EXO de décembre 2020 non portées sur le bulletin de décembre 2020).

Attention : ce rattrapage déclaratif est possible uniquement sur le bulletin de **JANVIER 2021**.

• Les heures supplémentaires exonérées réalisées en janvier 2021.

Le montant est à renseigner dans une rubrique d'heure supplémentaire ou complémentaire.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la fiche dsn-info n° 2397.



#### **Exemple bulletin janvier 2021 :**

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic Pe	rf. bulletin		
Code		Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au
0004	Salaire horaire			1 <mark>51,67</mark>	16,78000		<mark>2 545,02</mark>		
2026	Heures supplém	entaires 25 %	)	9,00	16,77998	1,25	188,77		
2026.R0	1 Rappel Heures s	upplémentaire	es 25 %	6,00	16,77998	1,25	125,85	01/12/2020	31/12/2020
2050	Heures complém	entaires 25%							
2110	Heures complém	entaires 10%							
2118	Hrs complémenta	aires au delà	10ème						
<u>37Y8</u>	Nb de jours cale	ndaires à sais	sin						
<u>37Z4</u>	Prorata Plafond	calculé		1,00					
4282	Prime de précari	té							
8100	Heures suppl no	n imposables							
8162	DSN Montant net	t HS exonérée	es 2020						
8162.R0	1 Rappel DSN Mon	tant net HS e	xonérées				1 149,42	07/01/2020	07/12/2020
8200	Heures suppl no	n imposables		15,00			314,62		
8208	Montant net HS/I	HC >2020		314,62	0,93319		293,60		
<u>8810</u>	Trentième calcul	é		31,00					

Rubrique **2026** : identifie les HS EXO réalisées et payées dans le bulletin en cours, mois de janvier **2021** dans notre exemple

Rubrique **2026.R01** : identifie un **rappel** HS EXO réalisées en décembre 2020 et payées en janvier **2021** (période de régularisation 01/12/2020 au 31/12/2020 dans notre exemple)

Rubrique 8100 : rubrique dont le calcul qui n'est plus déclenché en 2021

Rubrique 8162 : cette rubrique déclarative n'est à utiliser qu'en régularisation.

Rubrique **8162.R01** : ligne de **régularisation** permettant de renseigner le montant BRUT des HS EXO réalisées et payées en **2020** pour effectuer le **rattrapage déclaratif** en dans la **DSN de janvier 2021**. Les heures ne sont pas à renseigner.

Pour connaitre le montant à renseigner, produisez au préalable l'état justificatif des heures supplémentaires exonérées en 2020.

La période de régularisation doit impérativement aller du 07/01/2020 au 07/12/2020

Cette rubrique n'alimente pas le montant brut du bulletin de janvier 2021.

Une confirmation de la saisie de la ligne de régularisation de la rubrique 8162 est demandée lors de la validation du bulletin de janvier 2021 :

Confirmez-vous la saisie de la régularisation de la rémunération 8162.R01 concernant le rattrapage déclaratif des HS EXO de 2020 ?

Rubrique **8200** : rubrique déclarative déclenchée à partir de 2021 permettant d'identifier les HS EXO pour les intégrer dans la DSN 2021 de la rémunération typée 026 = montant cumulé des HS EXO réalisées en janvier 2021 ainsi que le rappel en 2021 des HS EXO de 2020 (2026.R01)

### DSN janvier 2021 :

#### Rémunération – période 01/01/2021 au 31/01/2021 :

- Rémunération S21.G00.51		
Date de début de période de paie	01/01/2021	S21.G00.51.001 Remuneration.DateDebut
Date de fin de période de paie	31/01/2021	S21.G00.51.002 Remuneration.DateFin
Туре	001 - Rémunération brute non plafonnée	
Montant	2859,64	51.011 type <b>017</b> alimente par les HS EXO
Туре	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assuranc	réalisées et payées en janvier 2021
Montant	2733,79	
Туре	003 - Salaire rétabli – reconstitué	51.011 type <b>026</b> alimenté par :
Montant	2859,64	= montant des HS EXO réalisées et payées
Туре	010 - Salaire de base	en janvier 2021 (188,77 € dans notre
Montant	2545,02	exemple) + rappel HS EXO au titre de
Туре	012 - Heures d'équivalence	2020 (125.85 € au titre de décembre 2020
Nombre d'heures	0,00	dans notre exemple)
Montant	0,00	auto notice exempley
Туре	013 - Heures d'habillage, déshabillage, pause	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Nombre d'heures	0,00	S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures
Montant	0,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	017 - Heures supplémentaires ou complémentaires a	aléatoires S21.G00.51.011 Remuneration.Type
Nombre d'heures	9,00	S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures
Montant	188,77	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	018 - Heures supplémentaires structurelles	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Nombre d'heures	0,00	S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures
Montant	0,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	020 - Heures affectées à un travail d'aide à domicile	de publics fragiles S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Nombre d'heures	0,00	S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures
Montant	0,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	026 - Heures supplémentaires exonérées	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	314,62	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant

#### Rémunération – période 01/12/2020 au 31/12/2020 – rappel HS EXO :

Date de début de période de paie	01/12/2020	S21.G00.51.001 Remuneration.DateDebut
Date de fin de période de paie	31/12/2020	S21.G00.51.002 Remuneration.DateFin
Туре	001 - Rémunération brute non plafonnée	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	0,00	E1 011 tras <b>017</b> elimenté par le mentent
Туре	002 - Salaire brut soumis à contributions d'As	st.orr type <b>orr</b> almente par le montant
Montant	125,85	du rappel HS EXO au titre de 2020
Туре	003 - Salaire rétabli – reconstitué	(125,85 € au titre de decembre 2020 dans
Montant	0,00	notre exemple)
Туре	010 - Salaire de base	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	0,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	017 - Heures supplémentaires ou complément	taires aléatoires S21.G00.51.011 Remuneration.Type
Nombre d'heures	6,00	S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures
Montant	125,85	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant

#### Rémunération – période 01/12/2020 au 31/12/2020 – rappel HS EXO :

Date de début de période de paie	07/01/2020	S21.G00.51.001 Remuneration.DateDebut
Date de fin de période de paie	07/12/2020	S21.G00.51.002 Remuneration DateFin
Туре	001 - Rémunération brute non plafonnée	51.011 type <b>026</b> alimenté par le montant
Montant	0,00	des HS EXO réalisées et pavées en 2020
Туре	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Ass	correspondant au rattranage déclaratif
Montant	0,00	conceptindant da latticipage declaratio
Туре	003 - Salaire rétabli – reconstitué	
Montant	0,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	010 - Salaire de base	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	0,00	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant
Туре	026 - Heures supplémentaires exonérées	S21.G00.51.011 Remuneration. Type
Montant	1149,42	S21.G00.51.013 Remuneration.Montant

Ļ

### Bloc 56 - Régularisation Prélèvement à la source

Accès module Paie > menu Prélèvement à la source > commande Régularisations - Création Accès module Paie > menu Prélèvement à la source > commande Régularisations - Modification

#### **Nouvelle rubrique 56.015**

Cette nouvelle rubrique "Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur" alimente le segment **S21.G00.56.015**. Elle est obligatoire pour une régularisation PAS dont le type est 02 "Rectification sur taux". Le montant ne peut être pas être négatif, le cas échéant, il sera forcé à la valeur 0,00.

#### Exemple

Régularisation d'erreur de taux du mois de septembre 2020 intégrée sur le bulletin de janvier 2021 dont le montant soumis au PAS le mois de l'erreur est de 2428,84.

<b>D</b> /	
Reau	larisation

<b>A</b>					0 X
Caractéristiques					
Salarié 000000	00208 CINQS	ENS Fleurida		DSN Cas particulier	Cas général 🔍
A intégrer dans le bul	etin au 31/01/2021	····	Intégrée dans le bulletin	le 27/10/2020	
Intégré dans le bulleti	in du 01/01/2021	au	31/01/2021		
-Bulletin : informations	relatives au PAS				
Date de début	01/09/2020	Date de fin	30/09/2020	Période de l'erreur	: Septembre 2020
Cotisation PAS	99P0	Impôt revenu prélevé	é à la source	Taux	7,50
		RNF	2 428,84	Montant du PAS	182,16
Part non imposable	0,00	Montant soumis au PA	AS 2 428,84		
Régularisation					
Saisissez la différen	ce de montant des IJSS.	Saisissez les valeurs d	qui auraient du être appliquées	pour les régularisations de	RNF et de taux.
OIJ Subrogées	0,00	ORNE	0,00	ORNF sans PAS	Taux 10,00
Part non imposable	0,00	Montant soumis au PA	AS 2 428,84		
Vous ne pouvez pas	modifier le montant des IJ	subrogées car le bulletin n'	a pas d'IJSS.	a	
Régularisation calcul	ée				
Type de l'erreur	02 - Rectification sur taux	c 🔍	RNF	0,00	Taux 2,50
Part non imposable	0,00		Montant soumis au PAS	0,00	
Le montant régularis	é du PAS a été calculé avec	la formule suivante : Mont	tant soumis au PAS(2428,84) *	Taux (2,5%) =	60,72

#### **Bulletin**

99P0	Impôt revenu prélevé à la source	1 486,20	1,30	19,32		
99P0.R01	Régul. Impôt prélevé à la source	2 428,84	2,50	60,72	01/09/2020	30/09/2020

#### DSN

Régularisation PAS S21.G00.56		
Mois de l'erreur	092020	S21.G00.56.001 RegulPAS.MoisErreur
Type d'erreur	02 - Rectification sur taux	S21.G00.56.002 RegulPAS.TypeErreur
Régularisation de la rémunération nette fiscale		S21.G00.56.003 RegulPAS.RegulRemunerationNette
Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur	2428,84	S21.G00.56.004 RegulPAS.RemunerationNette
Régularisation du taux de prélèvement à la source	2,50	S21.G00.56.005 RegulPAS.RegulTauxPAS
Taux déclaré le mois de l'erreur		S21.G00.56.006 RegulPAS.TauxDeclare
Montant de la régularisation du prélèvement à la source	60,72	S21.G00.56.007 RegulPAS.MontantRegulPAS
Régularisation du montant de la part non imposable du revenu		S21.G00.56.008 RegulPAS.RegulPartNonImposableRevenu
Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)		S21.G00.56.009 RegulPAS.RegulMontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF
Régularisation du montant soumis au PAS		S21.G00.56.010 RegulPAS.RegulMontantSoumisPAS
Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur	2428,84	S21.G00.56.015 RegulPAS.MontantSoumisPASErreur

### Nouveau type d'erreur 04 Rectification RNF sans PAS

Ce nouveau type d'erreur permet de corriger la rémunération nette fiscale (RNF) relatif à l'exercice **antérieur** (2020) pour l'intégrer sur un bulletin de 2021. Le montant du PAS est à **zéro**.

Pour gérer ce nouveau type d'erreur 04, un nouveau bouton "RNF sans PAS" a été ajouté dans la saisie de la régularisation PAS.

#### Exemple

Régularisation de la RNF portant sur la paie d'octobre 2020 et intégrée sur le bulletin de mars 2021 : RNF de 2183,15 € alors qu'elle aurait dû être de 2500,00 €.

#### Régularisation

Caractéristiques					
Salarié 000000	01015 LOUVO	DIX PIERRE		DSN Cas particulier	Cas général 🔍
A intégrer dans le bull	etin au 31/03/2021	👓 🗸 Intég	rée dans le bulletin	le 02/11/2020	
Intégré dans le bulleti	n du 01/03/2021	au 31/	03/2021		
-Bulletin : informations	relatives au PAS				
Date de début	01/10/2020	Date de fin	31/10/2020	Période de l'erreur	: Octobre 2020
Cotisation PAS	99P0	Impôt revenu prélevé à la	source	Taux	10,00
		RNF	2 183,15	Montant du PAS	218,32
Part non imposable	0,00	Montant soumis au PAS	2 183,15		
-Régularisation					
Saisissez la différen	ce de montant des IJSS.	Saisissez les valeurs qui au	uraient du être appliquées p	our les régularisations de	RNF et de taux.
OIJ Subrogées	0,00	ORNF	2 500,00	RNF sans PAS	OTaux 0,00
Part non imposable	0,00	Montant soumis au PAS	0,00		
Vous ne pouvez pas	modifier le montant des IJ s	subrogées car le bulletin n'a pas	s d'IJSS.		
Régularisation calcul	ée				
Type de l'erreur	04 - Rectification sur RNF	sans PAS	F	316,85	Taux 0,00
Part non imposable	0,00	Mor	ntant soumis au PAS	0,00	
Le montant du PAS r	égularisé est de 0 dans le ca	as d'une régularisation de RNF	sans PAS.		0,00

#### **Bulletin de paie**

99P0	Impôt revenu prélevé à la source	2 183,15	5,30	115,71		
99P0.R01	Régul. Impôt prélevé à la source	316,85	0,00	0,00	01/10/2020	31/10/2020

Le montant du PAS régularisé est à 0,00.

#### DSN

Régularisation PAS S21.G00.56		
Mois de l'erreur	102020	S21.G00.56.001 RegulPAS.MoisErreur
Type d'erreur	04	S21.G00.56.002 RegulPAS.TypeErreur
Régularisation de la rémunération nette fiscale	316,85	S21.G00.56.003 RegulPAS.RegulRemunerationNette
Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur		S21.G00.56.004 RegulPAS.RemunerationNette
Régularisation du taux de prélèvement à la source	ì	S21.G00.56.005 RegulPAS.RegulTauxPAS
Taux déclaré le mois de l'erreur	10,00	S21.G00.56.006 RegulPAS.TauxDeclare
Montant de la régularisation du prélèvement à la source	0,00	S21.G00.56.007 RegulPAS.MontantRegulPAS
Régularisation du montant de la part non imposable du revenu		S21.G00.56.008 RegulPAS.RegulPartNonImposableRevenu
Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)		S21.G00.56.009 RegulPAS.RegulMontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF
Régularisation du montant soumis au PAS	0,00	S21.G00.56.010 RegulPAS.RegulMontantSoumisPAS
Montant soumis au prélèvement à la source déclaré le mois de l'erreur		S21.G00.56.015 RegulPAS.MontantSoumisPASErreur

La rubrique 56.002 "Type d'erreur" mentionne le code 04 "RNF sans PAS". La rubrique 56.007 "Montant du PAS" est alimentée à la valeur 0,00.

La régularisation de la "RNF sans PAS" permet de rectifier une classe de revenu entrainant une erreur d'assiette sur un exercice fiscal antérieur.



Si vous saisissez, au cours de l'année 2021, une régularisation pour rectifier l'assiette fiscale de l'année 2021 et cliquez sur le bouton "RNF sans PAS", vous obtenez ce message lors de la validation de la régularisation :

Validation des régularisations du PAS
Pour les régularisations de type 04- Rectification sur RNF sans PAS pour l'année 2021, vous ne pouvez pas les intégrer dans un bulletin de la même année. Vous devez modifier la date de validité ou le type de régularisation.
<u>о</u> к

Statut Boeth

Accès module Paie > menu Salariés > commande Salariés – Contrat de travail – onglet [DSN]

Cette nouvelle version vous permet de saisir la valeur 99 Annulation/correction du statut Boeth.

Ce code alimente la rubrique S21.G00.41.048 Ancien statut Boeth.

Il doit être utilisé dans certaines situations. Par exemple dans le cas d'un salarié déclaré avec un statut Boeth pour une période et qui perd ce statut Boeth.

Il peut être alimenté automatiquement dans la DSN dans le cas où le statut Boeth n'a pas été renseigné dès la déclaration DSN de janvier 2020.

La saisie permettant d'alimenter le nouveau bloc 13 Complément OETH est accessible dans l'application DSN Link. Ce bloc est à renseigner dans le cas où l'entreprise est concernée par un accord agréé au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et/ou par la déclaration de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) mis à disposition de l'entreprise.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la fiche dsn-info n° 2128

### Paramétrage DSN CT 2021

Le paramétrage de la DSN a été mis à jour pour prendre en compte les évolutions du CT 2021.

Pour produire une DSN 2021, le plan de paie du 16/12/2020 au minimum doit être intégré dans la base. Les évolutions sont identifiées de façon exhaustive dans la documentation du plan de paie.

Différents items ont évolué :

- Données DSN
- Lexique DSN
- Fonctions DSN
- Affectations DSN

Pour en connaitre le détail, reportez-vous à la fiche de connaissance <u>KB0030650</u> disponible sur le portail cegidlife.com

Si vous avez personnalisé votre plan de paie, vérifiez les évolutions de paramétrage des données DSN, des fonctions et des affectations personnalisées et recréez-les le cas échéant.

### DSN - Déclaration de la période de suspension (Bloc 65)

Accès module Paie > menu DSN >Génération mensuelle

Motif suspension de type 602 (chômage sans rupture de contrat) payé le mois de déclaration

Cette nouvelle version permet de déclarer des périodes de suspension de type 602 – Chômage sans rupture de contrat (bloc 65) **antérieur au mois de déclaration**, dans le cas où l'absence est payée et intégrée dans le bulletin du mois de déclaration de la DSN.

#### Exemple

Absence activité partielle XX0 (motif suspension 602– Chômage sans rupture de contrat) du 17/03/2020 au 31/03/2020 et du 01/04/2020 au 30/04/2020

	Motif d'absences : >	🛙 Activité partielle (ferr	neture)
🖨 🏛 🐔 🕯	<u></u>		0 X
Caractéristiques	Compléments		
Prédéfini	CEGID	<ul> <li>Motif d'absence</li> </ul>	XXO
Libellé	Activité partielle (fermeture)	Abrégé	Activité partiell
Type d'absence	Chômage total ou partiel (4DS-A)		
Motif suspension	DSN Chômage sans rupture de	contrat	
Gestion d'une	ligne de commentaire dans le bullet	in Attestation liée	<< Aucune >>
		Découpage au	tomatique des absences

Ces 2 absences sont **intégrées dans le bulletin de mai et intégrée** dans la **DSN de mai** (date de paiement de l'absence égale au 31/05/2020)

Matricule	Abs	Туре	Libellé	Jours	Début Abs	Fin Abs	Date de pa	iement congés	Heures	Etat
000000001	XX0	ABS	Activité parti 17/03/20 au 31/03/20	11,00	17/03/2020	31/03/2020	31/05/2020		77,00	Validé
000000001	XX0	ABS	Activité parti 01/04/20 au 30/04/20	22,00	01/04/2020	30/04/2020	31/05/2020		154,00	Validé

Dans la DSN de mai, les absences de mars et avril sont intégrées :

05/2020 MENSUELLE Siret : 32788811100025	Ref : 194717369086078 ETABLISSEMENT MIXTE Créé le 1 octobre 2020 16:09	Normal Fraction	e n : 1/1 Dépôt : Gér	néral CT : P20V0	1		≥ <u>×</u> ≈ ⊞ ≝ □ □ <b>□</b>
Nom : PARET	Prénom : ALBAN		Nir : 176054231	0099	Matricule : 000000	0001	💻 t <u>é</u>
Contrat du : 01/12/2015 au : Type : 01 - Contrat de travail à du	Numéro : 00001 rée indéterminée Dispositif politique :	: 99 - Nor	1 concerné				1
Contrat Arrêt de travail Fi	n de contrat Autre suspension	Contrat	complémentaire	Ayants droit	Institution retraite	Ancienneté	]
Autre suspension S21.G00.65							
Motif de suspension	602 - chômage sans rupture de con	trat	S21.G00	.65.001 ContratSu	spensionAutre.Motif		
Date de début de la suspension	17/03/2020		S21.G00	.65.002 ContratSu	spensionAutre.DateD	Debut	
Date de fin de la suspension	31/03/2020		S21.G00	.65.003 ContratSu	spensionAutre.DateF	in	
FP - Position de détachement			S21.G00	.65.004 ContratSu	spensionAutre.FPPo	sitionDetachemei	nt
Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée			S21.G00	.65.005 ContratSu	spensionAutre.Nomb	preJourOuvresSu	spensionFractionnee
Motif de suspension	602 - chômage sans rupture de con	trat	S21.G00	.65.001 ContratSu	spensionAutre.Motif		
Date de début de la suspension	01/04/2020		S21.G00	.65.002 ContratSu	spensionAutre.DateD	Debut	
Date de fin de la suspension	30/04/2020		S21.G00	.65.003 ContratSu	spensionAutre.DateF	in	
FP - Position de détachement			S21.G00	.65.004 ContratSu	spensionAutre.FPPo	sitionDetachemei	nt
Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée			S21.G00	.65.005 ContratSu	spensionAutre.Nomb	preJourOuvresSu	spensionFractionnee

# Motif suspension de type 602 (chômage sans rupture de contrat) payé un mois antérieur à la déclaration

Dans le cas où une absence activité partielle (absence liée à un motif suspension 602– Chômage sans rupture de contrat) a été **intégrée et payée** dans un bulletin **postérieur** au mois de l'absence et jamais intégré dans une DSN, une évolution est apportée pour déclarer la période de suspension (bloc 65) dans une DSN

Pour cela, un nouveau champ est ajouté pour les menus "Génération mensuelle" et "Suivi des envois" à partir de l'onglet [Compléments].

•	Menu	Génération	mensuelle
---	------	------------	-----------

🧈 🏭 計 🕒 💘 🕲 ┥ 🕨 🚔 💜				
Standards Compléments Avancés				
Historique DSN limité				
Période Mois	du	01/06/2020	au	30/06/2020
Dédarer les périodes de suspension de contrat non dédarées en l	DSN			
Période	du	01/05/2020	au	31/05/2020

#### • Menu Suivi des envois

e 🛃	🛓 <del>11</del> 1 🕒 6	è 🌾	<b>** }&gt;</b>	🚔 늘			
Standar	ds Complémen	its Avan	cés				
	Dédarer les Période	périodes du	de suspens	<mark>ion de cont</mark> r 900	<mark>at non décla</mark> au	rées en DSN 01/01/1900	

#### Exemple

Les absences activité partielle XX0 (motif suspension 602– Chômage sans rupture de contrat) du 17/03/2020 au 31/03/2020, du 01/04/2020 au 30/04/2020 et du 01/05/2020 au 15/05/2020 sont **intégrées dans le bulletin de juin (date de paiement = 30/06/2020)**, mais jamais déclarées dans la DSN de juin. Elles pourront être déclarées dans la DSN de juillet, en **indiquant les dates de paiement des absences**.

	Matricule	Nom du salarié	Prénom	Abs	Туре	Libellé	Jours	Heures	Date de paiement congé
(	0000000001	PERROT	GERARD	XX0	ABS	Activité parti 17/03/20 au 31/03/20	11,00	77,00	30/06/2020
(	0000000001	PERROT	GERARD	XX0	ABS	Activité parti 01/04/20 au 30/04/20	22,00	154,00	30/06/2020
	0000000001	PERROT	GERARD	XX0	ABS	Activité parti 01/05/20 au 17/05/20	9,00	63,00	30/06/2020
	Standard	s Compléments	Avancés ériodes de suspe	nsion de	contrat	non dédarées en DSN			
		Période	du 01/00	5/2020		au 30/06/2020			

Période à indiquer dans cet exemple : du 01/06/2020 au 30/06/2020 (date de paiement de l'absence).

Dans la DSN, les absences liées à un motif suspension 602– Chômage sans rupture de contrat, intégrées et payées dans le bulletin de juin 2020 sont intégrées dans la DSN de juillet 2020.

07/2020 MENSUELLE Siret : 32788811100025	Ref : 195046155086142 DELPHEL2 Créé le 5 octobre 2020 11:29	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Généra	I CT : P20V0	1		₩ # # # ₩ @ ■□□
Nom : PERROT	Prénom : GERARD	Nir : 160056900401	19	Matricule : 000000	0001	💻 (é
Contrat du : 24/03/2008 au : Type : 01 - Contrat de travail à dur	Numéro : 00001 rée indéterminée Dispositif politique :	99 - Non concerné				6
Contrat Arrêt de travail Fin	de contrat Autre suspension	Contrat complémentaire A	yants droit	Institution retraite	Ancienneté	]
Autre suspension \$21.G00.65						
Motif de suspension	602 - chômage sans rupture de cont	rat S21.G00.65.	.001 ContratSu	spensionAutre.Motif		
Date de début de la suspension	17/03/2020	S21.G00.65.	.002 ContratSu	spensionAutre.DateD	Debut	
Date de fin de la suspension	31/03/2020	S21.G00.65.	.003 ContratSu	spensionAutre.DateF	in	
FP - Position de détachement		S21.G00.65.	.004 ContratSu	spensionAutre.FPPo	sitionDetachemen	t
Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée		S21.G00.65.	.005 ContratSu	spensionAutre.Nomb	reJourOuvresSus	pensionFractionnee
Motif de suspension	602 - chômage sans rupture de cont	rat S21.G00.65.	.001 ContratSu	spensionAutre.Motif		
Date de début de la suspension	01/04/2020	S21.G00.65.	.002 ContratSu	spensionAutre.DateD	Debut	
Date de fin de la suspension	30/04/2020	S21.G00.65.	.003 ContratSu	spensionAutre.DateF	in	
FP - Position de détachement		S21.G00.65.	.004 ContratSu	spensionAutre.FPPo	sitionDetachemen	t
Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée		S21.G00.65.	.005 ContratSu	spensionAutre.Nomb	reJourOuvresSus	pensionFractionnee
Motif de suspension	602 - chômage sans rupture de cont	rat S21.G00.65.	.001 ContratSu	spensionAutre.Motif		
Date de début de la suspension	01/05/2020	S21.G00.65.	.002 ContratSu	spensionAutre.DateD	Debut	
Date de fin de la suspension	17/05/2020	S21.G00.65.	.003 ContratSu	spensionAutre.DateF	in	
FP - Position de détachement		S21.G00.65.	.004 ContratSu	spensionAutre.FPPo	sitionDetachemen	t
Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée		S21.G00.65.	.005 ContratSu	spensionAutre.Nomb	reJourOuvresSus	pensionFractionnee

### Contrat de travail- Saisie motif de suspension



Cette nouvelle version apporte un contrôle accompagné d'un message non bloquant lors de la création de période de suspension au niveau du contrat de travail.

Caractéristiques Eléments de salaire	Rupture du contrat	DSN	DSN activité
Ancien nº de contrat de travail			
Ancien code SIRET du contrat			Date d'application du nouveau SIRET 01 janv. 1900
Motif d'exclusion	<aucun></aucun>		
Régime Local	Non applicable		V
Motif suspension	<aucun></aucun>		
Délégation gestion du risque			
Temps partiel cotisant taux plein			

	-		
r		3	
	,		
	r		
-			

#### PAIE-GRH

La saisie d'un mouvement d'absence affecté à un motif de suspension ne devrait pas engendrer de saisie complémentaire du motif de suspension. Voulez-vous continuer ?

<u>O</u>ui

Il est préconisé de ne pas saisir les périodes de suspension via le contrat de travail mais de créer une absence affectée à un motif suspension DSN via la saisie des absences (module Paie > Salarié > Absences > Gestion par salarié ou module Paie > Paie > Saisie > Saisie des absences.

<u>N</u>on

La création de la période de suspension est automatique lors de la saisie d'une absence unitaire liée à un motif de suspension DSN.

#### Exemple :

Motif absence XX0 Activité partielle (fermeture) lié au motif de suspension "Chômage sans rupture de contrat".

Caractéristiques	Compléments			
Prédéfini	CEGID	Motif d'absence	XX0	
Libellé	Activité partielle (fermeture)	Abrégé	Activité partiell	
Type d'absence	Chômage total ou partiel (4DS-A)		▼	
Motif suspension	DSN Chômage sans rupture de contra	at	▼	
Gestion d'une	e ligne de commentaire dans le bulletin	Attestation liée	<< Aucune >>	
		Découpage au	utomatique des absences	
				1

La saisie de l'absence XX0 du 17/03/2020 au 31/03/2020 génère à la fois le mouvement d'absence et la période de suspension DSN.

Constitution					
Salarié	000000001	PERROT GERARI	<b>)</b>		
Date d'entrée					
Prolongation d'abse	nce	Date d'arrêt initia	al 02/10/2020	]	
Absences					
Activité parti 17/0	03/20 au 31/03/20				
Mouvement	XX0 Activité partielle	(fermeture)			
Sens	-				
Du	17/03/2020	Au	31/03/2020		
Début de	Matinée 🔍	Fin de	Après-Midi 🔍		
Nb jours	11	Nb heures	77		
Découpage auton	natique des absences				
Date de validité	31/03/2020				
Indicateur	Payé 🔻				
Libellé	Activité parti 17/03/2	20 au 31/03/20			
Suspension du co	ntrat de travai	Chômag	e sans rupture de		
Suspension du co	ntrat de travail Mouvement intég	Chômag ré à la paye du	e sans rupture de 💌		
Suspension du co	ntrat de travai Mouvement intég	Chômag <i>ré à la paye du</i> Saisie d	e sans rupture de <b>v</b> u 30/06/2020 de la zone : Notif de suspens	ion DSN	
Suspension du co	ntrat de travai	Chômag ré à la paye du Saisie c	e sans rupture de 🔍 u 30/06/2020 de la zone : Notif de suspens	ion DSN	Ø X
Suspension du co	ntrat de travai	Chômag ré à la paye du Saisie d	e sans rupture de u 30/06/2026 de la zone : Motif de suspens	ion DSN	0 X
Suspension du co	ntrat de travai Mouvement intég	Chômag ré à la paye du Saisie d Ie valeur	e sans rupture de 💌 u 30/06/2020 de la zone : Motif de suspens	ion DSN Libellé	Date d'application
Suspension du co	ntrat de travai Mouvement intég	Chômag ré à la paye du Saisie d le valeur	e sans rupture de V <i>u 30/06/2020</i> de la zone : Motif de suspens Chôrage sans rupture de contr	ion DSN Libellé	Date d'application     17/03/2020     24/03/2008
Suspension du co	ntrat de travai Mouvement intég.	Chômag ré à la paye du Saisie d le valeur	e sans rupture de u 30/06/2020 de la zone : Notif de suspens Chônage sans rupture de contr	ion DSN Libellé	2      2     2     2     2     2
Suspension du co	ntrat de travai Mouvement intég	Chômag ré à la paye du Saisie d le valeur C	e sans rupture de <i>u 30/06/2020</i> de la zone : Notif de suspens chônage sans rupture de contr	ion DSN Libellé rat	Date d'application     17/03/2020     24/03/2008
Suspension du co	ntrat de travail Mouvement intég.	Chômag ré à la paye du Saisie d le valeur C	e sans rupture de <i>u 30/06/2020</i> de la zone : Notif de suspens Chôr age sans rupture de contr Chôr age sans rupture de contr	ion DSN Libellé rat	Date d'application     17/03/2020     24/03/2008
Suspension du co	ntrat de travai Mouvement intég.	Chômagu ré à la paye du Saisie d le valeur c c contrat	e sans rupture de v u 30/06/2020 de la zone : Notif de suspens Chôr/age sans rupture de contr	ion DSN Libellé rat	Date d'application     17/03/2020     24/03/2008
Suspension du co	ntrat de travai Mouvement intég ur Nouvel 602 602 hômage sans rupture de o 7/03/2020 _ au 31/	Chômag ré à la paye du Saisie d le valeur contrat 03/2020 —	e sans rupture de V <i>u 30/06/2020</i> de la zone : Motif de suspens chôrtage sans rupture de contr chôrtage sans rupture de contr (	ion DSN Libellé rat	Oate d'application     17/03/2020     24/03/2008

### Saisie groupée - motif suspension 602 (chômage sans rupture de contrat)

Accès module Paie > menu Salariés > Absences > Saisie groupée des absences> saisie groupée

Accès module Paie > menu Salariés > Absences > Saisie groupée des absences> saisie individuelle Accès module Paie > menu Import/Export > Fichier import > Import rubrique de paie

Cette version apporte une évolution au niveau de la saisie d'absence liées à un motif 602 (chômage sans rupture) à partir de :

- la saisie groupée des absences
- la saisie individuelle des absences (saisie manuelle ou via un fichier excel)
- l'import rubrique de paie de type MAB

Lors de la saisie et validation de l'absence liée à un motif 602, le motif suspension sera automatiquement créé dans la fiche contrat pour la période d'absence.

#### Exemple

• Import rubrique de paie de type MAB :

#### \*\*\*DEBUT\*\*\*

#### 000;000000;01/01/2020;31/12/2020

MAB;000000050;02/07/2020;17/07/2020;0011.00;0077.00;XX2;Activité partielle du 02 au 17/07/2020;;;MAT;PAM MAB;0000000187;01/07/2020;17/07/2020;0012.00;0084.00;XX2;Activité partielle du 01 au 17/07/2020;;;MAT;PAM MAB;000000200;06/07/2020;20/07/2020;0010.00;0070;XX2;Activité partielle du 06 au 10/07/2020;;;MAT;PAM MAB;000000205;06/07/2020;10/07/2020;0005.00;0035;XX2;Activité partielle du 06 au 10/07/2020;;;MAT;PAM \*\*\*FIN\*\*\*

A la validation de l'import rubrique de paie, le motif suspension est créé pour les contrats concernés (onglet DSN)

	Saisie de la zone : Motif de suspension DSN							
H	i 🕂 🔒 🕒 🚔			0 X				
	Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application				
		602	Chômage sans rupture de contrat	03/08/2020				
		602	Chômage sans rupture de contrat	06/07/2020				
		602	Chômage sans rupture de contrat	01/06/2020				
				01/05/2017				

ſ	Fiche	
	Ancienne valeur	
	Nouvelle valeur	Chômage sans rupture de contrat
	Date d'application	06/07/2020 au 20/07/2020
	Commentaire	Lié à la saisie groupée d'une absence XX2 Activité partiell du

#### • Saisie groupée du 01/06/2020 au 12/06/2020 motif absences XX0

				Saiste yr	oupee des a	USENCES			
									0 X
Caractéristiques Anomalies									
Type absence Du Dél		Début de	Au	Fin de	Validité	Calcul durée	Jours	Heures	Libellé
XX0 Activité partielle (ferr	01/06/2020	Matinée	12/06/2020	Après-Midi	12/06/2020	Oui			Activité parti 01/06/20 au 12/06/20

### A la validation de saisie groupée d'absence, le motif suspension est créé pour tous les contrats concernés (onglet DSN)

Fiche		
Ancienne valeur		
Nouvelle valeur	Chômage sans rupture de contrat	V
Date d'application	01/06/2020 au 12/06/2020	
Commentaire	Lié à la saisie groupée d'une absence XX0 Activité parti 01/06	

#### • Saisie individuelle

		Saisie individuelle des absences											
	표 📰 😺 🕞												
ſ	Caractéristiques Anomalies												
	Salarie	Nom	Prenom	Absence	Du	Debut	Au	Fin	Validite	Calcul	Jours	Heures	Libelle
	000000208	MIMCIMI	FLORENCE	XX2 Activité p	13/07/2020	Matinée	17/07/2020	Après-Midi	17/07/2020	Oui	4	28	Activité partiel
	000000209	TIIPIIO	SYLVAINE	XX2 Activité p	06/07/2020	Matinée	17/07/2020	Après-Midi	17/07/2020	Oui	9	63	Activité partiel

A la validation de saisie individuelle de l'absence, le motif suspension est créé pour les contrats concernés (onglet DSN)

Fiche		
Ancien	ne valeur	
Nouvel	le valeur	Chômage sans rupture de contrat
Date d	application	13/07/2020 au 17/07/2020
Comme	entaire	Lié à la saisie groupée d'une absence XX2 Activité partiell du

### MAJ salarié - Information Motif suspension paie

Accès module Paie > menu Salariés > Maj salarié > Saisie groupée > Choix module : Contrat de travail > Informations à modifier : Motif suspension paie DSN (5085)

Il est possible avec la version actuelle de saisir en MAJ salarié, un motif suspension paie (5085) pour un salarié, pour un même motif **mais pour une période différente**.

En effet auparavant, il n'était pas possible de créer via la MAJ salarié, un nouvel enregistrement pour le même salarié, pour le même code de motif de suspension paie et pour une période différente.

#### Exemple

Saisie motif suspension chômage intempérie du 07/12/2020 au 11/12/2020 alors qu'une période de suspension chômage intempérie a déjà été saisie du 02/12/2020 au 04/12/2020 :

ſ		Saisie groupée des salariés								
	Saise Les erreurs									
	Date de début	07/12/2020	<b>Y</b>	Date de fin 11/12/20	20					
	Salarie	Nom	Début contrat	Fin de contrat	Date de début	Date de fin		Motif suspension paie DSN		Nouveau
	000000200	PILLIGSIMI JANIS	01/05/2017		07/12/2020	11/12/2020	Chômage intemp	éries	Chômage intempéries	
Į	000000208	MIMCIMI FLORENCE	01/05/2017		07/12/2020	11/12/2020	Chômage intemp	éries	Chômage intempéries	
	000000205	FSIMCITCHI JEAN PAUL	01/05/2017		07/12/2020	11/12/2020	Chômage intemp	éries	Chômage intempéries	
E.	000000209	TIIPIIO SYLVAINE	01/05/2017		07/12/2020	11/12/2020	Chômage intemp	éries	Chômage intempéries	

#### Salarie 000000200 :

			Saisie de la zone : Motif de suspension DSN		
ł	i iii 🚳 🕒	Page 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10			0 X
	Ancienne val	eur Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application	Date fin bulletin
•		507	Chômage intempéries	07/12/2020	11/12/2020
		507	Chômage intempéries	02/12/2020	04/12/2020
		602	Chômage sans rupture de contrat	03/08/2020	07/08/2020
		602	Chômage sans rupture de contrat	06/07/2020	20/07/2020
		602	Chômage sans rupture de contrat	01/06/2020	12/06/2020
				01/05/2017	
F	Fiche				
	Ancienne valeur				
	Nouvelle valeur	Chômage intempéries			
	Date d'application	07/12/2020 au 11/12/202	20		
	Commentaire				

### 

Les périodes de suspension ne doivent pas se chevaucher. Dans ce cas, le message cidessous apparait :

Saisie groupée des salariés	
Pour le salarié : 0000000209 et le contrat du 01/05/2017 Les périodes de suspension de paie ne peuvent pas se chevaucher. Il existe déjà un motif de suspension de paie Chômage intempéries du 02/12/2020 au 04/12/2020. Pour le salarié : 0000000205 et le contrat du 01/05/2017 Les périodes de suspension de paie ne peuvent pas se chevaucher. Il existe déjà un motif de suspension de paie Chômage intempéries du 02/12/2020 au 04/12/2020. Pour le salarié : 0000000208 et le contrat du 01/05/2017 Les périodes de suspension de paie ne peuvent pas se chevaucher. Il existe déjà un motif de suspension de paie Chômage intempéries du 02/12/2020 au 04/12/2020. Pour le salarié : 0000000208 et le contrat du 01/05/2017 Les périodes de suspension de paie ne peuvent pas se chevaucher. Il existe déjà un motif de suspension de paie Chômage intempéries du 02/12/2020 au 04/12/2020. Pour le salarié : 0000000200 et le contrat du 01/05/2017 Les périodes de suspension de paie ne peuvent pas se chevaucher. Il existe déjà un motif de suspension de paie Chômage intempéries du 02/12/2020 au 04/12/2020.	
<u>o</u> ĸ	

Le motif suspension « annulation » **ne doit pas être saisie à partir de la MAJ salarié** (saisie groupée) mais directement dans le contrat de travail – onglet DSN.

### DSN – Code emplois multiples

Accès module Paie > menu Salariés > Salariés – Accès contrat de travail

Cette nouvelle version apporte un nouveau champ dans le contrat de travail, onglet DSN : **Code emplois multiples**. Celui-ci permet de gérer le segment DSN S21.G00.**40.036 Code emplois multiples**. Cette rubrique précise si le salarié a plusieurs emplois chez un même employeur au cours d'une même période de paie.

Caractéristiques Eléments de salaire	Rupture du contrat DSN DSN activité	
Ancien nº de contrat de travail		
Ancien code SIRET du contrat	Date d'application du nouveau SIRET 01 janv. 1900	
Motif d'exclusion	<aucun></aucun>	
Régime Local	Régime local Alsace Moselle	
Motif suspension	Chômage intempéries	
Délégation gestion du risque	<b>•</b>	
Temps partiel cotisant taux plein	▼	
Montant tps partiel thérapeutique	0	
Date de début d'affiliation	01 janv. 1900	
Date de fin d'affiliation	01 janv. 1900	
Statut BOETH	<aucun></aucun>	
Compl. dispositif politique publique	<aucun></aucun>	
Cas de mise à disposition externe	<aucun></aucun>	
Forme aménagement activité partielle	<aucun></aucun>	
Code emplois multiples	Emploi unique	

Champ	Description
Codes emplois multiples	Par défaut, le champ est historisé avec la date début de contrat et initialisé avec la valeur code 01 emploi unique. Vous avez la possibilité de sélectionner l'une des valeurs suivantes :
	01 - Emploi unique 02 - Emplois multiples 03 - Situation non connu

### Bulletins : contrôle sur le statut de retour DSN

Accès module Paie > menu Paie > commande Saisie > Saisie des bulletins

Cette version apporte une modification dans le message obtenu en Saisie des bulletins lorsque le bulletin a été intégré dans une mensuelle "Normale" ou "Annule et remplace" dont le statut retour DSN est "02 en cours d'envoi" ou "04 envoyée" ou "06 acceptée.

Saisie des bulletins	
Attention ! Le bulletin ne devrait être ni modifié, ni supprimé car il est déjà intégré dans une DSN en cours d'envoi, déjà envoyée ou déjà acceptée sur le point de dépôt. Si vous souhaitez le modifier ou le supprimer, vous devrez d'abord générer une DSN de type "Annule et remplace" pour la même période. Puis vous procèderez à la modification ou à la suppression du bulletin que vous ferez à nouveau et impérativement suivre d'une DSN de type "Annule et remplace" pour la même période.	
<u>о</u> к	

La **modification** ou la **suppression du bulletin** est possible dans le délai d'envoi de la DSN de type "Annule et remplace".

- Pour cela, procédez dans un premier temps à l'envoi de la déclaration de type "Annule et remplace" dans le menu Suivi des envois.
- Procédez ensuite à la modification ou à la suppression du bulletin puis relancez à nouveau la DSN de type "Annule et remplace". Un message signalant que le délai d'envoi de la DSN de type "Annule et remplace" est dépassé ne permettra pas de modifier ou annuler le bulletin.

Si vous avez procédé à la modification du bulletin sans envoyer dans le délai imparti la DSN "Annule et remplace" dans DSN Link, alors les données de prélèvement à source ne seront pas traitées correctement dans la DSN.

Reportez-vous à la KB0030378 pour en savoir plus.

### 14. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 7

Programme	Référence	Sujet
Compta et Analytique	PRB0069259	Dotation provision CP : message « L n'est pas une valeur entière correcte »
DSN	PRB0074361	DSN - Salarié lié - Gérer le segment 40.036 Code emplois multiples pour que le segment S21.G00.78.006 Numéro de contrat soit renseigné pour chaque contrat
Gestion Rh	PRB0054002	Gestion RH : affectation au service est incomplète avec le bouton "nouveau" - impact le self-Service RH

### **15. EVOLUTIONS – VERSION 11 EDITION 6 PATCH 3**

Contrat de travail

Sécurisation modification et/ou suppression du contrat de travail



Cette nouvelle version sécurise la modification ou la suppression d'un contrat de travail.

- La suppression d'un contrat de travail n'est plus autorisée si au moins un bulletin de paie normal ou un bulletin de paie complémentaire a été créé dans la période de contrat de travail d'un salarié. Dans ce cas, le message BLOQUANT ci-dessous s'affiche :

!	Contrats de travail Paie & GRH : 0000000193 pAlc ADELINE			
L	La suppression du contrat est interdite car il existe un bulletin de paie dans la période du contrat. Pour supprimer le contrat, aucun bulletin ne doit exister sur la période du contrat.			
	<u>o</u> k			

 La modification de la date de début ou de fin d'un contrat de travail n'est plus autorisée si au moins un bulletin de paie normal ou un bulletin de paie complémentaire a été créé dans la période de contrat de travail d'un salarié. Dans ce cas, le message bloquant ci-dessous s'affiche :

Modification date début contrat

Contrats de travail Paie	& GRH : 0000004098 DUPAS ALBERT
La modification de la période début/fin dans la période du contrat. Pour modif exister antérieurement à cette date.	n du contrat est interdite car il existe un bulletin de paie fier la date de début du contrat, aucun bulletin ne doit
	<u>о</u> к

#### Modification date de fin contrat

Contrats de travail Paie & GRH : 0000004099 DUBOIS Pierre
La modification de la période début/fin du contrat est interdite car il existe un bulletin de paie dans la période du contrat. Pour modifier la date de fin du contrat, aucun bulletin ne doit exister postérieurement à cette date.
<u>о</u> к



 La modification du type de contrat n'est plus autorisée s'il existe déjà un contrat de travail dont la date de début et fin se chevauche avec celle d'un autre contrat de travail. Dans ce cas, le message BLOQUANT ci-dessous s'affiche :

	Contrôle saisie
La modificati n'est pas cor	ion de la date de fin du contrat est interdite car la date d'application du nouveau type de contrat nsécutive au jour près à la date de fin de contrat de l'ancien type de contrat".
	<u>o</u> k

### DSN - Bulletins

Cette nouvelle version sécurise la modification ou la suppression des bulletins dès lors que ces derniers ont été intégrés dans une DSN mensuelle "normale" ou DSN mensuelle "annule et remplace" qui revêt le statut en "cours d'envoi", "envoyé" ou "accepté/figé".

### Sécurisation modification bulletin

Accès module Paie > menu Paie > commande Saisie > Saisie des bulletins Accès module Paie > menu Paie > commande Préparation automatique > Préparation automatique Accès module Paie > menu Paie > commande Préparation automatique > Paie aux contrats

Si un bulletin a été intégré dans une mensuelle "Normale" ou "Annule et remplace" qui a un statut retour DSN "02 en cours d'envoi" ou "04 envoyée" ou "06 acceptée", alors la modification du bulletin devient impossible et vous obtenez ce message lors de l'accès à la Saisie du bulletin :

i	Liste des paies effectuées
Attention! le bulla en cours d'envoi, Vous devez effect dans le bulletin du	etin n'est ni modifiable, ni supprimable car il est intégré dans une DSN déjà envoyée ou déjà acceptée sur le point de dépôt. uer les modifications soit par ajout de lignes de régularisations u mois suivant, soit par création d'un bulletin complémentaire sur le mois suivant. <u>O</u> K

En Préparation automatique des paies aux contrats, ce message s'affiche à la fin du traitement à partir de l'onglet Gestion des erreurs :



Calcul des paies	
* *	×
Caractéristiques Gestion des Erreurs	
Bulletin impossible pour le salarié : 0000000007 car il est intégré dans une DSN en cours d'envoi, déjà envoyée ou déjà acceptée sur le point de dépôt	

### Sécurisation suppression bulletin

Accès module Paie > menu Paie > commande Saisie > Saisie des bulletins Accès module Paie > menu Paie > commande Outils > Suppression bulletins

Si un bulletin a été intégré dans une DSN mensuelle "Normale" ou "Annule et remplace" ayant un code statut retour DSN "02 en cours d'envoi" ou "04 envoyée" ou "06 acceptée", alors la suppression du bulletin est impossible en Saisie du bulletin (bouton [Suppression] indisponible) et à partir de la commande Outils > Suppression bulletins. Vous obtenez ce message :

Suppression des bulletins de paies
Des bulletins postérieurs au 31/01/2020 ont été validés dans le dossier, suppression impossible Vous devez d'abord effectuer le traitement de suppression de tous les bulletins de tous les salariés des périodes postérieures Ou bien effectuez la suppression du bulletin de paie en saisie de bulletin
<u>0</u> K

### 

Si le bulletin est intégré dans une DSN normale ou Annule et remplace dont le statut retour DSN est "99 Inconnu" ou "1 traité" ou "3 envoyé KO" ou "5 refusé", alors la modification/suppression du bulletin est possible.

### ff<

Un bulletin "oublié" c'est-à-dire un bulletin créé après la génération de la DSN peut être intégré dans la DSN si, lors du calcul DSN mensuelle, le mois du bulletin est intégré dans la période d'historique de la DSN.

#### Exemple

Le bulletin de février 2020 du salarié 0000000001 n'a pas été intégré dans la DSN mensuelle de février. Il sera alors intégré dans la DSN de mars si lors du calcul la périodicité demandée est "bimestre".



Dans la DSN mensuelle de mars 2020, le bulletin "oublié" de février est mentionné dans un bloc paie distinct :

### DSN – Nouveau signalement "Amorçage données variables"



Le signalement DSN **Amorçage des données variables** (ou **DSN ADV**) correspond à une **nouvelle** nature de déclaration événementielle **non obligatoire** qui a pour vocation de transmettre, en amont de la DSN mensuelle, toutes les informations pouvant avoir un impact sur le calcul du prélèvement à la source et sur la couverture des droits des salariés auprès des organismes de prévoyance.

Ce signalement ne se substitue pas aux formalités en vigueur auprès des organismes et administrations concernés.

Pour chaque émission d'un signalement ADV, le déclarant précisera pourquoi il en fait usage et indiquera alors la nature de l'évènement déclencheur. Par exemple : "Embauche effective d'un nouveau salarié" ou "Changement des paramètres du contrat collectif de prévoyance".

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique DSN\_Traitement chapitre "**Déclaration nature AMORCAGE**".

### DSN – Saisie cotisation établissement MSA



Les cotisations établissement (bloc 82) de l'OPS MSA pour le code 023 sont à saisir dans DSN Link au travers du menu Accueil – Données complémentaires.

Reportez-vous à la fiche version DSN Link pour connaître la procédure de saisie

DSN – Statut Boeth

Accès module **Paie** > menu Salariés > commande Salariés > onglet Compléments > Contrats

Depuis janvier 2020, vous devez déclarer chaque mois le statut du travailleur handicapé du salarié, stagiaire et PMSMP, quel que soit l'effectif de votre entreprise.

Dans l'application, cette procédure est réalisée :

- au travers du remplissage du Statut Boeth dans le contrat de travail onglet DSN
- au travers de la DSN rubriques 40.072 Statut Boeth et 40.048 Ancien Statut Boeth

Un seul statut Boeth peut être renseigné. Dans le cas d'un travailleur handicapé relevant de plusieurs statuts BOETH, ce dernier choisit le statut qu'il souhaite déclarer à son employeur.

En 2021, conformément à l'article D. 5212-8 du Code du travail, cette obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés permettra de constater le respect du taux d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6 % de l'effectif d'assujettissement annuel.

Une contribution sera due si l'entreprise n'emploie pas un minimum de 6 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs.

Si vous n'avez pas encore effectué cette mise à jour, vous devez la réaliser pour une prise en compte dans la **DSN de décembre 2020** (déclaration déposée le 5 ou le 15 janvier 2021). Reportez-vous aux cas de test décrits page suivante.

DSN Link génère automatiquement le code 99 dans la rubrique 41.048 Ancien statut BOETH dès lors que l'on transmet pour la première fois une valeur à la date d'application.



Pour en savoir plus, consultez la fiche dsn-info n° 2128 Comment déclarer le statut de travailleur handicapé d'un individu ? : <u>https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a id/2128/kw/2128</u>

Le Statut Boeth doit être historisé. Si ce n'est pas le cas, reportez-vous au chapitre "Procédure d'historisation du champ Statut Boeth".

Procédure d'historisation du champ Statut Boeth

Le champ Statut Boeth doit être historisé. Si ce n'est pas le cas, activez l'historisation du champ. Accès : module Paramètres > Tables > Historique > Paramétrage : ajouter l'historique au champ Statut BOETH pour obtenir un point vert :

	Champ	Standard	Dossier
Contrat de travail			
Motif CDD personnalisé		•	•
Horaire mensuel		•	٠
Horaire hebdomadaire		•	•
Horaire annuel		٠	•
Taux horaire		•	•
Horaire journalier		•	•
Salarié remplacé		•	•
Motif d'exclusion DSN		•	•
Concerné par le PAS		•	•
Statut organisateur spectacle		•	•
Statut BOETH			
Complément de dispositif politique		•	•

Cliquez sur [Valider] pour confirmer l'historisation du champ.

Ecran Initialisation de l'historique salarié :

Initialisation de l'historique salarié							
# 註 ⓑ ♥ ≪ ▶ ♣ ★							
Standards Avancés							
Méthode d'initialisation	Récupération ancien his	tc 🔻 Libellé					
Etat	Non initialisées	Type d	le donnée	< <tous>&gt;</tous>	•		
Thème	< <tous>&gt;</tous>	Prédéf	ìni	< <tous>&gt;</tous>	▼		
<u>F</u> iltres		[	🔻 🍸 Pro	ésentations Défa	ut 💌		
Thème Zone sal	arié <sup>l</sup> ype d'élémen	Libellé zone	Historique	le doe d'informa	Prédéfini té		
Contrat de ti PCI_STATUTI	BOETH Table	Statut BOETH	1	PCI	Standard 00		

Cliquez sur [Tout sélectionner] pour sélectionner le champ (caractères italiques).

Cliquez sur le bouton [Ouvrir] pour lancer le traitement de mise à jour de l'historique.

En fin de traitement, vous obtenez le message "L'initialisation de l'historique s'est correctement terminée".

Dans la fiche contrat de travail – onglet DSN : le statut Boeth est par défaut initialisé à la valeur <Aucun> à la date de début du contrat de travail :

iłi 🍪 🕼				θX
Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	ate d'application	Date fin bulletin
			01/07/2012	
iche				
Ancienne valeur				
Nouvelle valeur	< <aucun>&gt;</aucun>		<b>V</b>	
	< <aucun>&gt;</aucun>			
Nouvelle valeur	< <aucun>&gt; 1/07/2012</aucun>		V	
Nouvelle valeur Date d'application Commentaire	< <aucun>&gt; 1/07/2012</aucun>		V	
Nouvelle valeur Date d'application Commentaire	< <b><aucun>&gt;</aucun></b> 1/07/2012		<b>V</b>	

ff< L'alimentation du Statut Boeth dans la DSN (rubriques 40.072 et 41.048) est conditionnée par la méthode de mise à jour du Statut Boeth dans le contrat de travail. Plusieurs cas de figure sont décrits ci-dessous.

Cas 1 – Le statut Boeth a été ajouté à la date du 01/01/2020



Le salarié est travailleur handicapé depuis le début de son contrat le 01/10/2018. Le statut Boeth a été *ajouté* pour le code 08 "Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés" à la date du 01/01/2020.

On obtient deux lignes historisées dans le contrat de travail :

Saisie de la zone : Statut BOETH					
👬 拼 🖴 🕒 🟔					
	Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application	
				01/10/2018	
•		08	Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés	01/01/2020	

La DSN de janvier 2020 et les suivantes sont correctes : la rubrique 40.078 est alimentée à la valeur 08. Pas de bloc 41.

#### Cas 2 – Le statut Boeth a été remplacé à la date du début du contrat de travail

Le salarié est travailleur handicapé depuis le début de son contrat le 01/01/2019. Le statut Boeth a été *remplacé* pour le code 08 "Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés" à la date du 01/01/2020.

On obtient une ligne historisée dans le contrat de travail :

	Saisie de la zone : Statut BOETH						
ñ	i 🕂 🖨 🕒 🚔			0 X			
	Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application			
		08	Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés	01/01/2020			

La DSN de janvier 2020 et les suivantes sont correctes : la rubrique 40.078 est alimentée à la valeur 08. Pas de bloc 41.

#### Cas 3 – Le statut Boeth a été ajouté après le 01/01/2020

Le salarié est travailleur handicapé depuis le début de son contrat le 01/05/2017. L'utilisateur a omis de saisir le statut Boeth à compter du 01/01/2020. Sur la DSN de janvier, février et mars 2020, le statut Boeth reste vide (rubrique 40.078 non alimentée).

Le statut Boeth a été *ajouté* à la date du 01/01/2020 dans le contrat de travail après la DSN de mars 2020. On obtient deux lignes d'historisation dans le contrat de travail :

	Saisie de la zone : Statut BOETH						
1							
	Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application			
				01/05/2017			
	•	08	Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés	01/01/2020			

A partir de la DSN d'avril, dans DSN Link, on obtient :

- Un enregistrement sur la rubrique 40.072 pour la valeur 08
- Trois enregistrements dans le bloc de changement 41 :
  - o rubrique 41.048 Ancien statut BOETH : valeur 99 Absence de statut BOETH
  - rubrique 41.001 Date de la modification : 01/01/2020 (= date de saisie de l'historique)
  - o rubrique 41.028 Profondeur de recalcul de la paie : 01/01/2020

A partir de la DSN de mai 2020, la rubrique 40.078 est alimentée à la valeur 08. Pas de bloc 41.

Cas 4 – Le statut Boeth a été remplacé après le 01/01/2020

Le salarié est travailleur handicapé depuis le début de son contrat le 01/11/2018. L'utilisateur a omis de saisir le statut Boeth à compter du 01/01/2020. Sur la DSN de janvier, février et mars 2020, le statut Boeth reste vide (rubrique 40.078 non alimentée).

Le statut Boeth a été *remplacé* à la date du 01/01/2020 dans le contrat de travail après la DSN de mars 2020. On obtient une ligne d'historisation dans le contrat de travail à la date du début de contrat :

Saisie de la zone : Statut BOETH							
👬 👯 🚳 🕒				0 X			
Ancienne vale	ur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application			
•		08	Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés	01/11/2018			

A partir de la DSN d'avril, dans DSN Link, on obtient :

- Un enregistrement sur la rubrique 40.072 pour la valeur 08
- Trois enregistrements dans le bloc de changement 41 :
  - o rubrique 41.048 Ancien statut BOETH : valeur 99 Absence de statut BOETH
  - o rubrique 41.001 Date de la modification : 01/11/2018 (= date de saisie de l'historique)
  - o rubrique 41.028 Profondeur de recalcul de la paie : 01/11/2018

A partir de la DSN de mai 2020, la rubrique 40.078 est alimentée à la valeur 08. Pas de bloc 41.

#### Cas 5 – Travailleur reconnu handicapé courant 2020 : le statut Boeth est ajouté



Le salarié est reconnu travailleur handicapé à partir du 01/05/2020. L'utilisateur a *ajouté* le statut Boeth avant la création de la DSN de mai. On obtient deux lignes d'historisation dans le contrat de travail :

Saisie de la zone : Statut BOETH							
-	ili 🔒 🕒 🚔			<b>0 X</b>			
	Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application			
		08	Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés	01/11/2018			

Dans la DSN de mai, dans DSN Link, on obtient :

- Un enregistrement sur la rubrique 40.072 pour la valeur 08
- Trois enregistrements dans le bloc de changement 41 :
  - o rubrique 41.048 Ancien statut BOETH : valeur 99 Absence de statut BOETH
  - rubrique 41.001 Date de la modification : 01/05/2020 (= date de saisie de l'historique)
  - $\circ$  rubrique 41.028 Profondeur de recalcul de la paie : 01/05/2020

A partir de la DSN de juin 2020, la rubrique 40.078 est alimentée à la valeur 08. Pas de bloc 41.

**Cas 6 - Travailleur reconnu handicapé courant 2020 : le statut Boeth est ajouté après la date d'application** Le salarié est reconnu travailleur handicapé à partir du 01/05/2020. L'utilisateur a *ajouté* le statut Boeth <u>après</u> la DSN de mai. On obtient deux lignes d'historisation dans le contrat de travail :

Saisie de la zone : Statut BOETH							
H	태 🚳 🕒 🚔			0 X			
	Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application			
				01/09/2018			
•		08	Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés	01/05/2020			

Dans la DSN de mai : le statut Boeth reste vide (n'est pas alimenté)

A partir de la DSN de juin dans DSN Link, on obtient :

- Un enregistrement sur la rubrique 40.072 pour la valeur 08
- Trois enregistrements dans le bloc de changement 41 :
  - o rubrique 41.048 Ancien statut BOETH : valeur 99 Absence de statut BOETH
  - o rubrique 41.001 Date de la modification : 01/05/2020 (= date de saisie de l'historique)
  - o rubrique 41.028 Profondeur de recalcul de la paie : 01/05/2020

A partir de la DSN de juin 2020, la rubrique 40.078 est alimentée à la valeur 08. Pas de bloc 41.

9

Dans la prochaine version HR Sprint Edition 7, vous aurez la possibilité de saisir la valeur 99 Annulation/correction du statut Boeth. Ce code sera disponible dans la liste des statuts Boeth.

### Gestion des droits d'accès – Filtrer les groupes d'utilisateur à afficher

Accès module Administration > menu Utilisateurs et accès > commande Gestion des droits d'accès

Avec cette nouvelle version, il est possible de filtrer les groupes d'utilisateur à afficher afin de faciliter la visualisation et la modification des droits pour les groupes sélectionnés.

Gestion des droits d'accès							● ● □ = = = = •	🎔 🖓 🕶 🕜 🕶
🍇 Utilisateurs et accès	🛨 🔹 🔒 📋 🚔		Sé			er		0 X
- Groupes d'utilisateur	Marcia (47)							
	Menu Pale (42)		Accè	s autorisé	Nouveauté : accès autorisé		Accès modifié	
Costion das draits d'assès	Groupes 004(003)011(006)	005;	Accè	s refusé 🛛 📂	Nouveauté : accès refusé			
Gestion des droits d'acces								
Restrictions groupes et utilisateurs	Menu	Paie - Paramétrage	Paie - Gestionnaire de paie	Self-Service RH -accès confidentiel	Self-Service RH	Paie - RH		*
- Suivi d'activités								
Damisa à záro das connavions	Salariós							
Remise a zero des comexidas	Déclements							
- Gestion des accés	+ Historique salariés			•	•			
	Historique	•	•	•	•	•		
Imprimantes par défaut	Analyse		•	•	•	Ū.		
Imprintantes par delaut	Historique par avance	•	•	•	•	•		
	Analyse par avance	•	•	•	•	•		
	Edition par avance	•	•	•	•	•		
	+ Zones libres							
	Parametrage amchage							
	Consultation							
	Analyse							
	+ Maj salarié							
	Saisie groupée	•	•	•	•	•		
	Saisie groupée éléments dyna	•	•	•	•	•		
	Alignement sur salarié type	•	•	•	•	•		
	Réaffectation de salarié type	•	•	•	•	•		
	+ Congès payès							
	Parametrage CP salarie							
	Gestion par salarie Saisie groupée des congés pi							
	Reprise des congés pavés							
	Clôture des congés payés							
	Suppression des congés pay	•		•	•	•		
10 IV	Calcul des jours de fractionne	•	•	•	•	•		
· Marine Hildenship	+ Absences							
E Menus Hierarchie	Gestion par salarié		•	•	•	•		
C Traitements	Saisie groupée des absences				•			
40	Planning des absences							
Ӛ Transferts	Appulation des absences							
	Réservé							
Assistance	BTP					ě		*
🖀 ePaie								<b>_</b>
								<b>`</b>

Par défaut, la liste déroulante Groupes est initialisée avec la valeur <<Tous>>.

Afin de centraliser la modification des droits, le bouton [Gestion des accès des dossiers] (accessible à partir de la commande Groupes d'utilisateur) est désactivé.

Groupe utilisateurs : 001 Compta	Paramétrage	늘 閉 듣 蹠 圖 ♥ 品 ▼ 🛛 ▼
<ul> <li>Utilisateurs et accès</li> <li>Groupes d'utilisateur</li> <li>Utilisateurs</li> </ul>	Le bouton [Gestion des accès des o est désactivé	dossiers]
Gestion des droits d'accès	🙃 🗰 🖪 🏔	0 X
Restrictions groupes et utilisateurs     Suivi d'activités     Remise à zéro des connexions     Gestion des accès     Habilitations     Imprimantes par défaut	Généralés     Journaux autorisés       Code     001     Numéro de groupe     1       Lbelé     Compta - Paramétrage     1       Langue     Français     Perso.     Aucune       Voir les confidentiels (O/N)     Niveau d'accès     0 +       -Montant autorisés en saisle     Maximum     0,00	Groupe         Liberlé           001         Compta - Paramétrage           002         Compta - Consultation           003         Pale - Paramétrage           004         Pale - Destonnaire de pale           005         Set/Service RH - accèle confid           006         Set/Service RH - accèle confid           007         Set/Service RH - doctele Confid           008         Trade - Consultation           009         Trade - Paramétrage           011         Pale - Narométrage           011         Pale - Rainettrage           011         Pale - Rainettrage           011         Pale - Rainettrage           011         Pale - Retornettrage           011         Pale - Retornettrage           011         Pale - Retornettrage           021         Pale - Retornettrage           031         Pale - Retornettrage           041         Pale - Retornettrage           051         Pale - Retornettrage           061         Pale - Retornettrage           071         Pale - Retornettrage           081         Pale - Retornettrage           191         Pale - Retornettrage           191         Pale - Retornettrage
dit materions		<ul> <li>✓</li> </ul>

### **Documentations techniques**

#### **Notes techniques**

Avec cette nouvelle version, les notes techniques sont disponibles à partir de l'application Cegid HR Sprint > Aide > Aide Produit (Toutes les applications) ou en tapant sur la touche [F1] ou directement via l'URL : https://cegid-xrphr-sprint-help.cegid.com/CegidXRPHROnlineHelp

Elles sont classées par thème :

- Paie
- DSN
- Prélèvement à la source
- Dématérialisation
- Attestations Déclarations
- Modules complémentaires
- Import
- Interface
- Multi-sociétés
- Self-Service
- Web APIs




#### **Fiches version**

De même les fiches version seront disponibles à partir de l'application Cegid HR Sprint > Aide > Aide Produit (Toutes les applications) ou en tapant sur la touche [F1] ou directement via l'URL : <u>https://cegid-xrphr-sprint-help.cegid.com/CegidXRPHROnlineHelp</u>

Fiches v	Fiches version CPS5 : Cegid XRP/HR Sprint 11.6.3							
Ĺ								
Retour à la page précédente >	HR Sprint	Self-Service						
	Accedez aux notes techniques' >	Accedez aux notes techniques' >						

### **16. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6 PATCH 3**

Programme	Référence	Sujet
Bulletin	PRB0076160	BULLETIN-Cotisation 2760, 2762, 2764, 2766 erronées- Impact Fillon - Aide à domicile
Bulletin	PRB0079353	Bulletin -absence - Edition commentaire n'est plus présent -patch 2
eRH	PRB0078310	Fiche salarié / eRH : consultation du bulletin : visualisation des bulletins d'un autre salarié si d'autres matricules avec racine identique (cas gestion matricule Alphanumérique)
Egalité F/H	-	Le salaire ETP n'est pas calculé correctement lorsqu'il y a des changements dans l'unité pris dans l'effectif
Paramètres	PRB0067028	Paramètre société SO_TDYCHGTSENS à tort
Bulletin	PRB0071872	Bulletin-Saisie par rubrique-Paie à l'envers
Bulletin	PRB0077489	Bulletin- Saisie par rubrique-Paie aux contrats- ligne de commentaire remplace le libellé de la rubrique
Edition Bulletin	PBI00000085495	5 Edition des bulletins de paie : Message d'erreur « L'identifiant d'impression n'est pas disponible » si incohérence dans les paramètres société - onglet Préférences (pb de casse, zone à blanc)
Bulletin	PRB0076286	Bulletin - activité partielle - absence mars sur bulletin avril & DSN d'avril

### **17. EVOLUTIONS – VERSION 11 EDITION 6 PATCH 2**

DSN	
Ŷ	
Accès module Paie > menu DSN > commande Génération mensuelle	
Accès module Paie > menu DSN > commande Suivi des envois (Type de déclaration : Mensuelle)	

Cette nouvelle version apporte des améliorations sur les temps de traitement du calcul DSN mensuelle.

De plus, par défaut, la période de calcul DSN est « Mois ».

-Modificati	on périodicité — rique DSN limité					
Période	Mois	V	Du	01/01/2020 au	31/01/2020	

Il n'est pas possible de modifier la période si le concept [Interdire la modification de la période] est autorisé.

cioture automatique des polietins		
DSN		
Clôture automatique paie (DSN)		•
Interdire mai hulletin anrèe DSN	-	•
Interdire la modification de la péric		
Interdire les regularisations des ta		
Edition bulletin		

DSN – récupération statut DSN

Accès module Paie > menu DSN > commande Génération mensuelle Accès module Paie > menu Paie > commande Saisies > Saisie de bulletins

Cette nouvelle version apporte une évolution pour récupérer les statuts des déclarations mensuelles envoyées dans DSNLINK, et alimenter ce statut pour chaque bulletin effectué et embarqué dans la DSN.

# Seuls les statuts des DSN mensuelles sont récupérés. Les DSN évènementielles auront le statut « inconnu »

Pour cela un nouveau champ a été ajouté au niveau de la liste des DSN envoyées dans le menu suivi des envois, ainsi que dans la liste des bulletins effectués.

#### Suivi des envois

1	e déclarati	Statut DSN	Fraction	Point de dépot	Date début	Date fin	Type d'envoi	Etablissement	Statut Retour DSN	Version CT
۲	MEN	ОК	1	GEN	01/01/2020	31/01/2020	Normal	001	Accepté	006
	MEN	ОК	2	GEN	01/01/2020	31/01/2020	Normal	002	Refusé	006
	MEN	ОК	2	GEN	01/01/2020	31/01/2020	Normal	002	Refusé	006
	MEN	ОК	1	GEN	01/01/2020	31/01/2020	Annule et remplace	002	Accepté	006
	MEN	ОК	1	GEN	01/01/2020	31/01/2020	Normal	002	Accepté	006

#### Liste des bulletins effectués

ETB	Salarié	Date début	Date fin	Type contrat	Bull. complé.	Comptabilisée	Cloturée	Statut Retour DSN
001	000000050	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Accepté
001	000000187	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Accepté
001	000000200	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Accepté
001	000000205	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Accepté
001	000000208	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Accepté
001	000000209	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Accepté
001	000000317	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Accepté
002	000000001	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Accepté
002	800000000	01/01/2020	31/01/2020	Contrat durée indéterminée				Refusé

#### Liste des statuts récupérés de DSN Link

- Traité (code 1) => déclaration envoyée de la paie dans DSN Link
- Envoyé (code 4) => déclaration envoyée à partir de DSN Link en mode manuel ou M to M en attente de retour (2 carrés vert)
- EnvoyéKO (code 3) => déclaration envoyée à partir de DSN Link en mode manuel ou M to M, qui n'a pas abouti (2eme carré rouge)
- Accepté (code 6) => déclaration ayant fait l'objet d'un envoi (fichier. DSN) accepté.
- Refusé (code 5) => déclaration ayant fait l'objet d'un envoi refusé.

#### Mode de récupération du statut de la déclaration

- À l'accès au menu Suivi des envois
- Eancez le traitement en cliquant sur le bouton [Récupération Statut DSN] disponible dans le Suivi des envois.
- À l'accès aux menus suivants : saisie des bulletins, Préparation automatique et Paie aux contrats.
- A l'entrée dans le dossier de Paie.

#### Import fichier DSN

Module Paie > menu Import/Export > commande Import DSN

Cette nouvelle commande permet dans un dossier de paie de reprendre les données d'un fichier à la norme DSN. Cela permet de créer dans le dossier :

- L'établissement

- Les données relatives à l'individu (fiche salarié, contrat de travail). Certaines informations ne sont pas présentes dans le fichier DSN (rib salarié, etc.) et nécessiteront une saisie complémentaire.
Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT\_Import\_DSN.pdf accessible à partir des nouveautés de la version.





Avec cette nouvelle version, au niveau de la Saisie de la population, un message vous avertit que votre sélection dépasse la limite autorisée :

Saisie des populations
La sélection dépasse la limite du nombre de valeurs autorisées (250 caractéres). Veuillez limiter votre sélection.
<u></u> ΩK

Dans les versions précédentes, la liste était automatiquement tronquée avec un message de population non valide.

Un salarié est affecté à une seule population de même type.

Un salarié peut être affecté au maximum à deux populations de type différent (PAI et HAB, par exemple). Le paramétrage des populations est complet uniquement lorsque tour les éléments du critère de population sont rattachés à une ou plusieurs populations.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT\_Populations.pdf accessible à partir des nouveautés de la version

### Analyse et Synthèses - Ajout contrôles

Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Paie Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Analyses Rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Analyses cumuls Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Synthèses rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Synthèses rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Synthèses cumuls Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Comparatif rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Analyse > Rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Analyse > Rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Analyse > Cumuls Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Synthèse > Rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Synthèse > Rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Synthèse > Rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Synthèse > Rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Synthèse > Cumuls Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Comparatif > Rubriques Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Comparatif > Cumuls

Cette version apporte de nouveaux contrôles, au niveau des différents Multicritères du menu Analyses et Synthèses et ce, pour une meilleure gestion des données (l'ensemble des filtres ne sont pas sélectionnables par défaut).

#### Activité RH

Accès module Activité RH > menu Traitement > commande Calcul des compteurs Accès module Activité RH > menu Edition/consultations > commande Planning > Présence théorique Accès module Paie > menu Salarié > commande Absences > Planning des absences

Cette version apporte des modifications dans le traitement des absences qui sont en état « Refusée » ou « En attente » au niveau du calcul des compteurs de présence et dans les éditions des plannings d'absences et de présence théorique.

À partir du traitement Calcul compteurs, les absences « **Refusées** » ou « **En attente** » ne sont plus prises en compte.

À partir de l'édition du planning de présence théorique (Module activité RH – Edition/consultations – Planning – Présence théorique), les absences en état « **Refusées** » ou « **En attente** » n'apparaissent pas.

À partir de l'édition du planning des absences (Module Paie - Salarié – Absences - Planning des absences), les absences en état « Refusées » n'apparaissent pas. Les absences en état « **En attente** » apparaissent sur cette édition.



#### Saisie par rubrique (rubriques périodiques) : Dupliquer les dates saisies

Accès module Paie > menu Paie > commande Saisie par rubrique Accès module Paie > menu Paie > commande Saisie par rubrique – paie aux contrats

Une évolution a été apportée dans le masque de saisie par rubrique, au travers de l'ajout d'un bouton pour **dupliquer les dates de périodicité d'une cellule** dans la colonne entière, et ce pour une rubrique de **rémunération périodique**.

	Saisie par I	rubrique du 01/02/2020 au 29/02	2/2020 Utilisateur : CHEFTE	EL	
Aide à la saisie de la colonne	e		<b>e</b>		0 X
Matricule Nom	Prénom Prime Partag	Ind Km velo			
0000001001 CDI BAREMI	PIERRE 120,00	95,00			
0000001002 CDI BAREMI	GILLES 121,00	123,00			
Totaux	241	218			
•					
Libellé associé à la cellule	Ind velo 02/2020		<b>**</b>	🧭 🕒 😁 🗐 🍓	8
Date début périodicité	15/02/2020 Date fin p	périodicité 29/02/2020		_	
					$\checkmark$

Cliquez sur le bouton [Dupliquer les dates dans la colonne entière] pour reporter la même date de périodicité de la rubrique sur l'ensemble de la colonne.



Dans l'exemple ci-dessus : duplication de la période du 15/02/2020 au 29/02/2020 sur la colonne entière.

	Sa	isie des dates des rub	riques pério	diques		
<b>—</b>						0 X
Saisie						
Salarié	Nom	Prénom	Rubrique	Valeur	Du	A.,
0000001001	CDI BAREME BAREME	PIERRE	Ind Km velo	95,00	15/02/2020	29/02/2020
0000001002	CDI BAREME PERSO	GILLES	Ind Km velo	123,00	15/02/2020	29/02/2020
<u> </u>						
						$\checkmark$

### Mise à jour salarié – Saisie groupée- information Aménagement temps de travail

Accès module Paie > menu Salariés > commande Maj salarié – Saisie groupée – Choix modules : Contrat de travail –Informations à modifier : Aménagement temps de travail (5138)

Cette version ajoute, au niveau de la MAJ salarié, la possibilité de choisir l'option <Aucun> pour l'information "Aménagement temps de travail".

	mpléments Avancé	s				
		-				
Saisie du			01/05/2020		-	**
Informations à modifier Salarié			1		4	•
			Portabilité co	ntrat de prévoyanc	e 4	5
Nom comme	ncantinar		Transaction (	en cours		
	nearre par		Statut organi	sateur spectacle		
Choix modu	es		Statut BOETH	ł .		
Filtres			Complément	de dispositif politique à disposition externe	ue	
			Aménageme	nt temps de travail		e :
les su	ا ۲۰ م ار					
			Saisie grou	pee des salaries		
🌐 🏋 🗎 🖽	8 💖					
Saisie Les erreur	3					
Saisie Les erreurs Date de validité	s 01/05/2020					
Saisie Les erreurs Date de validité Salarie	01/05/2020	Début contrat	Date	igement temps de	Nouveau	
Saisie Les erreurs Date de validité Salarie 000000007	01/05/2020     Nom     APPRENTI JEAN	Début contrat 01/01/2020	Date 01/05/2020	igement temps de	Nouveau <aucun></aucun>	
Saisie Les erreur Date de validité Salarie 000000007 000000012	O1/05/2020     Nom     APPRENTI JEAN     ENTREJANVIER PIERRE	Début contrat 01/01/2020 02/01/2020	Date 01/05/2020 01/05/2020	igement temps de	Nouveau <aucun> <aucun></aucun></aucun>	
Saisie         Les erreur           Date de validité         Salarie           0000000007         0000000012           0000000012         0000001001		Début contrat           01/01/2020           02/01/2020           01/01/2020	Date 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020	igement temps de	Nouveau <aucun> <aucun> <aucun></aucun></aucun></aucun>	
Saisie         Les erreur           Date de validité         Salarie           0000000007         0000000012           0000000012         0000001001           0000001001         0000001002		Début contrat 01/01/2020 02/01/2020 01/01/2020 01/01/2020 01/1/1/2019	Date 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020	igement temps de	Nouveau <aucun> <aucun> <aucun> <aucun></aucun></aucun></aucun></aucun>	
Saisie         Les erreur           Date de validité         Salarie           0000000007         0000000012           0000000012         0000001001           0000001001         0000001002           0000001003         0000001003	O 1/05/2020     Nom     APPRENT JEAN     ENTREJANVER PIERRE     CDI BAREME BAREME P     CDI BAREME PERSO GIL     CDI PERSO PIERSO PIERI	Début contrat           01/01/2020           02/01/2020           01/01/2020           01/01/2020           01/11/2029           01/11/2019           01/11/2019	Date 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020	vgement temps de	Nouveau <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun>	
Saise         Les erreun           Date de validité         Salarie           0000000007         0000000012           000000001001         0000001001           0000001002         0000001003           0000001003         0000001004	O 1/05/2020     O 1/05/2020     Nom     APPRENT JEAN     ENTREJANVER PIERRE     CDI BAREME BAREME P     CDI BAREME PERSO GIL     CDI PERSO PIERI     CDI PERSO PIERI     CDI PERSO NEWPERSO	Début contrat 01/01/2020 02/01/2020 01/01/2020 01/11/2019 01/	Date 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020	igement temps de	Nouveau <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun>	
Saisie         Les erreur           Date de validité         Salarie           0000000007         0000001001           0000001001         0000001001           0000001002         0000001003           0000001004         0000001004	D1/05/2020     O1/05/2020     Nom     APPRENTI JEAN     ENTREJANVER PIERRE     CDI BAREME BAREME P     CDI BAREME PERSO GIL     CDI PERSO PIERI     CDI PERSO NEWPERSO	Debut contrat 01/01/2020 02/01/2020 01/01/2020 01/01/2020 01/11/2019 01/11/20 01/11/20 01/11/20 01/11/20 01/11/20 01/11/20 01/1	Date 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020	vgement temps de	Nouveau <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun>	

#### Rétroactivité cotisation Organisme Complémentaire (OC)

### Accès module Paie > menu Paie > commande rétroactivité – Traitement

Cette version apporte une évolution au niveau du traitement des régularisations des cotisations organisme complémentaire (OC) au travers de la rétroactivité lorsque les montants des régularisations salariales et patronales sont signés différemment.

La rétroactivité permet de générer des lignes de régularisation dans le cas où le taux (salarial et/ou patronal) est erroné : cela signifie qu'on agit sur le montant à régulariser et non sur la base.

#### Création de la rétroactivité et intégration dans le bulletin

Pour permettre la saisie de régularisation salariale et patronale de signe différent pour la même période, via le module rétroactivité, il est maintenant possible de créer une rétroactivité pour la même rubrique et la même période d'application mais avec une **date de validité** différente.

Enfin la régularisation (cotisation OC) intégrée dans le bulletin alimentera seulement le montant salarial et/ou patronal (ni la base, ni les taux).

#### Exemple

• Rétroactivité de la cotisation 8504 sur le taux patronal (nouveau taux supérieur) avec la date de validité **31/03/2020** pour la période du 01/01/2020 au 31/01/2020.

	Saisi	e rétroactivi	té sur taux de cotisat	tion : 8504	
Ŵ					0 X
<u>P</u> rédefini	Dossier	W	Date validité	31 mars 2020	
Nature	Cotisation	W	Cotisation	8504	
				Prévoyance Cadre TA	
Applicable du	01 janvier 2020		au	81 janvier 2020	
Taux salarial		0,69	Taux patronnal	0,9	-
Nouveau taux s	alarial	0,69	Nouveau taux	patronal + 1,05	



#### Historique de la simulation :

Standards Compléments Avar	ncés									
Matricule Salarié	Matricule Salarié au au									
Cotisations	Cotisations B504 Date d'intégration dans la paie 01/01/1900									
Date validité 01/01/1900										
<u>F</u> iltres										
Salarié Nature Rub	rique bate validitépliqual	ble opliquable égration d	a base de cœau taux s	au montant	au taux pa	u montant (				
> 00000003( Cotisation 8504	31/03/2020 01/01/2	020 31/01/2020	3 428,00 0,00	0,00	0,15	5,14				
000000030 Cotisation 8504	30/04/2020 01/01/2	020 31/01/2020	3 428,00 -0,09	-3,09	0,00	0,00				

Intégration de la régularisation du montant patronal dans le bulletin de mars 2020 sans taux ni base :

	code con control cap troltance	201,01			100,00	201,01			
8504	Prévoyance Cadre TA	3 428,00	0,690	23,65	0,900	30,85			
8504.R01	Prévoyance Cadre TA					5,14	01/01/2020	31/01/2020	
0500	D / D I TD	0.000.40	0.005	04.50	0.005	04.50			

• Rétroactivité de la cotisation 8504 sur le taux salarial (nouveau taux inférieur) avec la date de validité **30/04/2020** pour la période du 01/01/2020 au 31/01/2020.

	Saisi	e rétroactivi	ité sur taux de cotisation : 8504	
<b>D</b>				0 X
Prédefini	Dossier	W	Date validité	20
Nature	Cotisation	$\overline{\Psi}$	Cotisation 8504	
Applicable du	01 janvier 2020		au 81 janvier:	2020
Taux salarial		0,69	Taux patronnal	þ,9
Nouveau taux s	Nouveau taux salarial		Nouveau taux patronal	0,9

#### Historique de la simulation :

Standards Compléments	Standards Compléments Avancés									
Matricule Salarié		***	au	[						
Cotisations 8504			Date d'intégration da	ans la paie		01/01/1900				
Date validité	01/01/1900									
Filtres										
Salarié Nature	Rubrique Date validité	pliquable op	oliquable Égration da	base de co	eau taux s	au montant	au taux pa	u montant r		
> 00000003( Cotisation 8	3504 31/03/2020	01/01/2020 3	1/01/2020	3 428,00	0,00	0,00	0,15	5,14		
000000030 Cotisation 8	3504 30/04/2020	01/01/2020 31	1/01/2020	3 428,00	-0,09	-3,09	0,00	0,00		

Intégration de la régularisation patronal dans le bulletin sans taux ni base :

I	8504	Prévoyance Cadre TA	3 428,00	0,690	23,65	0,900	30,85		
	8504.R01	Prévoyance Cadre TA			-3,09			01/01/2020	31/01/2020
	8506	Prévoyance Cadre TB	3 096,18	0,695	21,52	0,695	21,52		

#### Simulation de la rétroactivité

Un contrôle est ajouté au niveau de la simulation de la rétroactivité dans le cas où la régularisation salariale et patronale pour la même cotisation et le même mois de validité est de signe différent. Dans ce cas, on obtient le message "Simulation sur XXX : libellé cotisation. Des erreurs ont été détectées lors du calcul de la rétroactivité, veuillez consulter l'onglet Gestion des erreurs" et un nouvel onglet [Gestion des erreurs] affichera les salariés, les rubriques et la période de validité concernés.

L'historique des rubriques ne sera pas mis à jour et aucune régularisation ne sera générée dans les bulletins.

Saisie rétroactivité sur taux de cotisation : 8504										
<b>†</b> 💻					0	×				
Prédefini	Dossier	▼	Date validité	30 avril 2020						
Nature	Cotisation	W	Cotisation	8504 ***						
Applicable du	01 janvier 2020		au	31 décembre 2020						
Taux salarial		0,69	Taux patronnal	0,9						
Nouveau taux s	alarial	0,6	_ Nouveau taux p	patronal + 1,0\$						

#### **Exemple rétroactivité cotisation 8504**



#### Onglet [Gestion des erreurs] :

				Si	mulatio	n sur 8504 :	Prévoyance Cad	re TA du 01/01	/2020 au 31/1	2/2020		
1	e 👸	tti 🕒	. 🐙 🗉	•	<b>e</b>	\$						0 X
	Standards Compléments Avancés Gestion des Erreurs											
	Pas de rétroactivité pour le salarié 000000006 cotisation 8504 Prévoyance Cadre TA en date du 30/04/2020 car les montants de la régularisation sor Pas de rétroactivité pour le salarié 0000000030 cotisation 8504 Prévoyance Cadre TA en date du 30/04/2020 car les montants de la régularisation sor											
	<u>F</u> iltres								▼	Y Présen	tations Défaut	▼
	Aatricule	Salarie	Rubrique	e de s	o débu	t session	e Fin de sessior	n dse Cotisati	Faux salaria	ontant Salari	Taux Patronal	htant Patr
	0000000	8 800	3504		01/01/	2020	31/01/2020	3428,00	0,69	23,65	0,90	30,85
	0000000	030 8	3504		01/01/	2020	31/01/2020	3428,00	0,69	23,65	0,90	30,85

### Paramétrage

#### Nature variable Paie : "Maintien de salaire Jours"

Accès module Paramètres > menu Calcul de paie > commande Variables

Standards Avancés	Standards Avancés									
Variable		Nature	Maintien de salaire Jours	T						
Libellé contenant		Thème	< <tous>&gt;</tous>	V						
Eiltres Défaut V										
Uariable Libe		Thème	Prédéfini	Nature						
1089 Nb jrs non maintenus MPRO	REM		DOS	Maintien de salaire Jours						
1095 Nb jrs non maintenus MAL	maintenus MAL DOS DOS		DOS	Maintien de salaire Jours						
1097 nb jours maintenus MAL	REM		DOS	Maintien de salaire Jours						
1099 nb jours maintenus MPRO	REM		DOS	Maintien de salaire Jours						

Dans cette version rend disponible une nouvelle nature de variables de paie « Maintien de salaire Jours ». Elle permet de récupérer :

- Soit le nombre de jours non maintenus par type d'absence

- Soit le nombre de jours maintenus par type d'absence, quel que soit le taux de maintien paramétré.



Pour récupérer à la fois le nombre de jours maintenu et non maintenu, la création de deux variables est nécessaire.

#### **Procédure**

Sélectionnez la nature "Maintien de salaire Jours" puis cliquez sur le bouton (Nouveau) pour créer une nouvelle variable. La fenêtre ci-dessous s'affiche :

	Variable : 1095 Nb jrs non maintenus MAL											
🔒 💼 (	🕒 🚔						0)					
Prédéfini	Dossier	W										
Code	1095		Libellé	Nb jrs non mainter	nus MAL							
Nature	Maintien de salaire Jours	$\overline{\mathbf{w}}$	Thème	Calcul de la paie		V						
Maintien BI	loc Note											
Type d'a	absence		MAN		Maladie non profe	essionnelle						
Pourcen	itage de maintien ( de 0% à 100%)	0 🜲										

- Type d'absence : sélectionner un type d'absence.

- Pourcentage de maintien : laisser la valeur 0 pour récupérer le nombre total de jours non maintenu pour toutes les absences, associées au type d'absence sélectionné, et intégrées sur le bulletin du mois en cours.

Validez votre paramétrage et associez cette variable à une rubrique de rémunération.

Créez ensuite une deuxième variable qui calculera cette fois le nombre de jours maintenus :

		Variable : 1097 r	nbjours main	tenus MAL	
🔒 💼 (	🗎 🚔				0)
Prédéfini	Dossier	W			
Code	1097		Libellé	nb jours maintenus MAL	
Nature	Maintien de salaire Jours	W	Thème	Calcul de la paie	•
Maintien BI	oc Note				
Type d'a	absence		MAN	Maladie non profe	ssionnelle
Pourcen	tage de maintien ( de 0% à 100%)	100 🜲			



- Type d'absence : sélectionnez un type d'absence.

- Pourcentage de maintien : Saisissez n'importe quel taux différent de la valeur 0 pour récupérer le nombre total de jours maintenu pour toutes les absences associées au type d'absence sélectionné et intégrées sur le bulletin du mois en cours, quel que soit le taux de maintien.

Validez votre paramétrage et associez cette variable à une rubrique de rémunération.

Ajoutez ces deux rubriques dans un profil de paie.

#### **Bulletin de paie**

4150	Maintien garantie sur net		2 836,38
4150.1	01/01 au 10/01 10 jours à 100,00%		
4150.2	11/01 au 20/01 10 jours à 80,00%		
4150.3	21/01 au 21/01 1 jour à 0.00%		

Dans le bulletin ci-dessus le salaire est maintenu sur la base :

- De 10 jours à 100 %.
- De 10 jours à 80 %.
- D'1 jour à 0% (plus de maintien).

Soit un total de 20 jours maintenus et 1 jour non maintenu.

<u>4155</u>	nb jrs non maintenus MAL		1,00
<u>4157</u>	Nb jrs maintenus MAL		20,00

### **18. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6 PATCH 2**

Programme	Référence	Sujet
Population	PBI00000025028	Saisie des populations - population critère Qualification / code emploi : message d'erreur en validation
Activité RH	PRB0069559	Activité RH / Edition présence théorique / Edition planning absence : ne pas prendre en compte une absence avec le statut Refusé issue du Self-Service RH/eRH
Rétroactivité	PRB0065484	Régularisation taux négatif cotisation OC suite à nouveau contrôle bloquant et Gestion de la rétroactivité
Gestion RH	PRB0064346	Analyse et synthèses- Extractions : msg « vous n'avez pas appliqué les critères »
Absences	-	Préparation automatique – le commentaire remonte dans le bulletin pour un motif sans gestion de commentaire – Ok en saisie unitaire
Edition	-	Edition Bulletin- préparation automatique- commentaires rubrique IJ PAS apparaissent en bas de bulletin
Analytique	PRB0047998	Réaffectation analytique en masse supprime les ventilations analytiques des rémunérations dossier

### **19. EVOLUTIONS – VERSION 11 EDITION 6 PATCH 1**

#### Performance

Accès module **Paie** > menu Salariés > commande Salariés Accès module **Paie** > menu Paie > commande Saisies > Saisie des bulletins Accès module **Paie** > menu Paie > commande Préparation automatique > Préparation automatique Accès module **Paie** > menu Paie > commande Préparation automatique > Paies aux contrats

#### Cette nouvelle version apporte des améliorations sur les temps de traitement suivants :

#### Accès à la base

Ouverture de la fiche Salarié

Calcul de la paie (saisie unitaire, préparation automatique)

### DSN CT 2020 – Evolution journal de maintenance

#### **Fiche Salarié**

Accès module **Paie** > menu Salariés > commande Salariés > onglet [Affectation]

Pour prendre en compte les évolutions du journal de maintenance de la DSN, cette version apporte une nouvelle option dans la liste de choix du champ Niveau de formation le plus élevé obtenu par l'individu de la fiche salarié.

Evolution du libellé du code 07 :

"Formation niveau bac+5 : master 2, diplôme études approfondies & sup. spé, diplôme ingénieur"

Création code 08 :

"Formation niveau bac+8 : doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc."



#### Prélèvement à la source - Edition état individuel PAS

Accès module **Paie >** menu Paie **>** commande Prélèvement à la source **>** Etats justificatifs

Cette version apporte un nouveau modèle d'état permettant de mettre à disposition des salariés, et ce à titre individuel et pour une pour une période donnée, les informations relatives au prélèvement à la source :

Nom et Prénom

Adresse

Matricule

Période de référence

Par Période de paie : le montant soumis au PAS, le taux du PAS, le montant du PAS.

Commentaire :

- Si le taux est un taux Barème, la mention "Barème" est mentionnée.
- Pour un taux personnalisé DGFIP, cette colonne est vide.
- o S'il s'agit d'une régularisation, la mention "Régularisation" est renseignée.

Cet état adopte la mise en forme d'un courrier : une page par salarié.

#### Traitement

Onglet [Mise en Page] - Modèle état

Une nouvelle option est proposée : Etat Individuel Pas.

Critères	Complément	s Champ Libre	Avancés	Mise en page
Modèle d'	état			Etat Individuel PAS
Langue d'	impression			Etat justificatif PAS - 2020 Etat Individuel PAS Etats justificatifs PAS

Après avoir défini dans l'onglet [Critères] la période, les salariés concernés et l'établissement, cliquez sur le bouton [Appliquer critères] pour obtenir l'état Individuel PAS.

Critères Compléments Champ Libre	Avancés Mise	en page			
Exercice Social	2020				
Période de	01/01/2020	i	29/02/2020		
Salarié	< <tous>&gt;</tous>				
Salarié de	0000000001	6	000000317	***	
Etablissement	< <tous>&gt;</tous>				
		-	<b>N</b> I		
Zoom 100		/11			
Matricule : Période de référence :	0000000188 : 01/01/2020	3 à 29/02/2020	MR AdOlgi 2 RUE DU WE 69009 LYON	bi ANGE EB	
Période de pai	e ·	P	relevement à la source	• ·	Commentaires
01/01/20 - 31/01/	20	Montant soumis	Taux	Montant	Barème
01/01/20 - 31/01/	20	-56,25	14,00	-7,88	Régularisation
01/02/20 - 29/02/	20	1 410,94	0,00	0,00	Barème
		×	Total:	-7,88	·

- Onglet [Critères], aucune case à cocher "Rupture" n'est proposée : c'est une rupture automatique par salarié.

- Onglet [Mise en page], la case à cocher "Liste d'exportation" n'est pas proposée. En revanche, la liste d'exportation est proposée pour le modèle d'état : Etat justificatif PAS.

#### Personnalisation de l'état

La personnalisation de cet état est possible à partir de l'onglet [Mise en page].

La personnalisation de cet état est possible à partir de l'onglet [Mise en page]. Pour cela, cliquez sur le bouton [Modifier l'état] pour accéder au générateur d'états.

Critères Compléments Champ Libre Avancés	Mise en page	
Modèle d'état	Etat Individuel PAS	
Langue d'impression	Français	

?	Générateur d'états - Etat Individuel PAS (modèle)
	Voulez-vous créer un état à partir de ce modèle ?
	<u>O</u> ui <u>N</u> on

Cliquez sur [Oui].

Exemple :

Ajout du texte : Objet : Etat individuel PAS

Fichier	Edition	<u>P</u> age	Affich	nage	2																							
<li></li>			Y		<b>.</b>	Q	<b>A</b>	ú			E.	۵	illi.	Q	Åв				×	A	Abc	Abc			Œ	I .	1	ł
Valeur	V								-									Т			-	-	-			3		
AA V	<b>E E</b>	3			R	<b>v</b> (1)	▼ (	0 •	=			• 6	a 16		d	v li	1 7		d 1	ι.								
						6		7			•		10			10	4		-	_	10	4		17			19	
	1 6		4		,	Ů		SOCR	EF Y	2 14	v 1/01/	2019				12	I.		14		0	1.	,				10	-
1								1.44		t d alt	lend at	a leaf a	had a la d				1.4	/ n. de al 10		John					al arte i		10	<u>er</u> i
		Titre						1269	MUPE	ejvije	2014	2450	( <u>) (</u> ())	24292	orys	2294	<u> 2898</u>	29.2	199	ÇEVI	1917	2991	1923	19072	2190	<u> </u>	(ADA)A	1914
2																												
3																												
4																												
														P	ŚÁ,	[For	mul	e]										
2														[P	SA_	ADR	ESS	SE1]										
6						_								ſF	orm	ule]												
	Objet	: Etat In	dividuel	I)										(F	orm	ule]												
7			-	-	-									(F)	orm	ulej												
8																												
9																												
10	Ма	tricule :			1	PPU_	SAL/	ARIE	V//																			
10	Pé	riode d	e référ	ence	: 0	Formu	ile]																					
11																												
12		Pé	riode d	le pa	ie				_	_	_	Pré	lèven	nent	à la	sou	rce		_	_			c	:omn	nent	aires	5	
13	En-té	ite SRup	t1				721	Мо	ntant	so	umi	s		Та	ux				lon	tant								-
		DATED	COUT	- ["do	d/mn	n/yy"P	PU	PPU	_ASS	IET	TEP/	\S]	_[P	PU_T "	AUX	PAS]	PP	U_M		ANT	PAS]	(Fo	rmu	le]			44	4
14	Dio	)étail 2		-1 a		п/уу/Р	FU	///		1ro	inu	ie]		4.0	Тс	tal :		a_N ////	F	orm	nule]	I <sup>ke</sup>	yuia 166	RAM	nd l			
45	FIE	u skupti															- 144		12		~~~	- 102			-4			-1
15																												
16																												



Enregistrez le nouveau modèle d'état à partir de Fichier - Enregistrer sous.

Nouveau	Ctrl+N	<b>a</b>	0		<b>\$</b>	P.		4 5	AB			1	R A	Alto	Abc			⊞	i7	10	
Ouvrir	Ctri+O															[	▼	0			
Revenir a la version preci	aente Ordu C	1.40		-	-				1.1	10		<b>The</b>	in the second			-					
Enregistrer	Ctri+S	μĽ	* 00	10	·   =	*	*		JUUL		ŀ. *		1.00								
Enregistrer sous		5	6	7	8	э	10		11	12	13		14	15	16		17	18	1	19	20
Importer	Ctrl+I			SO	CREF )	2 14/0	1/2019														
Exporter	Ctrl+E																		+	<b>IKR</b>	1
Exporter sous				2	ZØMPL	ENEN	PAIE	ddim	<u>nlyyy</u>	PCRI	<u>99</u> 42	(ARI	<u>ÁBĽE</u>	DEBIX	<u>9</u> d/m	(9)/y	(x)/9	<u>8429</u>	<u> (M</u>	RIABL	$4^{-}$
Source de données	Ctrl+D																				
Imprimer	Ctrl+P																				
Aperçu avant impression																					1
Paramètres de l'état	Ctrl+T																				+
Quitter																					$\left\{ -\right\}$
5		_						-	PSA_	[For	nule]	1//						72			+
-								1	PSA_		ESSE	E1]									
6								1	Form	nule]											+
Objet : Etat In	dividuel								Form	nule]											
									Form	ulel											+

Saisissez un code, un libellé et la langue puis validez et fermez l'écran.

	Enregistrer		
ŵ		0 X	
<u>C</u> ode	Libellé	<u>L</u> angue	
FC	Etat individuel personnalise	Français	

Le nouvel état personnalisé est visible dans la liste déroulante. Vous pouvez désormais l'utiliser.

Critères Compléments Champ Libre Av	ancés Mise en page	
Modèle d'état Langue d'impression	Etat Individuel PAS Etat individuel personnalise Etat individuel PAS Etat Individuel PAS Etats justificatifs PAS	Aperçu avant impression

Objet : E tat Individuel		MR AdOlg 2 RUE DU W 69009 LYON	Ibi ANGE IEB I	
Matricule : 000000018 Période de référence : 01/01/2020	8 à 29/02/2020		ation	
	Pr	élèvement à la source		
Penode de pare	Montant soumis	Taux	Montant	Commentaires
01/01/20 - 31/01/20	0,00	0,00	0,00	Barème
01/01/20 - 31/01/20	-56,25	14,00	-7,88	Régularisation
01/02/20 - 29/02/20	1 410,94	0,00	0,00	Barème
	.0	Total :	-7,88	

Cegid HR Sprint – Fiche version

### DSN – Déclarer la base exonérée du stagiaire

Cette nouvelle version permet d'alimenter le segment S21.G00.81.001 Code de cotisation avec le code 022 "Exonération de cotisations applicable à une gratification de stage", pour la part ne dépassant pas la limite de la gratification de base du stagiaire.

Calcul de la gratification de base du stagiaire : [(Elément national 007 Plafond SS Heure) \* (nombre heures effectuées du mois)] \* 15 % La gratification n'excédant pas ce calcul est exonérée de cotisations sociales.

#### Prérequis – paramétrage du stagiaire

Contrat de travail - Type de contrat : Convention de stage

o Il alimente le segment S21.G00.40.007 avec le code 029

Contrat de travail - Date Fin de contrat : doit être renseignée

Contrat de travail - Motif fin contrat : (DSN stagiaire) fin contrat - exclu Assurance chômage

o Alimente le segment S21.G00.62.002 avec le code 999

Fiche salarié - Statut catégoriel - DSN uniquement - pas de retraite complémentaire

o Alimente le segment S21.G00.40.003 avec le code 99

#### **Profils du stagiaire**

Profil rémunération : 518 Stagiaire

Profils type :

- o 600 Stagiaire : réservé au régime général (RG)
- o KS4 MSA stagiaire : réservé au stagiaire affecté MSA

Profils FNAL :

- 804 Fnal + 20 stagiaire
- FB4 Fnal + 50 stagiaire

Profils transport :

- 806 Transport stagiaire + 11 salariés
- JY2 Transport stagiaire Exo 75 % + 11 s
- JY4 Transport stagiaire Exo 50 % + 11 s
- JY6 Transport stagiaire Exo 25 % + 11 s
- KS6 MSA Transport stagiaire + 11 sal.



#### DSN

Item Cotisations - le code 022 est alimenté pour le montant de la gratification de base.

PAS	Rémunération	Primes		Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation	
-Cotisations in	dividuelle \$21.G00	.81							
Identifiant Orga	inisme de Protectio	n Sociale 7	794846	650100011 - Urssa	f Rhône-Alpes	S21.G00.81.	002 CotisationIndividuelle.Identifiar	ntOps	
Code de cotisation stage 022 - Exonération de cotisations applicable à une gratification de S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation									
Montant d'assi	ette	5	591,51			S21.G00.81.	003 CotisationIndividuelle.Montant.	Assiette	
Montant de cot	isation					S21.G00.81.	004 CotisationIndividuelle.Montanti	ReductionExoneration	
Code INSEE c	ommune					S21.G00.81.	005 CotisationIndividuelle.CodeINS	EEcommune	

#### Stagiaire RG ne dépassant pas la gratification de base

Item Base assujettie : les valeurs restent à 0,00.

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Activité Autres éléments de revenu brut Base assujettie					
Bases assujet	ties \$21.G00.78—								
Date de début	de période de rattac	chement			S21.G00.78.002				
Date de fin de	période de rattache	ment	31/01/2020				S21.G00.78.003		
Code de base	assujettie		02 - Assiette brute	plafonnée			S21.G00.78.001		
Montant			0,00				S21.G00.78.004		
Identifiant tech	nique Affiliation						S21.G00.78.005		
Numéro du cor	ntrat						S21.G00.78.006		
Code de base	assujettie		03 - Assiette brute	déplafonnée			S21.G00.78.001		
Montant			0,00				S21.G00.78.004		

#### Stagiaire RG dépassant la gratification de base de 200 €

Item Base assujettie : les montants sont valorisés pour la part excédant la gratification de base.

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres élément	is de revenu brut	Base assujettie	Composant de	
Bases assuje	tties \$21.G00.78—							
Date de début de période de rattachement			01/01/2020		S21.G00.78.0			
Date de fin de	période de rattacher	ment	31/01/2020		S21.G00.7			
Code de base	assujettie		02 - Assiette brute	plafonnée			S21.G00 <b>.78.001</b>	
Montant			200,00				S21.G00 <b>.78.004</b>	
Identifiant tech	nique Affiliation					S21.G00.78.0		
Numéro du co	ntrat						S21.G00 <b>.78.006</b>	
Code de base assujettie			03 - Assiette brute	déplafonnée			S21.G00 <b>.78.001</b>	
Montant			200,00				S21.G00 <b>.78.004</b>	

### DSN - Cotisations CNBF

#### **Cotisations exonération CNBF**

Cette version permet le paramétrage d'une cotisation affectée à la nature organisme DSN CNBF et affectée à un code porteur de signe négatif. En règle générale, il s'agit d'une exonération ou d'une réduction.

Liste des codes CNBF porteurs de signe négatif :

Code 011 : Exonération cotisations applicable au créateur ou repreneur d'entreprises Code 015 : Exonération cotisations applicable aux entreprises en zone franches urbaines

#### Création de la cotisation Exonération :

Code cotisation individuelle

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>

Exemple : la cotisation 9775 "Exonération CNBF" affectée au code de cotisation individuelle 011 "Exonération de cotisations applicable au créateur ou repreneur d'entreprises" et affectée à la codification DUCS 4099800 "Réduction Cotisation, alimentant seulement le montant patronal.

Cotisations : 9775 Exonération CNBF						
🔒 🏛 🕒	🔊 🖑 🍓 🚳 茾 🖎 🖶 Ҟ 🚔	0	×			
Caractéristiques	s Calcul Etats DSN					
Prédéfini	Dossier Code 9775					
Libellé	Exonération CNBF					
Nature	Cotisation Thème Réduction déduction					
Nom court	Exonération CNBF Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois					
Organisme	CNBF					
Activité	<toutes> Critère d'application</toutes>					
	Cotisations : 9775 Exoneration CNBF					
🔒 💼 🕒	💊 🔆 🍪 🦝 🗮 🆎 🖮 🕺 🚔	0	×			
Caractéristique	s Calcul Etats DSN					
Composant ba	se assujettie URSSAF << <aucun>&gt;</aucun>		▼			
Autre compos	ant base assujettie < <aucun>&gt;</aucun>		▼			

011 - Exonération de cotisations applicable au créateur ou repreneur d'entreprise

	Affecta	tion Ducs :		
<b></b>				0 X
Caractéristiques				
Prédéfini	Dossier	V		
Cotisation	9775		Exonération CNBF	
Codification	4099800		Réduction Cotisatio	

#### Incidence dans le bulletin

Si la cotisation est négative alors elle diminue le montant des cotisations.

Salaires	Bas	es de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Impo	osables C	ommentaires D	iagnostic	Perf. bulletin	
Code	;		Libellé		Base	Tx. Sal.	Montant Sa	I Tx. Pa	t. Montan	t Pat.
9777		Exonération CNB	F		4 649,40				-	150,00

#### Incidence dans DSN Link – Versement OPS

Le montant de l'exonération de 150 est déduit au montant de versement OPS.

Versement OPS à payer								
	OPS	Montant	Date limite de paiement	Mode de paiement	Bic / Iban			
78299314100038 Ur	rssaf de Corse	1906,00	15/03/2020 - Mensuelle	Prélèvement SE	AGRIFRPP820 / FR7612006000217300513509966			
78299314100038 Ur	rssaf de Corse	7059,00	15/03/2020 - Mensuelle	Prélèvement SE	AGRIFRPP820 / FR7612006000217300513509966			
77568291700015 Gr	roupe AG2R	5043,99	25/03/2020 - Mensuelle	Prélèvement SE	AGRIFRPP820 / FR7612006000217300513509966			
DGFIP DO	GFIP	2415,00	15/03/2020 - Mensuelle	Prélèvement SE	AGRIFRPP820 / FR7612006000217300513509966			
78427591900040 CM	NBF	-150,00	15/03/2020 - Mensuelle	Chèque				

#### Incidence dans DSN Link – Eléments de salaire – Cotisations

Cotisations individuelles du salarié : le montant de la cotisation est négatif.

Identifiant Organisme de Protection Sociale	78427591900040 - CNBF	
Code de cotisation	011 - Exonération de cotisations applicable au créateur d'entreprise	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	4649,40	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-150,00	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune

Aucune cotisation CNBF n'est livrée dans le plan de paie, ni aucun paramétrage DSN : Fonction DSN, Affectation DSN.

#### **Régularisations de cotisations CNBF**



Cette version permet la saisie de ligne de régularisation dans le bulletin de paie (ligne. Rxx) et son intégration dans DSN Link.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT\_Régularisation\_Cotisations.pdf accessible à partir des nouveautés de la version.

#### Génération comptable - export POD to FOD/ export TRA

Accès module Paramètres > menu Dossier > commande Paramètres société > Génération comptable > groupBox Ecritures

Ecritures comptables de paie : cette version apporte la possibilité de filtrer les éléments à exporter afin de diminuer le volume des données transmis par un fichier TRA (Export TRA Comptabilité) ou par un Export POD to FOD (Comptabilité).

Une nouvelle valeur Paramètres à exclure est accessible dans les Paramètres Société - Génération comptable – Ecritures.

Génération comptable											
- Analytique											
Décomposition analytique automati Autorisation de création des sec											
Section	n axe 1		axe 2		a	xe 3		axe 4		axe 5	
Champ 1	Aucun	▼	Aucun	▼	Aucun		▼	Aucun	▼	Aucun	¥
Champ 2	Aucun	▼	Aucun	▼	Aucun		▼	Aucun	▼	Aucun	Ŧ
Champ 3	Aucun	▼	Aucun	▼	Aucun		▼	Aucun	▼	Aucun	Ŧ
–Net à pa Compte	ver	***	Nbre caractèr	es de	e la raci	ne 3 🌲	Co	mpte=Racine+	Мо	is de paie 🛛	V
-Ecritures	s e de caractèr	res de	la racine		6 🛔	Nombr	re d	e caractères de	la r	a 6	* *
Déc	omposition c	ompte	dasse 6 et 7			✓ Dé	com	position compte	da	sse 4	
Racine	s décomposé	es				Racine	es d	écomposées 4	31		
	Com	pte =	Racininiane	Lairait	ares		Co	mpte = Racin	.Nbi	re caractères	
Pré-sél	ection 1	Aucu	n [	•	0 🌲			Etablissemen	t	2	
Pré-sél	ectio	Aucu	n [	•	0 🌲			Aucun		▼ 0 <b>‡</b>	
Pré-sél	ection 3	Aucu	n [	T	0 🌲			Aucun		▼ 0 <b>‡</b>	
Modèle	écritures		Modèle ERD							•	
Ecri	tures de simu	lation									
Choix	des libellés		Libellé du mo	dèle						▼	
Multi é	tablissement		Tous les étab	olisser	ments s	ur l'étab	lisse	ement principal		▼	
Journal OD Opérations diverses						•					
Intégration des OD Comptabilité									▼		
Paramè	ètres à exclur	e	'BQE;DEV;R	EG;S	DU;COF	RR;TL;RE	EL;E	XO;MDP;MDR			



Par défaut certains critères sont exclus afin de filtrer le contenu du fichier TRA selon les critères spécifiés par l'application COMSX (surlignés en jaune dans le tableau ci-dessous). Par exemple les modes de paiement, les conditions de règlement, le régime de tva, etc.

Compléments sur Banque	BQC
Banques	BQE
Compte de tiers	CAE
Compte général	CGN
Comptes de correspondance	CORR
Devise	DEV
Exercice	EXO
Mode de paiement	MDP
Condition de règlement	MDR
Nouvelles sections analytiques	NSA
Tables libres personnalisées	TL
Régime de TVA	REG
Relevé d'Identité Bancaire	RIB
Relance	REL
Souche	SOU

#### Liste des Paramètres à Exclure

Il est possible de choisir les critères à exclure ou à ne pas exclure de l'export Pod to Fod ou Export TRA Comptabilité, parmi ceux qui vous sont proposés dans cette liste déroulante.

### Précompte IJSS Maternité\Paternité



Cette version permet de calculer le précompte des IJSS pour les absences de type maternité et paternité. Pour cela de nouveaux champs sont disponibles dans les Paramètres société.

-Précompte IJSS			
Gestion du précompte des IJSS	Désactivation du précompte si maintien à 0		
Méthode de calcul du salaire journalier - maladie	1/91.25 des 3 derniers mois		
Méthode de calcul du salaire journalier - AT	1/91.25 des 3 derniers mois		
Méthode de calcul du salaire journalier - maternié / paternité	1/91.25 des 3 derniers mois		
Salaire journalier - maladie	01		
Salaire journalier - AT	01 ***		
Salaire journalier - maternié / paternité	01		

Champ	Description
Méthode de calcul du salaire journalier	Une seule méthode de calcul des IJSS est disponible : 1/91.25 des trois dernières paies pour les salariés mensualisés.
Salaire journalier Maternité/Paternité	Par défaut le cumul 01 est pré-alimenté. Vous avez la possibilité de sélectionner un autre cumul.

#### Paramétrage du motif d'absence



Le précompte des IJSS Maternité/Paternité est calculé automatiquement lors de la saisie de l'absence. L'onglet précompte est activé lors de la saisie d'une absence affecté à un des types d'absences Maternité ou Paternité.

### Exemples : Motif absence de type Congé de maternité :

	Motif d'absence	S : MAT Maternite					
8 1 1			0 X				
Caractéristiques	Compléments						
Prédéfini	Standard 💌	Motif d'absence	MAT				
Libellé	Maternité	Abrégé	Maternité				
Type d'absence Congé de maternité (englobe l'adoption dans le privé) (4DS-T)							
Motif suspension	Motif suspension DSN << Aucun >>						

#### **Exemples : Motif absence de type Congé de paternité :**

	Motif d'absenc	es : PAT Paternité		
			(	X
Caractéristiques	Compléments			
Prédéfini	Standard	Motif d'absence	PAT	
Libellé	Paternité	Abrégé	Paternité	
Type d'absence	Congé de paternité (4DS-A)			T
Motif suspension	DSN << Aucun >>			•

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT\_IJSS.pdf (chapitre Gestion du précompte IJSS) accessible à partir de la page des nouveautés de la version.



#### Partage de référentiel - bundle Plan de paie

Cette version apporte une évolution lors de l'intégration du plan de paie pour les bases en partage de référentiel. Afin d'intégrer une seule fois le plan de plan paie pour l'ensemble des dossiers du regroupement, cette nouvelle version contient une évolution du contenu des bundles PLANDEPAIE et PAIEDSN.

- Aucune opération n'est requise.

Pour vérifier si vous êtes concernés, contrôlez que les bundles PLANDEPAIE, PLANDEPAIE2 et PAIEDSN sont partagés. Pour cela, connectez-vous au smart client – application RH Share : eCegidshare – commande Partage de référentiel.

Partage du référentiel					
🍇 Administration	🔒 📴 📧 🔻				
Paramétrage regroupement sc Partage du référentiel	Regroupement de sociétés Bundles affichés	REGROUP 2 Bundles partagés			
Ajout d'une société dans un re	Bundle	Libellé	Modifié	Partagé	
	ARTICLE	Article			
	COMMUN	Paramètres commun		►	
	FAMILLETAXE	Familles de taxes		►	
	GENERAUX	Généraux			
	NATCPTE	Tables libres			
	PAIEBIALIM	PaieRH : Alimentation Infocentre		►	
	PAIEBIPARAM	PaieRH : Paramétrage Infocentre		►	
	PAIEDSN	PaieRH - DSN		►	
	PLANDEPAIE	Plan de paie		►	
	PLANDEPAIE2	Plan de paie complémentaire			
	USERGRP	Groupe d'utilisateurs		>	

Administrateur (ADM).

#### Partage de référentiel – Menu Paie incomplet

Accès module **Administration** > menu Utilisateurs et accès > commande Gestion des droits d'accès

Dans le cas d'un dossier en partage de référentiel avec la table MENU non partagée, le menu du module Paie peut être incomplet (Exemple : menu "Prélèvement à la source" manquant). Cette version met à jour le menu Paie. Pour les bases ayant rencontré ce phénomène, les lignes du menu nouvellement apportées doivent être autorisées. Pour cela, paramétrez les droits d'accès dans le module Administration - menu Utilisateurs et accès - commande Gestion des droits d'accès.

Pour les dossiers qui n'ont pas rencontré ce phénomène, les menus et les droits d'accès restent les mêmes.

### **20. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6 PATCH 1**

Programme	Référence	Sujet
Élément dynamique	PRB0071121	Suppression élément dynamique niveau établissement ou dossier lorsque "incrémentation automatique" n'est pas coché
Génération comptable	PRB0043559	Génération comptable POD to FOD (SaaS) via API Finance : les écritures ne sont pas transférées lorsque le code du journal n'est pas sur 3 caractères
Génération comptable	PBI00000060407	Génération comptable : export fichier TRA / POD to FOD à partir de la paie : filtrer les éléments à exporter
Menu et droits d'accès	PRB0066939	Gestion des droits d'accès : Menu 42 (Paie) incomplet (manque menu Prélèvement à la source)
Bulletin	PRB0045693	Edition bulletin Simplifié : commentaire issu de la saisie des absences ne s'édite pas
DSN	PRB0073202	Anomalie S21.G00.50.008 en CT 2020 suite HF1
DSN	PRB0074427	DSN - 50.006 Taux PAS alimenté en négatif si régularisation taux avec 56.005 différentiel négatif et modification bulletin
Egalité F/H	PRB0069162	Egalite F/H - dernière classification fixée ou libre fausse si champ historisé et donnée postérieure à la période d'extraction

### **21. AMELIORATIONS – VERSION 11 EDITION 6 – HOTFIX 1**

#### Bulletin de paie - Changement taux PAS personnalisé

Accès module **Paie** > menu Paie > commande Saisie > Saisie des bulletins module **Paie** > menu Paie > commande Préparation automatique > Préparation automatique module **Paie** > menu Paie > commande Préparation automatique > Paies aux contrats

En MODIFICATION de bulletin, cette version vous alerte en Saisie Unitaire et en Préparation automatique lorsqu'un (nouveau) taux PAS personnalisé est disponible. Dans tous les cas, le bulletin en cours est calculé et validé avec le type de taux PAS d'origine :

Type taux PAS personnalisé : le taux d'origine reste identique. Type taux PAS barème : le taux est conditionné par la tranche de rémunération.

Un taux PAS personnalisé est valide 2 mois jusqu'au dernier jour du 2<sup>e</sup> mois. Par exemple, un taux PAS personnalisé publié le 8 octobre est valide jusqu'au 31 décembre.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

### Bulletin créé avec taux PAS personnalisé et taux PAS personnalisé n'a pas évolué

A l'accès au bulletin en MODIFICATION vous n'obtenez aucun message, ni en Saisie unitaire, ni en Préparation automatique. Le bulletin est calculé avec le même taux PAS personnalisé. L'assiette du PAS peut évoluer selon la rémunération ou selon les IJSS imposables.

### Bulletin créé avec taux PAS personnalisé et nouveau taux PAS personnalisé disponible

A l'accès au bulletin en MODIFICATION vous obtenez ce message en Saisie unitaire :

Un nouveau taux personnalisé est disponible. Les données du PAS (taux et ID CRM), restent identiques à celles du bulletin lors de sa création. Pour appliquer le nouveau taux disponible, vous devez préalablement supprimer le bulletin en cours et le recréer.

En Préparation automatique, ce message est notifié dans l'onglet [Gestion des erreurs], dans le fichier Prepa.log et dans le Journal des événements. Quel que soit le mode de calcul, le bulletin est calculé avec le même taux PAS personnalisé. L'assiette du PAS peut évoluer selon la rémunération ou selon les IJSS imposables. Après suppression du bulletin, celui-ci sera recréé avec application du nouveau taux PAS personnalisé valide.

#### Bulletin créé avec taux PAS barème et taux PAS personnalisé disponible

A l'accès au bulletin en MODIFICATION vous obtenez ce message en Saisie unitaire :

Le bulletin a été créé avec application d'un taux barème. Un taux CRM DGFIP est disponible. Pour appliquer ce taux CRM DGFIP, vous devez recréer le bulletin et par conséquent procéder au préalable à sa suppression.

En Préparation automatique, ce message est notifié dans l'onglet [Gestion des erreurs], dans le fichier Prepa.log et dans le Journal des événements. Quel que soit le mode de calcul du bulletin, celui-ci est calculé avec un type PAS barème, dont le taux est conditionné par la tranche de rémunération. Après suppression du bulletin, celui-ci sera recréé avec application du taux PAS personnalisé valide.

### Bulletin créé avec taux PAS barème et aucun taux PAS personnalisé n'est disponible

A l'accès au bulletin en MODIFICATION vous n'obtenez aucun message, ni en Saisie unitaire, ni en Préparation automatique. Le bulletin est calculé avec un type PAS barème, dont le taux est conditionné par la tranche de rémunération.

### 22. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6 – HOTFIX 1

Programme	Référence	Sujet
Bulletin	PRB0072245	PAS : Problème de prise en compte du taux sur
		bulletin en modification de bulletin

### **23. EVOLUTIONS – VERSION 11 EDITION 6**

#### DSN CT 2020

Accès module **Paie** > menu DSN > commande Génération mensuelle Accès module **Paie** > menu DSN > commande Suivi des envois (Type de déclaration : Mensuelle)

Cette nouvelle version intègre les évolutions fonctionnelles et structurelles liées au cahier technique 2020.1.1. Le traitement DSN portant sur l'exercice 2020 doit impérativement être calculé avec cette version Cegid HR Sprint : **Version 11 Edition 6** 

ff<

Le traitement de la DSN impose que le dernier plan de paie en vigueur en Décembre 2019 soit intégré dans la base. Cette action est accessible au travers du module Administration – Assistance - Télé-assistance Cegid.

Référence client : CBRH

#### Norme du cahier technique conditionnée par le mois de déclaration

Lors du calcul de la DSN mensuelle, cette nouvelle version conditionne le cahier technique de la DSN au mois de déclaration :

Déclaration mensuelle **décembre 2019** : calculée avec la norme 2019 **CT3 Phase 3 2019.1.2**. Déclaration mensuelle **janvier 2020** : calculée avec la norme 2020 **CT3 Phase 3 2020** 

🧈 🏭 符 🕒 📌 🕒	↔ ▶ 🏯 🞸				0 X
Standards Compléments Avance	és				
Code Etablissement			Point de dépôt	< <tous>&gt;</tous>	
Informations pour la génération :					
Session de paie de	Janvier 💌	2020	Période de	01/01/2020 à 31/01/2020	
Fraction			Envoi Réel		
Emetteur	01	010	Version de la norme	CT3 : Phase 3 2020	<b>V</b>



#### Fiche salarié



Cette nouvelle version apporte un nouveau champ dans l'onglet [Affectation] de la fiche du salarié relevant du Cas général : le Niveau de formation le plus élevé

Convention collective	Idem Etablis	sement 💌 000 🔤 Toutes les co
–Emploi - Classement c	onventionnel	
Nomenclature PCS	373d	Cadres des autres services admi
Libellé emploi	050	Responsable BU
Qualification	CADRE	CADRE
Coefficient	200	- 200
Indice		00
Niveau		
Niveau de formation	-	**
Pris dans l'effectif	Pour	1,00

Champ	Description
Niveau de formation	Niveau de formation le plus élevé obtenu par le salarié. Concerne tous les individus qui, à un moment de leur carrière, sont concernés par les dispositifs évoqués. Sélectionnez le niveau dans la liste de choix :
	<ul> <li>01 – Formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire</li> <li>02 – Formation durée maximale d'un an après le collège</li> <li>03 – Niveau de formation équivalent CAP ou au BEP</li> <li>04 – Formation niveau BAC (général, technologique, professionnel), brevet technicien, brevet professionnel</li> <li>05 – Formation niveau BAC+2 : licence 2, BTS, DUT, etc.</li> <li>06 – Formation niveau BAC+3 et BAC+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc.</li> <li>07 – Formation de niveau BAC+5 et plus : master 2, doctorat, diplômes d'école, etc.</li> <li>Ce nouveau champ peut être historisé (Cf Historisation des nouveaux champs). Il peut être mis à jour de manière groupée</li> </ul>



au travers de la commande Maj salarié – Saisie groupée.

#### **Contrat de travail**

Accès module **Gestion RH >** menu gestion des contrats **>** commande Contrats

Afin d'être conforme au cahier technique **CT3 Phase 2020.1.1**, le contrat de travail s'enrichit des éléments suivants :

#### Salariés relevant du Cas général

4 nouveaux champs ajoutés dans l'onglet [DSN] :

Statut BOETH

Complément de dispositif de politique publique

Cas de mise à disposition externe

Forme aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle

Ces nouveaux champs doivent être historisés. Ils peuvent être mis à jour de manière groupée via la commande Maj salarié – saisie groupée.

en un en	Durature du acastrat	DON	DCN anti-At				•	-
Landerensiques Elements de Salaire	Rupture du contrat	USN	Doiv activite					
Ancien n° de contrat de travail								
Ancien code SIRET du contrat			Date d'app	lication du nouveau SIRET	01 janv. 1900			
Motif d'exclusion	<aucun></aucun>					V		
Régime Local	Non applicable					T		
Motif suspension	<aucun></aucun>					V		
Délégation gestion du risque						•		
Temps partiel cotisant taux plein								
Montant tps partiel thérapeutique		0						
Date de début d'affiliation	01 janv. 1900	***						
Date de fin d'affiliation	01 janv. 1900 💽							
Statut BOETH	<aucun></aucun>							
Compl. dispositif politique publique	<aucun></aucun>					T		
Cas de mise à disposition externe	<aucun></aucun>					V		
Forme aménagement activité partielle	<aucun></aucun>					V		
Champ	Description							
---------------------------	--	--	--	--	--	--		
Statut BOETH	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.072							
	Cette zone doit être renseignée pour un individu bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH). Sélectionnez le statut dans la liste de choix.							
	Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".							
Complément de dispositif	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.073							
de politique publique	Renseignez cette zone pour les salariés concernés par une aide au poste en entreprise adaptée ou structure d'insertion par l'activité économique. Sélectionnez la valeur dans la liste de choix :							
	01 - Poste éligible à l'aide en entreprise adaptée							
	02 - Poste éligible à l'aide en structure d'insertion par l'activité							
	économique							
	Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".							
Cas de mise à disposition	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.074							
externe	Renseignez la nature de mise à disposition du salarié parmi la liste de choix proposée :							
	Individu en portage salarial							
	Individu mis à disposition dans un établissement adhérent du groupement d'employeurs							
	Individu d'une entreprise adaptée mis à disposition							
	Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".							
	La valeur 03 "Individu d'une entreprise adaptée mis à disposition" peut être validée uniquement si l'établissement du lieu de travail est différent de l'établissement d'affectation.							



Forme aménagement	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.078
temps de travail dans le cadre de l'activité partielle	Dans le cas de placement en activité partielle du salarié, renseignez la forme d'aménagement parmi la liste de choix proposée.
	Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".
	L'application effectue un contrôle sur l'existence d'un motif de suspension dsn "602 Chômage sans suspension de contrat".

### Salariés relevant de l'activité Spectacle ou IEG

Nouvel onglet [DSN Activité] ajouté Pour l'Activité Spectacle le champ Statut organisateur de spectacle a été ajouté.

Contrats de travail Paie & GRH : 000000201 CDI sans IJ CHARLES									
		0	×						
Caractéristiques Eléments de salaire Rupture du contrat DSN DSN activité									
Activité spectade	T								

Champ	Description
Statut organisateur de	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.051
spectacie	Champ à renseigner dans le cadre d'emploi d'ouvriers et techniciens. Sélectionnez le statut dans la liste de choix. Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".

L'ensemble des nouveaux champs du contrat de travail peuvent être mis à jour de manière groupée via la commande Maj salarié – Saisie groupée. Il convient ensuite d'ajouter ces nouveaux champs au paramétrage de l'historique par avance.

### Historisation des nouveaux champs

Accès module **Paramètres >** menu Tables > commande Historique > Paramétrage

L'ensemble des nouvelles zones du contrat de travail, y compris les champs relatifs à l'Activité IEG, sont visibles et accessibles dans le thème Contrat de travail. Ajoutez les champs à historiser.

Contrat de travail		•
Motif CDD personnalisé	•	•
Horaire mensuel	•	•
Horaire hebdomadaire	•	•
Horaire annuel	•	•
Taux horaire	•	•
Horaire journalier	•	•
Salarié remplacé	•	•
Motif d'exclusion DSN	•	•
Concerné par le PAS	•	•
Statut organisateur spectacle		•
Statut BOETH	•	•
Complément de dispositif politique	•	•
Cas de mise à disposition externe	•	•
Aménagement temps de travail	•	•
Catégorie de service	•	•
Taux de service actif	•	•
IEG :Niveau de rémunération	•	•

•

Cliquez sur le bouton [Ajouter à l'historique] pour historiser le champ.

Pour les dossiers en partage de référentiel avec le partage du paramétrage de l'historique, vous pouvez historiser en prédéfini Standard afin de partager le paramétrage sur l'ensemble des dossiers de votre regroupement.



### DSN CT2020 - Activité IEG

Cette nouvelle version intègre les évolutions fonctionnelles et structurelles liées à l'Activité des industries Electriques et Gazières.

### Paramètres société – Activation de l'Activité IEG



Cette nouvelle version vous permet d'activer la gestion Activité IEG dans le dossier. Afin d'être conforme au cahier technique CT3 Phase 2020.1.1, l'activation permet d'accéder aux nouvelles zones spécifiques du contrat de travail des salariés relevant de l'industrie électrique et gazière.

DSN			
Activation de la DSN			
Date de l'activation	01/01/2016		Activité IEG
Date fin exercice comptable	31/12/2017		
Implantation	< <aucun>&gt;</aucun>	T	
	S SETTISTICE		

La case "Activité IEG" est accessible uniquement si la DSN est activée sur le dossier.

### **Contrat de travail**



Pour les salariés relevant de l'activité IEG, afin d'être conforme au cahier technique CT3 Phase 3 2020.1.1 un nouvel onglet [DSN Activité] a été créé et les champs suivants ont été ajoutés :

Catégorie de service Taux de service actif Niveau de rémunération Echelon Coefficient hiérarchique Collège CNIEG



Champ	Description
Catégorie de service	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.056
	Pour les industries électriques et gazières (IEG), la catégorie de service permet de distinguer les différentes associations de type et motif de service actif. Seules les valeurs qui ne sont pas préfixées de la mention [FP] peuvent être renseignées pour un individu relevant de l'IEG. Sélectionnez le statut dans la liste de choix proposée.
Taux de service actif	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.068
	Renseignez le pourcentage en service actif de l'individu relevant de l'IEG.
Niveau de rémunération	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.069
	Renseignez le niveau correspondant à la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.
Echelon	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.070
	Renseignez l'échelon correspondant à la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.
Coefficient hiérarchique	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.071
	Saisissez le coefficient hiérarchique selon la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.
Collège CNIEG	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.077
	Le collège indique le positionnement du salarié dans la grille de classification de la branche des IEG. Sélectionnez le collège du salarié selon la liste de choix proposée.

L'ensemble des nouveaux champs du contrat de travail peuvent être mis à jour de manière groupée via la commande Maj salarié – Saisie groupée. Il convient ensuite d'ajouter ces nouveaux champs au paramétrage de l'historique par avance. (Cf <u>Historisation des nouveaux</u> <u>champs</u>).

### Prélèvement à la source CT 2020

Cette nouvelle version intègre les évolutions fonctionnelles liées au cahier technique CT3 Phase 3 2020.1.1 notamment au niveau du prélèvement à la source.

Le traitement DSN portant sur l'exercice 2020 doit impérativement être calculé avec cette version : Version 11 Edition 6.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique **CNT\_PAS**.pdf accessible à partir des nouveautés de la version.



Le traitement de la DSN impose que le dernier **plan de paie** en vigueur en **décembre 2019** soit intégré dans la base.

Cette action est accessible au travers du module Administration - Assistance-Télé-assistance Cegid > Référence client : **CBRH** 

### **Évolutions structurelles**

### S21.G00.50.004 - Montant net versé

La définition du montant net versé renseigné dans la rubrique S21.G00.50.004 évolue avec le cahier technique 2020 : le montant du prélèvement à la source ne devra plus être déduit.

### **Exemples** :

Décembre 2019 :

9910	Réint. Net Impo	Réint. Net Impos. PP Frais de Santé							77,6	17	
9926	CSG taux supp	plémentaire 2018			2.46	57,93	1,	70	41,9	5	
99P0	Impôt revenu p	rélevé à la source			1.98	3,95	6,	00	117,8	4	
Brut Brut fiscal	2 399,29 Net imposable 1 963,95 Total heures 151,67 Règlement modifié   2 399,29 Net à payer 1 696,87 Net à payer avant impôt sur le revenu 1 814,71 Payé le 31/12/2019							] par			
PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres élém	ents de revenu brut	Base	e assujettie	Composant de base assujettie Cotisation			
Prélèvement à	la source \$21.G00	).50									
Rémunération	nette fiscale		1963,95				S21	G00 <b>.50.002</b> \	/ersementIndivid	du.RemunerationN	ette
Montant net ve	rsé		1696,87				S21	.G00.50.004 \	/ersementIndivid	du.MontantNet	

Montant net versé 2019 = Net fiscal - montant de la CSG non déductible - montant de la CRDS - montant des cotisations patronales complémentaires santé - montant du PAS :

Soit 1963,95 (net fiscal) -77,67 (montant de la CSG non déductible et montant de la CRDS) -71,57 (montant des cotisations patronales complémentaires santé) - 117,84 (montant du PAS) = 1696,87



#### Janvier 2020 :

Brut Brut fiscal	2 399,29 2 399,29	Net imposable Net à payer	1 963,95 1 696,87	Total heu Net à pay	res ver avant impôt sur le reve	nu 1	151,67 814,71	Payé le 3	lement modifié 1/01/2020 [	<u>.</u>
99P0	Impôt revenu prélevé à la source			1 963,95	6,00	6.00 117.84				
9926	CSG taux sup	plémentaire 2018			2 467,93	1,70		41,95	5	
9910	Réint. Net Impo	os. PP Frais de Santé						77,67	7	

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation	]
Prélèvement à la source \$21.G00.50								
Rémunération nette fiscale 1963.95 S21.G00.50.002 VersementIndividu. RemunerationNette					ndividu.RemunerationNette			
Montant net ve	rsé	1814,71	S21.G00.50.004 VersementIndividu.MontantNet					

Montant net versé 2020 = Net fiscal - montant de la CSG non déductible - montant de la CRDS - montant des cotisations patronales complémentaires santé :

Soit 1963,95 (net fiscal) - 77,67(montant de la CSG non déductible - montant de la CRDS) -71,57 (montant des cotisations patronales complémentaires santé) = 1814,71

### S21.G00.50.005 – Rémunération nette fiscale potentielle

Le segment utilisé pour renseigner le montant de net imposable de l'apprenti ou du salarié en CDD de moins de 2 mois, sans taux personnalisé, est supprimé.

Trois nouvelles rubriques sont créées dans le bloc 50 :

### S21.G00.50.011 - Montant de la part non imposable du revenu

Nouveau segment permettant de renseigner le montant de la part non imposable du revenu de l'apprenti ou du stagiaire.

### Exemple :

Cas d'un stagiaire dont la rémunération est inférieure au seuil d'exonération

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation			
Prélèvement à	la source \$21.G00	.50						-		
Rémunération	nette fiscale	1369,80		S21.G00.	50.002 Versementl	ndividu.RemunerationNette				
Montant net ve	rsé	1343,27		S21.G00.	50.004 Versementl	ndividu.MontantNet				
Taux de prélève	ement à la source	0,00		S21.G00.	50.006 Versementl	ndividu. TauxPAS				
Type du taux d	e prélèvement à la s	ource 13 - Barèm	e mensuel métropo	le S21.G00.	50.007 Versementl	ndividu. Type Taux PAS				
Identifiant du ta source	ux de prélèvement à	àla		S21.G00.50.008 VersementIndividu.IdTauxPAS						
Montant de pré	lèvement à la source	e 0,00		S21.G00.	S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS					
Montant de la p revenu	art non imposable d	<sup>lu</sup> 1369,80		S21.G00.	50.011 Versementli	ndividu.PartNonImposableRevenu				
Montant de l'at fiscale (non dé nette fiscale)	attement sur la base duit de la rémunérati	ion		S21.G00.	50.012 Versementl	ndividu.MontantAbattementBaseFi	scaleNonDeduitRNF			
Montant soumi	s au PAS	0,00		S21.G00.	50.013 Versementl	ndividu.MontantSoumisPAS				



### S21.G00.50.012 - Montant de l'abattement sur la base fiscale

Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) à usage plus restrictif. Il s'agit du montant des abattements fiscaux auxquels sont éligibles les assistants maternels, les assistants familiaux et les journalistes. Cette information n'est à remplir que par le centre PAJEmploi pour les assistants maternels et les conseils départementaux ou associations rémunérant les assistants familiaux.

### S21.G00.50.013 - Montant soumis au PAS

Nouveau segment permettant de déclarer l'assiette du PAS. Elle doit être renseignée dans tous les cas y compris lorsque son montant est identique à celui de la rémunération fiscale. Parallèlement un contrôle bloquant a été introduit : le montant du prélèvement à la source doit être égal au montant soumis au PAS (montant de la rubrique S21.G00.50.013) multiplié par le taux de PAS.

Pour un stagiaire ou un apprenti dont la rémunération est inférieure au seuil d'exonération, le bloc 50.013 est égal à 0.



Déclaration du PAS en présence d'IJSS subrogées : le bloc 50.013 est égal à Net imposable + IJSS Déclaration du PAS d'un salarié CDD de moins de 2 mois sans taux personnalisé : le bloc 50.013 est égal à Net imposable - abattement ½ SMIC

99P0	Impôt revenu p	orélevé à la source			1 490,49	1,50		22,36		
Brut Brut fiscal	2 646,00 2 646,00	Net imposable Net à payer	2 114,49 2 016,51	Total heu Net à pay	res er avant impôt sur le reve	nu 2	151,67 038,87	Payé le 3	ement mod 1/01/2020	ifié

### **Régularisation Prélèvement à la source**

Accès module Paie > menu Prélèvement à la source > commande Régularisations > Création

Accès module **Paie >** menu Prélèvement à la source **>** commande Régularisations **>** Modification

Les régularisations du PAS sont aussi concernées par les évolutions liées au cahier technique CT3 Phase 3 2020.1.1.

Deux nouvelles rubriques sont créées dans le bloc 56 :

#### S21.G00.56.008 – Régularisation du montant de la part non imposable du revenu

Montant de l'écart entre le montant de la part non imposable du revenu du mois de l'erreur et celui qui aurait dû être indiqué. Elle peut également renseigner le résultat du calcul trop versé de revenu non imposable ne pouvant être compensé dans le mois courant.

#### Exemple :

Cas d'un apprenti dont la rémunération est inférieure au seuil d'exonération

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation		
Prélèvement à	la source \$21.G00.	50							
Rémunération I	iette fiscale	1471,32		S21.G00	50.002 Versementl	ndividu.RemunerationNette			
Montant net ve	Montant net versé			S21.G00	S21.G00.50.004 VersementIndividu.MontantNet				
Taux de prélèv	ement à la source	0,00		S21.G00	50.006 Versementli	ndividu.TauxPAS			
Type du taux de source	e prélèvement à la	13 - Barème r	nensuel métropole	S21.G00.	50.007 Versementli	ndividu.TypeTauxPAS			
Identifiant du ta source	ux de prélèvement à	la		S21.G00	50.008 Versementli	ndividu.IdTauxPAS			
Montant de pré	lèvement à la source	0,00		S21.G00	50.009 Versementl	ndividu.MontantPAS			
Montant de la p revenu	art non imposable di	1471,32		S21.G00.	50.011 Versementl	ndividu.PartNonImposableRevenu			
Montant de l'ab fiscale (non déc nette fiscale)	attement sur la base duit de la rémunératio	n		S21.G00.	50.012 Versementl	ndividu.MontantAbattementBaseFi	scaleNonDeduitRN	IF	
Montant soumis	au PAS	0,00		\$21.G00	50.013 Versementl	ndividu.MontantSoumisPAS			
Régularisation	PAS \$21.G00.56							_	
Mois de l'erreu		022020		S21.G	00.56.001 RegulPA	S.MoisErreur			
Type d'erreur		01 - Rectifica	ation sur rémunérati	ion nette fiscale S21.G	00.56.002 RegulPA	S. TypeErreur			
Régularisation fiscale	de la rémunération n	ette 300,00		S21.G	00.56.003 RegulPA	S.RegulRemunerationNette			
Rémunération mois de l'erreur	nette fiscale déclarée	le		S21.G	00.56.004 RegulPA	S.RemunerationNette			
Régularisation la source	du taux de prélèvem	ent à		\$21.G	00.56.005 RegulPA	S.RegulTauxPAS			
Taux déclaré le	mois de l'erreur	3,50		S21.G	00.56.006 RegulPA	S. TauxDeclare			
Montant de la r prélèvement à	égularisation du a source	10,50		S21.G	00.56.007 RegulPA	S.MontantRegulPAS	_		
Régularisation non imposable	du montant de la par du revenu	t 300,00		S21.G	00.56.008 RegulPA	S.RegulPartNonImposableRevenu			
Régularisation l'abattement su déduit de la rén	du montant de r la base fiscale (non nunération nette fisca	ale)		\$21.G	00.56.009 RegulPA	S.RegulMontantAbattementBaseFi	scaleNonDeduitRN	IF	
Régularisation PAS	du montant soumis a	u 0,00		\$21.G	00.56.010 RegulPA	S.RegulMontantSoumisPAS			



### S21.G00.56.010 – Régularisation du montant soumis au PAS

Cette rubrique correspond à l'écart entre le montant soumis au PAS indiqué le mois de l'erreur et celui qui aurait dû être déclaré.

### Exemple :

Cas d'un salarié Cas Général avec régularisation de la Rémunération Nette Fiscale

PAS Rémunération	Primes Activité Autres éléments de reve	enu brut Base assujettie Composant de base assujettie Cotisation				
Prélèvement à la source \$21.G00.50 -						
Rémunération nette fiscale	2052,70	S21.G00.50.002 VersementIndividu.RemunerationNette				
Montant net versé	1811,01	S21.G00.50.004 VersementIndividu.MontantNet				
Taux de prélèvement à la source	7,50	S21.G00.50.006 VersementIndividu.TauxPAS				
Type du taux de prélèvement à la source	13 - Barème mensuel métropole	S21.G00.50.007 VersementIndividu.TypeTauxPAS				
Identifiant du taux de prélèvement à la source		S21.G00.50.008 VersementIndividu.ldTauxPAS				
Montant de prélèvement à la source	153,95	S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS				
Montant de la part non imposable du revenu		S21.G00.50.011 VersementIndividu.PartNonImposableRevenu				
Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)		S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF				
Montant soumis au PAS	2052,70	S21.G00.50.013 VersementIndividu.MontantSoumisPAS				
Régularisation PAS S21.G00.56						
Mois de l'erreur	012020	S21.G00.56.001 RegulPAS.MoisErreur				
Type d'erreur	01 - Rectification sur rémunération nette fiscale	S21.G00.56.002 RegulPAS.TypeErreur				
Régularisation de la rémunération nette fiscale	800,00	S21.G00.56.003 RegulPAS.RegulRemunerationNette				
Rémunération nette fiscale déclarée le mois de l'erreur		S21.G00.56.004 RegulPAS.RemunerationNette				
Régularisation du taux de prélèvement a la source	à	S21.G00.56.005 RegulPAS.RegulTauxPAS				
Taux déclaré le mois de l'erreur	7,50	S21.G00.56.006 RegulPAS.TauxDeclare				
Montant de la régularisation du prélèvement à la source	60,00	S21.G00.56.007 RegulPAS.MontantRegulPAS				
Régularisation du montant de la part non imposable du revenu		S21.G00.56.008 RegulPAS.RegulPartNonImposableRevenu				
Régularisation du montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)		S21.G00.56.009 RegulPAS.RegulMontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF				
Régularisation du montant soumis au PAS	800,00	S21.G00.56.010 RegulPAS.RegulMontantSoumisPAS				

### Nouvel écran de saisie des régularisations du PAS

Afin d'être conforme au CT DSN 2020, cette version apporte un nouvel écran de saisie des régularisations du PAS.

	Création régular	isations du PAS :		
<b>A</b>				0 X
Caractéristiques				
Salarié 000000050 CDI sa	ns IJ Talia		DSN Cas particulier	Cas général 🔍
A intégrer dans le bulletin au 29/02/2020	Intég	grée dans le bulletin	le 01/01/1900	
Intégré dans le bulletin du 01/01/1900	au 01/	/01/1900		
Bulletin : informations relatives au PAS				
Date de début 01/01/2020	Date de fin	31/01/2020	Période de l'erreur :	Janvier 2020
Cotisation PAS 99P0	Impôt revenu prélevé à la	source	Taux	7,50
	RNF	2 052,70	Montant du PAS	153,95
Part non imposable 0,00	Montant soumis au PAS	2 052,70		
-Régularisation		L7		
Saisissez la différence de montant des IJSS.	Saisissez les valeurs qui au	uraient du être appliquées po	our les régularisations de R	NF et de taux.
O IJ Subrogées 0,00	RNF	0,00	⊖Taux	0,00
Part non imposable 0,00	Montant soumis au PAS	0,00		
Vous ne pouvez pas modifier le montant des IJ s Régularisation calculée	ubrogées car le bulletin n'a pas	s d'IJSS.		
Type de l'erreur 01 - Rectification sur RNF	▼ RNF	-2 C		0,00
Part non imposable 0,00	Montant soumis	au PAS -2 (	052,70	
Le montant régularisé du PAS a été calculé avec	la formule suivante : RNF(-205	52,7) * Taux (7,5%) =		-153,95

### Onglet [Caractéristiques] : nouveau champ A intégrer dans le bulletin :

Champ	Description
A intégrer dans le bulletin	Ce champ est à renseigner obligatoirement.
	Il est conditionné par la période du mois de l'erreur. L'application effectue le contrôle suivant :
	Si la période de l'erreur est inférieure ou égale à décembre 2019, alors cette donnée peut prendre une date jusqu'à janvier 2020.
	Si la période de l'erreur est supérieure ou égale à janvier 2020,
	alors cette donnée peut prendre une date de février 2020 à décembre 2020.



### **GroupBox** [Bulletin : informations relatives au PAS]

Ecran reprenant les informations du bulletin.

Champ	Description
Part non imposable	Ce champ est utilisé uniquement pour le salarié apprenti ou stagiaire. Il est renseigné de la part non imposable tant que celle- ci ne dépasse pas le seuil annuel d'exonération.
Montant soumis au PAS	Ce champ remplace l'ancien intitulé "Assiette".

### **GroupBox** [Régularisation]

Ecran de saisie de l'écart (IJ subrogées) ou de la valeur qui aurait dû être appliquée (RNF, Taux, Part non imposable, Montant soumis). Deux nouveaux champs.

### **GroupBox** [Régularisation]

Champ	Description
Part non imposable	Montant saisissable.
	Ce champ concerne la part non imposable de l'apprenti ou du stagiaire et correspond au montant relatif au résultat du calcul du trop versé de revenu non imposable ne pouvant être compensé dans le mois courant.
Montant soumis au PAS	Montant non saisissable.
	Si l'erreur porte sur les <b>IJ subrogées</b> , alors cette information n'est pas visible.
	Si l'erreur porte sur le <b>Taux</b> , alors cette information est identique au "Montant soumis au PAS" du GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS].
	Si l'erreur porte sur la RNF, alors cette information est identique au montant de la RNF saisie + [écart entre la RNF et Montant soumis au PAS] du GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS].

### **GroupBox** [Régularisation calculée]

Ecran mentionnant les écarts et le montant soumis au PAS. Deux nouveaux champs :

Champ	Description
Part non imposable	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.56.008
	Montant calculé correspondant à l'écart entre la "Part non imposable" du GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS] et la "Part non imposable" du <u>GroupBox [Régularisation]</u> .
Montant soumis au PAS	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.56.010
	Montant calculé correspondant à l'écart entre le "Montant soumis" du GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS] et le "Montant soumis au PAS" du GroupBox [Régularisation]. Cette donnée n'est pas alimentée si l'information "Montant soumis au PAS" du GroupBox [Régularisation] n'est pas alimentée.

### Etat Justificatif du prélèvement à la source



Suite aux évolutions liées au cahier technique **CT3 Phase 3 2020.1.1.**, un nouveau modèle d'état est apporté. La colonne "Net fiscal potentiel 50.005" est renommée "Part imposable 50.011". Elle est alimentée seulement pour le salarié Apprenti ou stagiaire. La colonne "Prélèvement à la source – Assiette" est renommée "Montant soumis 50.013".

### Exemple :

Janvier à mars 2020 :

Période de 01/01/2020 - 31/03/2020	)										
Intrigulo Nom Brénom	Dériede de paie	Net Fiscal	Cap particuliar	Abethement	Part non	IJSS	Prélèv	vernent à la s	source	Type de	Identifiant
value won Prenom	Penode de pale	50.002	Cas particulier	Dépas se ment	50.011	Subrogees Imposables	Montant soumis 50.013	Taux	Montant	Taux	Identifiant
000000187 CDI avec IJ HENRI	01/01/20 - 31/01/20	1 932,44				345,00	2 277,44	7,50	170,81	13	
000000187 CDI avec LL HENDI	01/02/20 - 29/02/20	4 922 44					4 022 44	6.00	445.05	13	
	01102/20 - 23102/20	1 552,44					1 332,44	0,00	115,55		
					0,00		2 277,44	2,50	56,94	R	
000000187 CDI avec IJ HENRI	01/03/20 - 31/03/20	1 932,44				345,00	2 277,44	7,50	170,81	13	
					0,00		-120,00	7,50	-9,00	R	



### Octobre à Décembre 2019 :

Récapitulatif prélèvement à la source											
Période de 01/10/2019 - 31/12/20	19										
Net Fiscal Authement Net Fiscal LJSS Prélèvement à la source Type de							l de setter set				
Matricule Nom Prenom	Penode de pale	50.002 Cas par	Cas particulier	Dépas se ment	ment potentiel 50.005	Subrogées Imposables	Assiette	Taux	Montant	Taux	Identifiant
0000000187 CDI avec IJ HENRI	01/10/19 - 31/10/19	3 854, 59			0,00		3 854,59	14,00	539,64	13	
0000000187 CDI avec IJ HENRI	01/11/19 - 30/11/19	3 854,59			0,00		3 854,59	14,00	539,64	13	
0000000187 CDI avec IJ HENRI	01/12/19 - 31/12/19	3 854,59			0,00		3 854,59	14,00	539,64	13	
тотл	L:	11 563,77					11 563,77		1 618,92		

Un contrôle est ajouté lors du lancement de l'édition :

Il n'est pas possible de produire une édition à cheval sur 2 exercices sociaux. La période ne peut pas être inférieure au 01/01 et ne peut pas être supérieure au 31/12 de chaque année.

Si l'utilisateur saisit manuellement une période à cheval sur 2 exercices sociaux, alors un message l'avertit.

### Exemple 1 :

Saisie du 01/01/2019 au 31/03/2020 :

Critères Compléments Champ Libr	Avancés Mise en page	
Exercice Social	2020	
Période de	01/01/2019 à 31/03/2020	Rupture
Salarié	< <tous>&gt;</tous>	
Salarié de	0000000001 à 0000000328	
Etablissement	< <tous>&gt;</tous>	Rupture

Message :



**Exemple 2 :** Saisie du 01/01/2019 au 31/12/2020 :

Critères Compléments Champ Libr	e Avancés Mise en page	
Exercice Social	2019	ſ
Période de	01/01/2019 à <mark>31/12/2020</mark>	Rupture
Salarié	< <tous>&gt;</tous>	
Salarié de	000000001 ••• à 000000328 •••	]
Etablissement	< <tous>&gt;</tous>	Rupture

### Message :

Date erronée!	
La date de fin ne peut être supérieure au 31/12/2019	

### Paramétrage – Affectation profils

Accès Module Paramètres – Calcul de paie – commande Rémunérations – Affectation profils Module Paramètres – Calcul de paie – commande Cotisations – Affectation profils

Cette version apporte une évolution fonctionnelle au niveau de l'affectation profils.

L'affectation profil à partir d'une rubrique prédéfinie CEG ou DOS ou STD est à présent possible uniquement si les 2 concepts suivants sont autorisés de façon concomitante :

### Paramétrage Plan de paie – Modification des éléments STD **ET**

Paramétrage Plan de paie – Modification des éléments DOS

Menu	Concepts Paie&RH (200)	
Menu		Administrateur
Paramètrage plan de paie		
Modification d Modification d	es éléments standa es éléments dossier	



Si l'un de ces 2 concepts n'est pas autorisé au groupe auquel est affecté l'utilisateur, vous obtenez ce message en cliquant sur l'icône [Affectation Profils].

!	Attention		
Vo La pai	Vous n'êtes pas autorisé : les droits d'accès associés à la modification des éléments STD et DOS doivent être autorisés. La modification est accessible à partir de la commande Gestion des droits d'accès - Menu Concepts Paie RH (200) - Paramétrage du plan de plan de paie.		
	<u>0</u> K		

Ê<

À partir d'une rubrique de prédéfini STD il est nécessaire que l'utilisateur soit Réviseur. Si l'utilisateur n'est pas réviseur, vous obtenez le message ci-dessous :

/ Attention			
Seul un utilisateur réviseur peut accéder à cette fonction			
<u>0</u> K			

### Régularisations de cotisations MSA

Cette version permet la saisie de ligne de régularisation dans le bulletin de paie (ligne .Rxx) et leur intégration dans DSN Link pour les Organismes MSA.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT\_Régularisation\_Cotisations.pdf accessible à partir des nouveautés de la version.

### Campagne sociale N4DS millésime 2019 - CT V01X14

Cette nouvelle version intègre les évolutions fonctionnelles liées au cahier technique N4DS version V01X14.

Le traitement DADS-U portant sur l'exercice 2019 doit impérativement être calculé avec la Version 11 Edition 6.

### **Dernière minute !**

Pôle Emploi a décidé de maintenir les déclarations AED à la norme V01X13 pour l'année 2020 ; les fichiers AED générés restent en norme V01X13 (géré automatiquement par l'application).

Le portail Cegidlife intègre le dernier plan de paie en vigueur que vous pouvez télécharger en cliquant sur ce lien <u>https://www.cegidlife.com</u>

L'outil de pré-contrôle n'est pas intégré à l'application. Il peut être installé à partir du lien suivant : <u>Téléchargement Outil de contrôle DADS-U- CTL V01X14</u>.

### **Évolutions structurelles V01X14**

Création de 2 rubriques en application de la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales :

S40.G40.00.036.001 Nombre d'heures supplémentaires exonérées. Cette rubrique obligatoire peut être à zéro (dans ce cas notez 0.00).

S40.G40.00.036.002 Montant des heures supplémentaires exonérées.

### Évolutions fonctionnelles DADS-U dans l'application CBRH



Cette nouvelle version permet de renseigner le Nombre d'heures supplémentaires exonérées S40.G40.00.036.001 ainsi que le Montant des heures supplémentaires exonérées S40.G40.00.036.002 en saisie des périodes au niveau de l'onglet Données sociales et fiscales.

Période du	01/01/2019	au 31/12/2019			
Période / Salarié Situation a	dministrative Donr	iées sociales et fiscales Durée du	travail / Régime de base / AT	Primes / Indemnités	Sommes exonérées
Base brute fiscale	7849,00	Base impos. 1er taux majoré	Cotisati	ons épargne-retraite	
Retenue sur salaire		Base impos. 2ème taux majoré	Indemni	tés d'impatriation	
Particip. chèques vacances		Financement service personne			
Impôts retenus à la source		Montant taxe sur salaires			
Indemnité d'expatriation		Rém. au pourboire Som		exonérées d'un CET	
Total impos. taxe /salaires		Revenus activités nets impos.	6148,00 Autres r	evenus	
Nombre d'heures supplémen	taires exonérées	6,00	1ontant des heures supplémer	ntaires exonérées	251,00



Il n'existe pas d'Affectation N4DS pour alimenter ces 2 champs. L'alimentation de ces

### **24. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6**

Programme	Référence	Sujet
Edition	PRB0042330	Éditions - Fiche individuelle - Avec "Base" et "Charges patronales" - Colonne TOTAL : les montants sont décalés à partir de la cotisation 2000
Prélèvement à la source	PRB0061068	Montant PAS non valorisé sur le bulletin si absence maladie avec subrogation sur tout le mois
Historique par avance	-	Historique par avance - Initialisation de l'historique : le bouton [Tout sélectionner] ne fonctionne pas.
Editions	PRB0042330	Fiche individuelle - Avec "Base" et "Charges patronales" - Colonne TOTAL : les montants sont décalés à partir de la cotisation 2000
Congés payés	PRB0064465	Date de clôture CP au 29/02/2020 - Calcul bulletin : msg erreur "argument incorrect pour l'encodage de code"
E-Rh	PRB0069727	Accès impossible eCABS5.exe